

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME LXXXVII - Année 1960

3<sup>e</sup> LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier

||  
IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette, 19



CE VOLUME DE MELANGES EST OFFERT

PAR

**LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD**

A SON DÉVOUÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**M. GÉRAUD LAVERGNE**

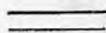
POUR LE REMERCIER

DE SON ÉRUDITE ACTIVITÉ

ET DES EFFORTS QU'IL A DÉPENSÉS

A CONSERVER A CE BULLETIN

**SA QUALITÉ ET SA VALEUR**



PÉRIGUEUX

MCMLX

CE VOLUME EST OFFERT

PAR

LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. HENRI RAUD LAVERGNE

POUR LE RÉMÉRITER

LE TRAVAIL BRUÉ ACHÉVÉ

ET LES EFFORTS QUI L'ONT DÉTERMINÉ

EN DÉPOSANT À CE BULLETIN

SA QUALITÉ ET SA VALEUR

PERIGORD

1900

## JOSEPH MERILHOU ET LA NOUVELLE-NEUSTRIE

J'ai eu la bonne fortune de faire entrer aux Archives de la Dordogne, en 1955, les papiers de l'avocat périgourdin Joseph Mérilhou (1788-1856). La carrière de ce personnage a été retracée en 1858 par mon lointain prédécesseur, Léon Dessalles<sup>1</sup>.

Né à Montignac en 1788, Joseph Mérilhou se signala de bonne heure par son attachement aux idées libérales. Avocat à la Cour de Paris en 1810, il fut l'un des fondateurs de la Société des Amis de la liberté de la presse et s'affilia à la Charbonnerie. Il participa par ses ardentés plaidoiries au mouvement réactionnaire dirigé contre la Restauration et fut l'un des instigateurs de la Révolution de 1830. Successivement ministre de l'Instruction publique et des cultes dans le cabinet Laffitte, garde des sceaux, député, conseiller à la Cour de Cassation, pair de France, il fut aussi membre puis président du Conseil général de la Dordogne pendant douze années consécutives. Il avait publié en 1827 un remarquable *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Mirabeau*.

Dans la masse des papiers Mérilhou, j'ai noté, entre bien d'autres, un curieux dossier<sup>2</sup> relatif à une tentative de colonisation peu connue, faite par des Français au Nicaragua dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, trente ans environ avant l'aventure d'Antoine de Tounens en Araucanie.

\*  
\* \*

« Entre les soussignés, Son Altesse sérénissime Grégor Mac Grégor, cacique de Poyais dans l'Amérique centrale, résidant présentement à Paris, rue Saint-Honoré n° 258, d'une part, et M. Joseph Mérilhou, avocat à la Cour royale de Paris, demeurant rue des Moulins n° 15, d'autre part, a été convenu ce qui suit :

(Article premier). S.A.S. Grégor Mac Grégor, prenant en considération les offres qui lui ont été faites par M. Joseph Mérilhou de se concerter avec diverses personnes notables pour former dans le pays des Poyais des établissemens d'agriculture et autres, et voulant favoriser l'accomplissement desdites offres, déclare les accepter sous les clauses et conditions ci-après :

1. Voir *L'Echo de Vézère*, 8-11 juin 1858.

2. Arch. Dép., J 284.

(Article 2°). S.A.S. le cacique a concédé et concède, a donné et donne à perpétuité à titre de propriété pure, simple et irrévocable à M. Joseph Mérilhou qui l'accepte pour lui, ses héritiers, concessionnaires et ayant cause, savoir un territoire situé dans la province de Carthago (Etat de Poyais)...

(Article 3°). S.A.S. le cacique concède également à M. Joseph Mérilhou un terrain de huit mille acres anglais de superficie à prendre dans l'isle de Roatan...

(Article 4°). Le concessionnaire ou les agens par lui délégués à cet effet se transporteront sur les lieux pour procéder, de concert avec les commissaires du cacique, à la prise de possession et à la plantation des limites...

(Article 5°). M. Mérilhou, en sa qualité de concessionnaire, fondera une ville dans le territoire concédé au lieu qu'il préférera, pour en faire la capitale du territoire concédé...

(Article 6°). La langue française sera la langue légale des habitans dudit territoire; les lois françaises seront mises immédiatement en vigueur... »<sup>3</sup>.

\*  
\*\*

Telles sont les principales clauses d'un contrat passé à Paris le 1<sup>er</sup> août 1826, au moment où, en France, le ministère Villèle marque peu d'intérêt pour les questions coloniales, alors que l'Amérique latine, en pleine effervescence, se soulève contre l'Espagne.

Nous connaissons déjà Joseph Mérilhou, l'un des deux signataires du contrat. Le général Grégor Mac Grégor, partie concédante, était issu d'une famille catholique d'Ecosse. Capitaine à 18 ans, il servit dans l'armée anglaise au Portugal et commanda en second les forces vénézuéliennes. Il s'illustra en 1815 au siège de Carthagène et contribua à libérer la Nouvelle-Grenade du joug espagnol en 1819. Neveu de Simon Bolivar, il obtint concession en 1820 du territoire de Poyais ou Mosquitie, province de l'actuel Nicaragua baignée par la mer des Antilles.

Ce territoire, occupé par des boucaniers au xvii<sup>e</sup> siècle, avait échappé à la domination espagnole. Placé sous contrôle anglais de 1740 à 1783, il fut évacué en 1786 par les colons britanniques. Mac Grégor, élu cacique en 1821 par la population indigène, envoya l'année suivante en Mosquitie une expédition de 500 colons écossais qui échoua en raison de l'hostilité de certains négociants établis au Honduras.

3. Arch. Dép., 2 E 1250.

Mac Grégor se tourna alors vers la France. Une « Compagnie coloniale du Cotentin ou de la Nouvelle-Neustrie », constituée à la fois en nom collectif, en commandite et en participation, se forma à Paris le 10 janvier 1823. Société en même temps agricole et commerciale, elle se proposait de fonder une ville sous le nom de Neustria. Jean-François Lehuby, négociant établi à Paris, était nommé chef de colonie, Mérilhou devenait président du Conseil de contentieux de la compagnie. On élaborait même en 1825 une constitution de la nation poyaisienne, fondée sur le principe d'égalité: l'Etat de Poyais était divisé en douze provinces administrées chacune par un intendant; un Parlement était institué, composé d'un sénat et d'une chambre des représentants; la religion catholique était déclarée religion d'Etat.

Le 4 juin 1825, Mac Grégor concéda à la compagnie un terrain de 256 lieues carrées. Une expédition de 50 hommes était prête à partir en août sous la direction de Joseph Desnos lorsque la police française refusa brusquement de délivrer les passeports. Lehuby s'adressa vainement aux Pays-Bas pour tenter de redresser la situation de la compagnie, en proie aux plus grandes difficultés politiques et financières. Le gouvernement français fit arrêter Mac Grégor, qui lança une proclamation le 10 janvier 1826 aux délégués du Congrès de Panama pour protester contre sa détention et plaça la Mosquitie sous la protection de l'Union des provinces de l'Amérique centrale. Lehuby fut à son tour emprisonné, et Mérilhou dut se dépenser sans compter pour assurer sa défense.

Libéré sur l'intervention de Mérilhou, Mac Grégor concéda à ce dernier le 1<sup>er</sup> août 1826, ainsi d'ailleurs qu'à divers négociants français séduits par ses projets, des terrains à défricher dans l'Etat de Poyais. Le persévérant Lehuby, toujours enthousiaste, reprit l'idée d'une expédition avec les frères Dehamel, cependant que Mac Grégor, réfugié en Angleterre, cherchait des fonds pour financer son établissement en Mosquitie. Un « Bureau poyaisien » fonctionnait à Londres en juillet 1827 et tentait de former une « Compagnie poyaisienne du travail libre ». Lehuby chantait en vers les louanges de Mérilhou:

« Célèbre Mérilhou, que la reconnaissance

Annonce avec orgueil tes vertus à la France ! »

L'expédition Dehamel n'étant pas partie, on réorganisa en 1828 la compagnie, qui prit bientôt le nom de « Compagnie des propriétaires et fondateurs de la Neustrie ». Le capitaine Fleury s'embarqua en décembre 1829 sur le navire « la Glaneuse » et rapporta de Mosquitie un perroquet qui fut offert à Mérilhou de la part du nou-

veau cacique, Robert 1<sup>er</sup>. Le rapport de voyage de Fleury étant résolument optimiste, Lehuby prit de nouveaux contacts en Suisse et en Allemagne. Il préparait une expédition en Basse-Normandie lorsqu'on le mit une fois encore en état d'arrestation. « Faute d'un peu d'argent et d'appui, la voiture neustrienne est dans une petite ornière », écrivait-il à Mérilhou le 14 mars 1831.

Cet appui, Mérilhou ne pouvait plus le donner puisqu'il venait précisément de démissionner de son poste ministériel après quelques mois seulement d'exercice. Qu'advint-il ensuite, et de Lehuby, et de Mac Grégor? Notre dossier ne le révèle pas. Les moyens d'investigation dont on dispose à Périgueux n'étant pas très étendus, je n'ai pu établir qu'une certitude sur le sort de la Mosquitie: ce territoire resta sous protectorat anglais jusqu'en 1904, date à laquelle le dictateur Zelaya le réunit définitivement au Nicaragua.

Quant à Joseph Mérilhou, très absorbé après 1831 par la vie politique française, on peut penser qu'il finit par se désintéresser complètement de ce lointain Etat de Poyais dont il avait vainement tenté de favoriser l'établissement.

N. BECQUART.

## INTERPRETATION GEOLOGIQUE DE LA GROTTE DE BARA-BAHAU

La grotte de Bara-Bahau, située à 600 mètres du Bugue, sur la route de Sainte-Alvère, doit sa notoriété aux gravures et aux dessins qui ornent ses parois. D'une expression encore balbutiante, ils manifestent, par la maladresse même de leur facture, une des périodes de début de la figuration artistique.

Scientifiquement explorée pour la première fois par M. Maufrangeas, Président du Syndicat d'Initiative du Bugue, assisté par le célèbre spéléologue Norbert Casteret, (accompagné de sa fille Maud), en 1951, elle fut ensuite visitée par M. Séverin Blanc, alors Inspecteur des antiquités préhistoriques de la région; l'inventaire effectué par l'abbé H. Breuil mit le sceau de l'authenticité sur cette découverte (1). Ulérieurement l'abbé Glory effectua les calques de tous les dessins et les présenta dans une alerte brochure abondamment illustrée (2).

Ayant achevé l'aménagement de la grotte, l'infatigable fouilleur qu'est M. Maufrangeas a été poussé à rechercher les restes d'habitat des auteurs de ces fresques. Il s'est très vite rendu compte qu'un énorme remplissage de sables et d'argiles ne pouvait être correctement interprété que par un géologue qui, pensait-il, aurait vite fait de résoudre ce problème. Il ne se doutait pas que la Géologie est une science conjecturale dont l'ambition se limite à proposer des solutions plausibles, découlant de minutieuses observations. J'ai cependant entrepris le travail demandé dont je voudrais donner ici les résultats qui pourront être modifiés par la suite.

### LES TRAVAUX DE RECHERCHE

I. — *A l'intérieur de la grotte.* — Un petit sondage a été effectué à l'intérieur de la grotte, à une vingtaine de mètres de l'entrée et au fond d'une déclivité (Voir fig. I). On y a trouvé la succession suivante, de bas en haut.

1. — Epaisseur 0 m. 65 : Argile versicolore (verte et ocre rouge), smectique, très fine: dépôt calme d'une eau boueuse ayant lessivé des terrains sidérolithiques.

2. — De 0 m 65 à 1 m.: Sable fin jaunâtre, contenant encore des particules d'argile mal lessivée.

1. Breuil H., *Quatre cents siècles d'art pariétal*, Montignac, 1952.

2. Glory A., *Bara-Bahau*, Le Bugue, 1955.

3. — De 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup> 50: Sable plus grossier, manifestant une venue d'eau plus brutale. La série se termine (3 bis) par des sables contenant des nodules d'argile (eaux plus calmes);

4. — De 1<sup>m</sup> 50 à 2<sup>m</sup>: Accentuation du même régime. Les grains de quartz peuvent atteindre 2<sup>mm</sup>; quelques éclats calcaires de mêmes dimensions;

5. — De 2<sup>m</sup> à 2<sup>m</sup> 30; Un grès peu compact tend à se substituer aux sables. Formation de petites semelles ferrugineuses correspondant à une exondation;

6. — De 2<sup>m</sup> 30 à 3<sup>m</sup> 30: même régime;

7. — De 3<sup>m</sup> 30 à 4<sup>m</sup> 20: Dépôt argileux sidérolithique en tout semblable au niveau I. Toujours période d'exondation, avec suintements d'eaux troubles;

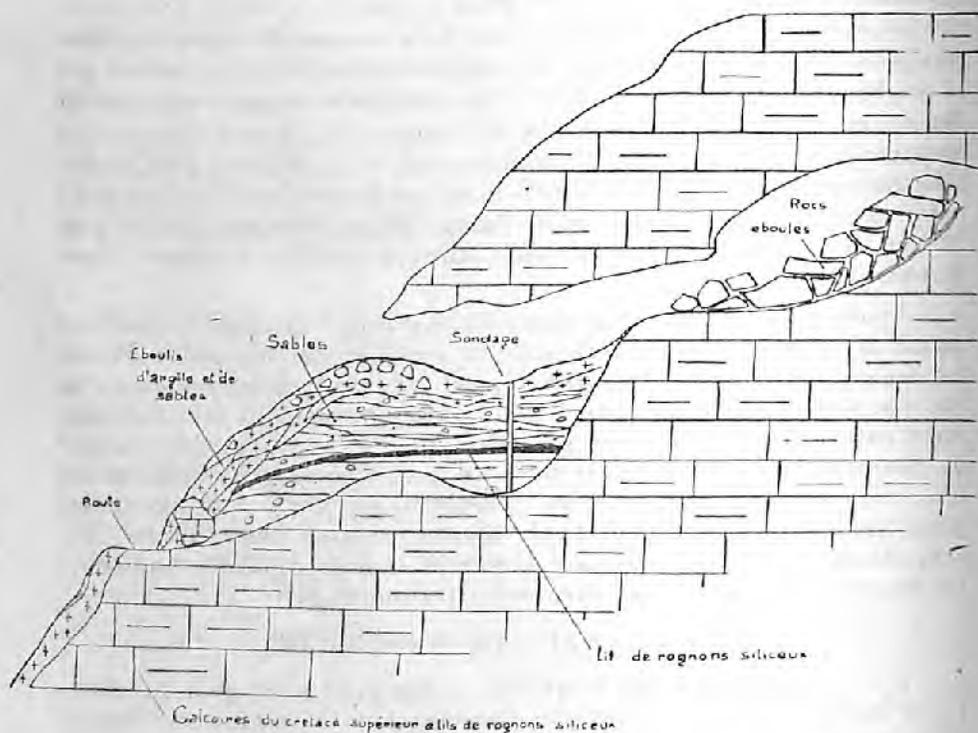


Fig. I. Coupe schématique de la grotte de Bara Bahau

8. — De 4<sup>m</sup> 30 à 5<sup>m</sup> 10: Episode très violent d'inondation. Des fragments de calcaire ont été arrachés à la paroi. De gros rognons siliceux patinés et noirâtres sont épanchés en véritable lit;

9. — De 5<sup>m</sup> 10 à 5<sup>m</sup> 90: Même régime torrentiel, avec éléments mal roulés ou franchement clastiques;

10. — De 5<sup>m</sup> 90 à 7 m : Dans le dépôt grossier s'intercalent sans ordre de nombreuses inclusions de petits nodules ferrugineux et des lamelles calcaires;

11. — De 7<sup>m</sup> à 7<sup>m</sup> 80 : Les sables sont de plus en plus grossiers et les éléments ferrugineux plus gros;

12. — De 7<sup>m</sup> 80 à 8<sup>m</sup> 40 : Mêmes éléments, mais sable beaucoup plus fin et homogène;

13. — De 8<sup>m</sup> 40 à 9<sup>m</sup> 50 : Reprise du dépôt torrentiel avec éléments hétérogènes rouges;

14. — De 9<sup>m</sup> 50 à 11<sup>m</sup>. : Fin de la sédimentation fluviale. Des grès rouges se substituent au sable;

15. — De 11<sup>m</sup> à 12<sup>m</sup>. : Stabilisation dans l'exondation.

Une telle succession sédimentaire s'interprète facilement : à la fin du Secondaire (Crétacé supérieur, marin dans la région) un retrait de la mer s'est longuement effectué, exondant de vastes surfaces qui ont formé une large plate-forme continentale légèrement inclinée vers le sud-ouest. Ces tables calcaires ont été dès l'abord soumises à l'érosion des eaux superficielles qui les ont creusées, larandées, pour aboutir à ces réseaux souterrains, caractéristiques des causses. Dès le début du Tertiaire (Eocène) des cours d'eau descendant du Massif Central se sont établis sur cette plate-forme ; s'insinuant dans toutes les fissures, ils ont à la fois établi leurs lits souterrains et fossilisé en la masquant toute cette topographie, colmatant les diaclases avec l'argile de décalcification des calcaires (terrains rouges des causses) et entraînant en profondeur leurs alluvions sableuses et argileuses. Au rythme des saisons, des crues considérables pouvaient se produire qui arrachaient des bouchons rocheux et détachaient des parois des rognons siliceux dont la roche est remplie (3). Ces terrains dits « sidérolithiques » (car on y trouve en abondance des minerais de fer) sont encore bien visibles sur les points les plus élevés du causse et leur végétation silicicole (pins, fougères, châtaigners) les rend aisément reconnaissables (4).

C'est le résultat de telles actions que l'on observe à Bara-Bahau et il est même possible de préciser l'époque de ce remplissage. Au-dessus du Sidérolithique dont ils sont parfois difficiles à séparer, on trouve les « sables du Périgord », résidus d'un nouveau réseau hydrographique qui s'est établi au Miocène. Or dans l'argile du fond du sondage, on trouve deux dents de poissons miocènes marins dont un grand requin : *Carcharodon megalodon*. Leur présence au milieu de dépôts continentaux implique seulement que les rivières

3. Bergounioux F.-M., *Calcaires silicifiés du causse de Larzac*, Bull. Soc. Géol. France, 5<sup>e</sup> série, t. XX, 1950.

4. Bergounioux F.-M., *Les terrains sidérolithiques du Nord du Bassin d'Aquitaine*, Houilles, Minerais, Pétroles, Paris, 1947.

de cette époque avaient léché un rivage marin, ce qui n'est nullement invraisemblable.

Une seule observation semble s'opposer à cette interprétation. Il y a, on le sait, un véritable lit de rognons noirâtres, intercalé dans les sables. A première vue, on pourrait les croire brûlés; ils sont recouverts d'une croûte noire qui se desquame facilement en laissant sur les doigts une trainée sombre et adhérente. S'il se fût agi de rognons brûlés, leur situation eût posé une question insoluble. Comment supposer qu'une telle quantité de roches aient pu être traitées par le feu sur une si grande surface et comment auraient-elles pu être entraînées en profondeur? Mais — et comme pour donner plus de poids à cette opinion —, certains de ces rognons affectent la forme vague d'une silhouette animale. L'imagination aidant, il était même permis de les assimiler à ces pierres-statues auxquelles l'homme primitif attribuait une puissance magique... L'analyse chimique a montré que l'enduit est composé par de l'oxyde de fer coloré par une petite quantité de manganèse. Dès lors tout s'explique naturellement: les rognons siliceux ont été déposés dans la grotte à la suite d'une crue torrentielle; ils ont été, par la suite, colorés par des dépôts ferrugineux à partir de l'eau boueuse qui stagnait dans la grotte.

2. — *En avant de la grotte.* — Une tranchée a été creusée au niveau de la route et en direction de l'entrée de la grotte. Un gros bloc calcaire, manifestement éboulé, forme un premier plan auquel correspond, vers l'arrière, une série de sables argileux versicolore présentant une sédimentation confuse: les couches s'entrecroisent, enrobant de petits blocs calcaires et quelques rognons siliceux. A un niveau qui correspond assez exactement à celui de la grotte se place le lit de rognons qui est légèrement incliné vers la route; on y a trouvé quelques outils de facture aurignacienne (burin polyédrique et grattoirs carénés) et une petite plaquette de charbon ligniteux à l'état naturel et non brûlé. Au-dessus, les sables passent rapidement à des lits argileux de couleur lie de vin et de plus en plus inclinés vers l'avant. Il s'agit donc d'une très large coulée qui a entraîné à la fois les rognons, les blocs calcaires, l'outillage préhistorique, le lignite et même des ossements fossiles de grands Mammifères (Bovidés?) dont l'état fragmentaire ne permet pas une détermination précise.

Il semble donc qu'après l'épisode torrentiel, la grotte est restée longtemps remplie par une eau de plus en plus boueuse qui a dû trouver un obstacle (peut-être des blocs éboulés du toit de l'abri sous roche). Ce seuil franchi, la boue s'est écoulée dans le thalweg, balayant les restes d'habitat.

## CONCLUSION

On peut donc schématiser l'histoire géologique de Bara-Bahau d'une façon assez simple:

1° Stade (probablement miocène): Remplissage progressif de la salle antérieure par les sédiments abandonnés par une rivière souterraine. La preuve peut en être fournie par la découverte d'une nouvelle grotte, (le trou du Renard) qui, s'ouvrant à un niveau sensiblement supérieur, est toute entière comblée par le Sidérolithique, au point qu'on a du mal à y circuler.

2° Stade (post-aurignacien): Les hommes ont occupé l'abri sous roche; ils en ont été chassés, sans doute par des éboulements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la grotte. La boue finit par surmonter l'obstacle et coule dans le thalweg.

S'il en a bien été ainsi, il ne serait pas étonnant de retrouver les vestiges du gisement aurignacien sur le terre-plein devant la grotte dont l'auvent s'est effondré.

Père F.-M. BERGOUNIOUX.

*Laboratoire de Géologie  
de l'Institut Catholique de Toulouse.*

## QUAND L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX RENDAIT LA JUSTICE AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le Cartulaire de l'Abbaye royale de N.-D. de Saintes, de l'Ordre de Saint Benoît, contient un document où est relatée l'intervention judiciaire de l'évêque de Périgueux le 14 juin 1131, aux fins de régler un différend qui opposait les moniales de l'église de St.-Silvain aux moines de St.-Martial de Limoges.

Traduisons d'abord le texte latin :

« Privilège de Guillaume, évêque de Périgueux, sur l'église de St.-Silvain.

» Moi, Guillaume, humble évêque du siège de Périgueux, aux présents comme à ceux à venir je veux faire connaître ce que j'ai appris d'après le rapport de personnes d'âge et d'autorité, ainsi que de documents écrits et de dépositions de témoins, à savoir que Guillaume qui a été mon quatrième prédécesseur sur le siège épiscopal de Périgueux, avec l'accord et l'approbation de Gosselin, archevêque de Bordeaux, d'Amat, évêque d'Oloron et légat du Saint-Siège, d'Aimar, évêque d'Angoulême, de Boson, évêque de Saintes, d'Issembert, évêque de Poitiers, par don et concession de Boson, comte du Périgord et de son fils Audebert, a donné et concédé à perpétuité l'église de St. Silvain et ses dépendances à l'église de la bienheureuse Vierge Marie de Saintes et à Arsende, abbesse du même lieu, à cette fin que l'abbesse de Saintes y établisse des moniales qui de façon continue assureraient le culte en l'honneur du Christ et de sa Mère. Cette église, l'abbesse et les moniales de Saintes la possédèrent pacifiquement durant un long espace de temps jusqu'à ce que Guillaume, comte du Périgord, par inspiration diabolique, vendit la susdite église de St.-Silvain aux moines de l'église St.-Martial de Limoges, pour la somme de mille sols<sup>1</sup>, et, de plus, par surcroît de malice, ayant pénétré à main armée dans l'église, en chassa avec violence les servantes du Christ et les contraignit à se rendre à pied à Saintes misérablement.

1. Il est difficile de se faire une idée exacte de ce que cette somme représente en valeur actuelle. La livre valait 20 sols (environ 18 francs-or de 1914). Cela en monnaie royale. Mais chaque province avait sa monnaie.

» De cette si inique expulsion, l'abbesse Sibille et les moniales en ont appelé à moi, me demandant de traduire en jugement une pareille injustice.

» C'est pourquoi, après avoir pris avis de notre chapitre, nous avons fixé jour et lieu à Amblard, abbé de St.-Martial, et à l'abbesse Sibille pour plaider l'affaire en notre présence à Périgueux.

» Au jour dit, l'abbesse s'est présentée devant nous avec un bon groupe de clercs et de religieux, prête à répondre à l'abbé et à s'en tenir à ce que j'adjugerais à chaque partie. Mais l'abbé a fait totalement défaut et ne s'est même pas fait représenter. Quant aux moines qui demeuraient dans l'église auxquels j'avais enjoint de participer à la discussion de cette affaire, ils ne se présentèrent pas davantage, mais après avoir fait argent de toutes les provisions de l'église et mis en gage ce qui ne pouvait pas se vendre, ils se sont enfuis nuitamment, laissant maison et église dépourvues de tout.

» C'est pourquoi, après en avoir délibéré avec les vénérables personnes tant de l'ordre cléricale que de l'ordre monastique que j'avais convoquées pour traiter ce procès, dans le total défaut de l'abbé et des moines, l'église de Périgueux et moi, après avoir pris avis des religieux, avons adjugé l'investiture de l'église de St.-Silvain à l'abbesse Sibille et aux moniales: et moi-même en personne j'ai poursuivi avec elles et je les ai remises en possession de l'église.

» Cela s'est passé en l'année 1131 de l'incarnation du Verbe, epacte XX, indiction VIII, concurrent III, régulier I.

» Intervenant au procès: de notre côté, Robert, notre chapelain, le Révérend Hélié Musca, religieux, Etienne de Bree, Hélié Apurail, chevalier<sup>2</sup> et plusieurs autres; pour l'abbesse, Berandius, trésorier de Saintes, Pierre Bruns, archiprêtre de Saintes, Pépin, clerc de Saintes, ainsi que Agnès, Aremburge, Augarde, moniales.

» Donné à Périgueux, le 18 des Kalendes de juillet par la main de notre chancelier Robert. »

Ce jugement — aux modalités précises — permet de fixer un moment de l'organisation judiciaire ecclésiastique au cours de son évolution historique.

On rencontre d'abord de la part des moniales de Saintes brusquement frustrées d'une longue possession pacifique de l'église de

2. Sur l'original on lit le mot « miles » (dans d'autres documents de l'époque on trouve l'expression « milites Ecclesiae »). Ce sont des nobles qui tiennent, à titre de vassaux, des fiefs faisant partie du domaine de cette église.

Il est intéressant de voir figurer un laïc, à titre de témoin authentique, dans un procès jugé par l'Evêque, concernant des religieux.

St-Silvain, l'appel à l'évêque de Périgueux personnellement: c'est en effet lui l'unique juge et cette affaire le montre intervenant en personne non seulement pour le prononcé de la sentence, mais pour l'instruction de l'affaire, sa compétence, en l'occurrence, est une compétence territoriale — *competentia rei sitae* — l'église St-Silvain faisant partie du diocèse de Périgueux<sup>3</sup>. L'Evêque, saisi de cette instance, a procédé à une enquête, interrogeant des personnes dont l'âge et l'honorabilité pouvaient garantir qu'elles étaient informées de longue date et dignes d'être écoutées, consultant des écrits, recueillant des dépositions orales. Il s'est ainsi assuré de la légitimité du titre de propriété des plaignantes, corroboré par plusieurs années de jouissance sans opposition, le titre civil étant un don de Boson, comte du Périgord, la concession canonique ayant été faite par un Guillaume, évêque de Périgueux, quatrième prédécesseur de celui qui a à juger l'affaire.

Puis intervient la citation des deux parties et spécialement de l'abbé de St-Martial, — le « reus » — mais aussi, notons ce point, des moines qui « occupent » l'église St-Silvain. Jour et heure, lieu sont assignés par l'Evêque. Il a cependant demandé l'avis de son chapitre. Ce n'est pas là déférence platonique : le chapitre assistera l'Evêque à l'audience. Les prévenus ne donnent pas signe de vie: ils vont être jugés — et condamnés — par défaut. L'abbesse est là, mais encore ici remarquons l'important détail, elle n'est pas seule, un nombre non négligeable de clercs et de religieux l'accompagnent<sup>4</sup>.

Voici venue l'heure du jugement. Il se décompose en trois temps. Il y a d'abord délibération, discussion avec les personnes que le prélat a convoquées et qui constituent une sorte de conseil étendu, clercs, religieux et même laïcs<sup>5</sup>. De cette discussion se dégage une opinion, qui va orienter la décision de l'Evêque-juge. Ici s'insère l'élément à l'interprétation la plus délicate. Le texte porte: *religiosorum consilio*. A mon avis, voici comment il faut l'entendre. Il y a distinction réelle avec le groupement dont il vient d'être parlé et qui a délibéré avec l'Evêque: il s'agit maintenant de religieux proprement dits. Or il est traité d'une affaire où sont en cause précisément des religieux: on demandera le point de vue « technique »

3. Il s'agit du monastère de Saint-Silvain de la Mongie, situé sur le territoire de la paroisse de Lamonzie-Saint-Martin, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac. (Cf. Carles, *Titulaires et patrons*.)

4. Est-ce un vestige de la *contestatio litis* du droit romain, que la législation canonique connaît encore aujourd'hui mais sous une autre forme? Ou un reste de la procédure des co-jureurs du droit germanique? Toujours est-il que cet accompagnement ne semble pas être de simple sympathie, mais d'intervention efficace.

5. C'est cet ensemble de conseillers que des documents de l'époque appellent *Synodus*.

des gens du même ordre<sup>6</sup>. Nous dirions en forçant la note « une commission d'experts » ou mieux « une commission paritaire ».

Enfin est rendue la sentence. Le point de vue intéressant est la formule qui désigne l'autorité qui la prononce. Il n'est pas dit « moi, Evêque de Périgueux » mais « l'église de Périgueux et moi ». Qui est cette « église de Périgueux » distinguée de l'Evêque? A mon sens, il n'y a pas de doute, c'est le chapitre cathédral, « capitulum » représentant permanent, en tant que corps, de cette église diocésaine sur le siège de laquelle les Evêques se succèdent.

Quoi qu'il en soit, nulle part n'apparaît ce fonctionnaire spécialisé sur qui l'Evêque va bientôt se décharger de l'administration, de plus en plus accablante et diversifiée, de la justice: l'official, qui deviendra quelques années plus tard, bien avant le vicaire général, d'apparition plus tardive, le principal personnage<sup>7</sup> de ce qui sera alors appelé la « curia » de l'Evêque. C'est dire qu'avec le document que nous avons analysé nous sommes encore dans la période « paléontologique » de l'organisation de la justice d'église : c'est ce qui en fait l'intérêt et la valeur<sup>8</sup>.

R. BÉZAC.

6. Le Moyen-Age répartissait les « Christifideles » par ordres, c'est-à-dire par états de vie, par conditions. Il y avait les « praelati » (la hiérarchie), les « continentes » (ceux qui faisaient vœu de chasteté), les « conjugati » (les gens mariés). Chacun de ces « ordres » comprenait plusieurs branches. Parmi les « conjugati » on distinguait les « ruricolae », les « milites », les « opifices »..., parmi les « continentes », les « monachi », les « clerici », les « virgines »....

Nous employons ici le mot « ordre » dans ce sens. Il figure du reste, dans le texte même du jugement de l'Evêque : « *cum venerabilibus personis tam clericis quam monastici ordinis...* ».

7. Notons qu'à Rome, le préteur, première dignité, après le consul, dans le *cursus honorum*, était précisément le magistrat chargé plus spécialement de rendre la justice.

8. Une charte ultérieure du même cartulaire (28 juillet 1148) nous apprend que le jugement de Guillaume de Périgueux ne mit pas fin à ce litige. Le Pape Eugène III dut déléguer Gaufredius, archevêque de Bordeaux, pour établir un concordat entre les moines limousins et les moniales saintongeaises. L'évêque de Périgueux, Raymond, est encore présent, ainsi que Bernard, évêque de Saintes, mais comme simples assistants du juge délégué. Ils signent avec lui la charte de composition et la munissent de leur sceau.

## MA VIE EN PERIGORD

1897-1959

La part jouée dans mon existence de savant par le Périgord, ses sites et ses savants, est immense, et j'ai souvent pensé à en relater ses nombreux incidents, ce que je pourrais en appeler les éphémérides, ne fût-ce que sous forme d'une liste sèche partant de mon premier contact, en 1897, avec la vallée de la Vézère, époque où s'orientait ma carrière, en même temps d'ecclésiastique et de savant.

Malheureusement, jusqu'en 1908, ma mémoire n'y est aidée que par les billets adressés à ma mère, qu'elle avait gardés. Je lui écrivais en effet très fréquemment pendant mes déplacements, de très courts billets. Après 1905, je tins exactement, même en temps de guerre, ce que j'ai appelé mes éphémérides, où j'ai noté mes déplacements et occupations principales, et les faits marquants auxquels j'ai pris part ; c'est la source de mes informations. Je vais tenter d'en extraire ce qui a marqué ma vie en Périgord. Je n'y ai pas toujours noté, avec autant d'exactitude, les personnes avec qui j'ai été en contact, bien qu'il me soit arrivé de les fréquenter, spécialement à Périgueux, où mes liens de famille m'ont fait faire, ainsi qu'à Cubjac, maints séjours, durant lesquels j'aurais presque pu toujours marquer les noms de M. de Fleurieu, de M. Féaux et de leurs successeurs. Mais mon travail et ma pensée m'ont surtout attaché au lieu même où je dépensais mon activité et à son objet scientifique.

Ce fut au séminaire d'Issy, où j'étais entré en octobre 1895, que j'entendis parler pour la première fois (dès l'hiver 1895), par M. l'abbé Jean Guibert, notre professeur de sciences, du Moustier, des Eyzies, de Cro-Magnon, de Laugerie et de la Madeleine; j'étais assis sur les mêmes bancs que le jeune abbé Jean Bouyssonie.

Je fis mon premier voyage en Périgord en 1897, sur la recommandation de mon vieux maître de l'époque, le géologue picard Geoffroy d'Ault du Mesnil. Mes amis brivistes du Séminaire d'Issy m'invitèrent à y passer plusieurs jours et j'y rencontrai Elie Masséna, le notable collectionneur, qui me fit l'honneur de me montrer ses richesses de Laugerie-Basse, etc.. C'est de là que je gagnai, le 8 juillet 1897, l'auberge de la Gare, à Cro-Magnon, aux Eyzies, où je rencontrai pour la première fois Emile Rivière. Un vieil ouvrier de Louis Lartet, qui habitait aussi Cro-Magnon, me conduisit à la Madeleine par les bois de la rive droite de la Vézère, en passant par Laugerie-Haute, Basse, Gorge d'Enfer et la Micoque (que l'on

venait de découvrir). Je rencontrai aussi le jeune instituteur Denis Peyrony qui me montra les premiers débuts de sa petite collection. E. Rivière ne me montra pas la Mouthe, mais je pus en causer avec son inventeur, Gaston Berthoumeyrou, et pus gratter quelque peu avec lui à Cro-Magnon, où je vis les couches actuellement connues comme aurignaciennes. Je poussai, à pieds, jusqu'au Moustier.

1898 me ramena aux Eyzies et j'y fis quelques fouilles à Cro-Magnon, à la Madeleine et aux Laugeries, allai visiter, près de Bergerac, le boulanger de Creysse-Mouleydier et lui acquis quelques séries acheuléennes des plateaux d'alentour (actuellement dans la Collection Capitan, à Saint-Germain), et revisitai la Micoque.

En 1900, entre le 24 septembre et le 10 octobre, je retrouvai E. Rivière à l'auberge de la Gare, qui me conduisit à la Mouthe, cette fois, et m'y fit exécuter quelques copies des figures de cette grotte qu'il ne tarda pas à publier, en citant l'auteur.

Ce furent aussi mes premiers pas dans le déchiffrement des figures de grottes, E. Rivière m'emmena fouiller à Liveyre, où le Magdalénien sans harpon fourmillait d'aiguilles, dans ce que j'appellerai actuellement le Magdalénien III. Je vis et dessinaï alors les deux gravures sur os découvertes par Gaston Berthoumeyrou à l'extrémité de gauche de Cro-Magnon, le bison sur éclat d'humérus de renne et la femme sur côte, du Musée de Périgueux, dans un milieu qui pourrait être gravétien. Je fis connaissance avec le comte de Fleurieu et revis la Madeleine, la Micoque et autres lieux voisins.

En 1901, je me joignis, le 2 septembre, au Dr Capitan et à D. Peyrony pour fouiller au seuil du logement des Leyssalle à Laugerie-Haute (milieu Magdalénien ancien). Le 8 septembre Capitan, Peyrony et moi décidâmes d'aller à pied à Sireuil, voir la petite carrière d'où un ouvrier avait accidentellement récolté la statuette de femme de Sergeac, en calcite ambrée; nous primes, aux Combarelles, le gendre de Berniche, Pomarel, ancien ouvrier de Rivière, et c'est au retour de cette excursion qu'il nous y montra les gravures qu'il avait reconnues comme analogues à celles de la Mouthe.

Le 20 septembre, je revenais du Berry aux Eyzies, rappelé par Capitan, pour voir les figures peintes que D. Peyrony avaient découvertes entre-temps à Font-de-Gaume; je pris des unes et des autres les premiers décalques, et Capitan me chargea de continuer ce travail pour arriver à des publications ultérieures. Cette date du 8-20 septembre allait aiguiller ma vie définitivement.

Du 12 au 15 août 1902, une délégation officielle du Congrès de l'A.F.A.S. se rendit de Montauban aux Eyzies et visita les grottes de la Mouthe, de Font-de-Gaume et des Combarelles, reconnais-

sant leur authenticité. Ce fut cette année-là que Peyrony découvrit la grotte ornée de gravures de Bernifal, fort belles, et celle de la Calevie (quelques vestiges). Le 5 août, Capitan nous avait emmenés près de Montignac à la grotte de Grigue, où, malheureusement, il n'y avait que des griffades de blaireaux, qui y vivaient encore.

De là j'ai rejoint Emile Cartailhac dans les Pyrénées et il m'emmena d'abord à la grotte de Marsoulas, à la copie de laquelle il me mit à l'épreuve, avant de m'emmener faire, le mois suivant, notre campagne d'Altamira, 1901-1902; ces événements aiguillèrent ainsi définitivement ma carrière.

En juillet 1903, je commençai mes relevés de Font-de-Gaume, où J. Bouyssonie vint m'aider quelques jours. J'y étais encore au début de septembre. Sur une lettre de Cartailhac l'engageant à visiter la grotte de la Mairie de Teyjat, Peyrony en découvrit les premières gravures sur des blocs et une cascade stalagmitique.

En 1904, je vins passer à Périgueux la semaine sainte au Grand Séminaire, j'y fis une conférence, puis me rendis aux Eyzies, le 15, pour plusieurs jours. Du 7 août au 7 septembre, je m'occupai des relevés de Font-de-Gaume, que je fis visiter, ainsi que les Combarelles, au Professeur Boule. Le 17 octobre, je m'en vais étudier les gravures de Teyjat avec Peyrony et Bourrinet; je suis de retour aux Eyzies le 20. Le 24 décembre, je montre les grottes ornées des Combarelles et de Font-de-Gaume à H. Obermaier et à plusieurs préhistoriens berrichons.

En 1905, du 9 au 15 avril, je suis aux Eyzies, où je poursuis mes relevés. Le 22 août, je commence mes relevés des Combarelles. Je fais une fouille *devant* la Grèze avec l'abbé Bardon, où nous trouvons un foyer du Magdalénien III.

En août 1905, au Congrès de la Société Préhistorique de France, à Périgueux, je parle sur la classification du Paléolithique supérieur et la chronologie de figures de caverne. Puis je visite l'abbé Chastaing, curé de Bourniquel, avec lequel je visite les sites de la Gravette et des Jean-Blancs; je poursuis le décalque des Combarelles, en décembre 1905 et janvier 1906, en hiver parce qu'il y fait moins froid qu'en été et moins humide; et le 15 juin je dirige une excursion du Musée d'Histoire Naturelle avec le Professeur Boule aux Eyzies, grottes et gisements. Le 25 juin je vais visiter Teyjat découverte précédemment par Peyrony. Je n'en fais les relevés qu'en 1907, du 16 au 20 mars.

Je passe la fin de juin aux Eyzies pour continuer les relevés des Combarelles.

En 1908, j'entreprends le 10 avril les relevés photographiques

des figures de Font-de-Gaume; j'y découvre les mains cernées de noir et, dans un couloir latéral peu pénétrable, des dessins linéaires d'ours et de renne (11 avril). Le 13 avril je me rends avec Peyrony au Ruth pour relever la coupe des niveaux solutréens sur des niveaux aurignaciens. Le 14 avril, j'amène Cartailhae à Font-de-Gaume dont il admet le Félin et le Rhinocéros; nous visitons ensemble Bernifal et les Combarelles dont il admet, comme authentiques, les figures anthropoïdes. Le 15 avril, une Commission scientifique comprenant Cartailhae, Boule, Breuil, D<sup>r</sup> P. Raymond, Marquis de Fayolle, Féaux, Pierre Paris, Peyrony, Delage, nous constatons successivement, au Ruth et à Laussel, la superposition du Solutrén sur l'Aurignacien; Adrien de Mortillet convoqué n'a pas répondu.

Le 29 mai 1908, j'explore le tréfonds des Combarelles (lit du ruisseau). Le 30, travaux aux Combarelles; le 31 je découvre avec l'Abbé Mézergue, curé de Tayac, les figures gravées de la Croze à Gontran.

1908, je continue le relevé des Combarelles du 1 au 11 juin; le 2 juin je les fais visiter au D<sup>r</sup> Pfeiffer.

1909, le 5 avril je visite le gisement de Badegoule avec le D<sup>r</sup> Cheynier et l'abbé J. Bouyssonie. Le 29 septembre je participe, à la Ferrassie, avec Peyrony, Capitan, Boule, Cartailhae, Bouyssonie, Bardou, etc., au dégagement de la première sépulture néanderthaliennne de la Ferrassie, opération qui se poursuit les deux jours suivants.

Le 9 avril 1910, je visite, à la Cabane, près Terrasson, l'Abbé Bouyssonie et y étudie les séries de gravures du Magdalénien VI du gisement de Limeuil, qu'il fouille. Le 10 et 11, je continue avec le photographe Lassalle les relevés photographiques des grottes. Nous installons notre quartier général aux Glycines (aux Eyzies); le travail, aux Combarelles, se poursuit jusqu'au 26. Entre temps je visite les sculptures de l'abri de Cap-Blanc, découverte du D<sup>r</sup> Lalanne. Le 12 et le 20 août, je visite avec le D<sup>r</sup> Lalanne les gisements des Eyzies, celui de Laussel, les grottes des Combarelles, de Font-de-Gaume et de la Ferrassie. Du 23 au 25 août, je participe aux fouilles Bouyssonie à Limeuil; le 27, j'étudie, chez Didon, à Périgueux, les séries aurignaciennes des fouilles de Sergeac et vais les visiter. Du 28 au 30 septembre 1910, je participe à l'exhumation, avec Capitan et Peyrony, du second squelette monstérien de la Ferrassie. Le 29 septembre, j'étudie et dessine les séries magdaléniennes IV, V, VI du Bout-du-Monde des fouilles de l'Instituteur Lucas, vendues ultérieurement à Hauser. Le 2 octobre, visite des fouilles du Capitaine Bourlon à Langerie-Haute et Gorge d'Enfer. Du

3 au 5 octobre, je termine les photographies des Combarelles avec Lassalle; le 5 je visite avec le D<sup>r</sup> Lalanne, Cap-Blanc que je photographie avec Leyssalle, la nuit suivante, de nouvelle lune, de manière à en pouvoir diriger l'éclairage à volonté.

Du 2 au 11 août 1911, j'étudie avec Bouyssonie les blocs gravés qu'il a extraits de Limeuil. Le 12 août, je travaille avec Didon à Périgueux, et vais avec lui à Brantôme et Bourdeilles. Le 12 août, je reçois aux Eyzies la visite de mon père, du Colonel Desrués et de mon frère qui visitent avec moi Combarelles et Font-de-Gaume (première manifestation d'intérêt porté par mon père à mes études que le frappèrent beaucoup). Le 14 août, je visite les fouilles de Peyrony à la Madeleine.

Le 29 juillet 1912 je prends en charge le grand savant américain Henry Osborn, Directeur du Grand Musée de Paléontologie de New-York, et lui fais visiter les jours suivants : Font-de-Gaume, Combarelles, la Mouthe, Cap-Blanc, le Moustier, la Madeleine, Marzac, Sarlat et Limeuil; le 31 juillet, la collection Peyrony et, à Périgueux le Musée, la collection Didon, la cathédrale de Saint-Front, la Maladrerie, les fouilles de Chancelade et de Bourdeilles; M. Osborn me quitte le 2 août. Je visite Bourdeilles et Raymondin, le 5 août: les Eyzies, le 7, 8 et 9; à la Ferrassie, exhumation, par Peyrony, des petits squelettes d'enfants de la Ferrassie, enfouis dans de petites fosses coniques creusées dans le sol jaune. Du 9 au 20, je conduis, aux Eyzies et alentour, mes amis: Obermaier et le Baron Blanc, père.

1913. Le 3 août, avec Bouyssonie, Capitan, Peyrony et Didon, à la Ferrassie, nous vidons une autre petite fosse, mais privée de vestiges humains. J'étudie la collection Maury à Laugerie-Basse et visite avec Capitan les fouilles du Magdalénien V et VI de Peyrony, au château des Eyzies. Le 6, je décalque les figures de la grotte de la Croze à Gontran, à Tayac, le poisson de Gorge-d'Enfer, et j'étudie les séries du Fourneau-du-Diable de Bourdeilles (fouilles Peyrony), Solutréen, reposant sur des niveaux gravétiens. Le 7, je vais au Moustier avec Henri Hubert, Capitan, Peyrony, Belvès, nous étudions des coupes des divers gisements, établies par Peyrony. Je vais, de là, rejoindre Franck Delage à Sergeac, vois sa fouille de l'Abri Reverdit à Sergeac et visite les sculptures de ses parois; j'y étudie aussi la stratigraphie de l'abri des Roches que Didon fouille avec son excellent fouilleur, Castanet, et où il a trouvé en place, dans le Gravétien, des pierres gravées, un bas-relief de cheval, une main humaine, etc...

1914, la mobilisation me prit comme je venais d'arriver à Cubjac chez mon oncle Ernest Breuil et m'obligea de retourner à

Clermont-de-l'Oise, où était mon domicile militaire ; cela se passait le 28 juillet. L'envahissement de l'Oise m'ayant fait gagner Bordeaux, j'y fus mobilisé. Démobilisé comme vieille classe, je retournai en Périgord le 4 août 1915, pour y retrouver, chez Didon, mon ami, l'explorateur et grand entomologiste Alluaud, qui me demandait de le conduire le lendemain à la grande caverne de Granville, près de Miremont. Je note dans mon carnet : « vaste galerie, si boueuse que l'on pourrait s'y enliser facilement par endroits ; vers le fond à droite (du point atteint) : traces digitales sur plafond dans une petite galerie, probablement anciennes. En divers points, à terre, poteries protohistoriques ». Nous avons visité cette grotte avec un but précis, la prise d'un certain *Trechus* cavernicole que mon ami, grand entomologiste, désirait posséder et qu'il y trouva ; nous n'avions pas de guide, nos lampes à acétylène ne nous permettaient pas plus de 2 ou 3 heures de lumière, nous avons évidemment pris la galerie Sud, orientée Est-Ouest, et nous sommes arrêtés à la voûte couverte d'argile rouge où sont tracés d'assez nombreux mammouths d'une très grande taille, que ma faible lampe ne m'a pas permis de déchiffrer ce jour-là. Nous ne pouvions pas prolonger davantage notre visite qui ne dura pas plus de deux heures, et il fallait rentrer au village prendre le repas que nous y avons commandé. J'ai donc manqué la découverte de la galerie occidentale Sud-Nord, que MM. Nougier et Romain Robert nous ont révélée en 1957, 41 ans plus tard.

J'allai m'installer du 6 au 27 août 1915, au Château de Beyssac, chez mon ami Pierre Paris, et fis, avec ses fils, blessés ou attendant leur appel, l'exploration des grottes voisines, ce qui m'amena à y faire plusieurs découvertes dont la principale fut qu'il y avait des gravures et bas-reliefs dans la grotte située juste en dessous du château de Commarque (9 août) ; le 10, nous visitâmes le camp dit Romain et les grottes de Benivet ; le camp a une forme circulaire de 40 à 50 mètres, rempli de scories de forge, avec un tout petit tertre central en pierres rapportées (pas des résidus de forge) ; une levée de terre l'entoure ; le 11 nous visitons la grotte Nancy, à l'angle du vallon dit du Boulet, en aval de Vieil-Mouly ; j'y trouvai, dans le fond, deux gravures fines et, à l'entrée, un cheval sculpté très usé. L'après-midi, nous visitâmes les grottes sous Beyssac, dont une contient une main cernée de rouge ; le 13, en aval de Beyssac, une autre grotte a quelques vestiges de peintures rouges perdues ; le 14 vint la visite de la grotte de Benivet où l'on descend par un puits ; le 15, sur la demande de M. de Fleurieu, je fais visiter les Combarelles au peintre japonais Foujita et à un de ses compatriotes. Ils écoutèrent mes explications avec un silence déférent, courtoisement glacé. Le 18 août, je viens à Périgueux visiter

le Marquis de Fayolle et M. Didon. Le 26, le Marquis de Fayolle et Didon viennent aux Eyzies et, avec Peyrony, nous visitons les champs de fouilles et les collections Hauser, mises sous séquestre. Le 26 août, je leur fais visiter les Combarelles et je rentre chez mon oncle à Cubjac. Autour de cette localité, je fais plusieurs visites de grottes, sans résultat : grotte du Souci, rocher d'Auberoche, avec vagues vestiges du Magdalénien final. Le 3 septembre, je visite Didon et Délagin à Périgueux, dont Didon me fait visiter les restes romains, le camp romain et préromain d'Écornebœuf et la station néolithique de son versant sud.

Les années suivantes de guerre, passées en bonne partie en Espagne en service commandé, ne me ramenèrent en Dordogne qu'en 1919, où je retrouvai Didon à Périgueux, qui me fit visiter la vieille ville le 29 juillet 1919 et je retournai aux Eyzies reprendre contact avec les Combarelles et Font-de-Gaume (30 juillet); je retournai à Laussel, Bernifal, Beyssac et Commarque. Le 4 août, je refis à pied l'excursion du Moustier, par Marzac et Beynac. Je visitai les tufs de la Gaubert, où Delage avait fouillé, trouvant, sous les tufs, un niveau magdalénien; je revis la Moulhe, la Ferrassie, j'y reçus la visite de Vayson de PREDENNE et étudie la collection Delugin. La décade précédente avait vu paraître le beau volume de Font-de-Gaume, après celui d'Altamira et deux autres volumes espagnols sur les cavernes cantabriques; celui des Combarelles avait été écrit, mais je dois dire que M. Boule mit à sa publication des obstacles prolongés qui durèrent jusqu'à 1924, où j'arrivai enfin à les surmonter. Teyjat était publié, mais dans une modeste description accompagnée des relevés soignés de ses figures, publiée au Congrès de Genève. Le décès d'E. Rivière permettait de pouvoir reprendre en paix l'étude sérieuse de la Moulhe et d'y joindre un jour les autres grottes de la Beune.

Il me fallait aussi assurer désormais mon enseignement à l'Institut de Paléontologie Humaine, continuer les expéditions dans la péninsule ibérique et même élargir les problèmes au-delà de la France et de l'Europe, ce qui m'obligea à de nombreux voyages lointains. Les charges augmentaient donc avec les années, mais pas les moyens d'exécution, et l'atmosphère à l'I.P.H., avec Boule, était toujours difficile et contradictoire, surtout après la mort du Prince Albert de Monaco (juin 1922).

En septembre 1923, je revins aux Eyzies quelques jours, où je fis visiter les Combarelles au professeur américain Hrlicka, d'origine tchèque, et à Miss Garrod, mais mon séjour fut interrompu par la mort de ma mère.

1924 me ramena à Périgueux du 11 au 20 juillet, où je travaillai

une dizaine de jours au Musée et à Reymonden. Je vins étudier la stratigraphie de Laugerie-Haute, établie par D. Peyrony, et travailler au Musée des Eyzies, et je visitai le regretté Jean Mercier, au château de Montfort. Le 24 août, je fis visiter Font-de-Gaume à Miss Garrod. Le 25 août, je revois Sergeac et Commarque, et relève un bloc gravé de Belcayré et l'abri Castanet (dit Reverdit) à gros bisons sculptés assez dégradés relevés avec l'aide de Miss Garrod et de ses compagnes. Le 27, je reprends le relevé de la Mouthe et fais visiter le 28 les environs des Eyzies, grottes et gisements à ma sœur et à son mari. Le 29, travail au Musée et je vais au « Bout-du-Monde », par les bois et les bruyères. Le 30, relevés à la Mouthe, le 31, visite à Beyssac et à Laussel. 1<sup>er</sup> septembre, relevés à la Mouthe; le 2 septembre j'étudie à Laugerie-Basse le musée Maury, visite le Gros-Roc aux extraordinaires cristallisations. Je dessine divers objets au musée.

1926, je viens le 21 décembre passer plusieurs jours chez l'Abbé Arlie, curé de Nabirat et visite la grotte du Péchialet, entre Grolejeac et Saint-Cirq-Madelon, où il a trouvé un ours brun quaternaire. Le 27, je suis avec D. Peyrony aux Eyzies, où je puis admirer le bas-relief solutréen de Pech-de-l'Aze. Le 28 j'explore en détail le vallon de la Mouthe. Au Roc de la Pépue (Manaurie) D. Peyrony me montre un grès tertiaire qu'il croit gravé, ce qui est certainement une erreur; dans un abri de Tayac, au dessus de l'église, servant de poulailler, est sculpté un petit animal en bas-relief; le 29, promenade sur les plateaux de Gorge-d'Enfer, et au dessus de Laugerie-Haute, et excursion à la Madeleine, par la rive droite. Le 30, à Périgueux, je vois MM. Féaux et Bourrinet et vais aux fouilles de Didon à Chancelade.

1927, je viens aux Eyzies avec Miss Boyle, du 25 mars au 6 avril, et fais diverses excursions sur les falaises dominant Gorge-d'Enfer et Laugerie; le 27, à Marzac; du 28 mars au 3 avril, je fais des relevés à la Mouthe; le 1<sup>er</sup> et 2 avril, je promène le professeur Baldroin-Brown, d'Edimbourg, à Beyssac, Combarelles, Marzac, le Moustier, Sergeac, Laussel, Cap-Blanc, la Grèze. Le 3 avril, je le conduis à Limeuil, Font-de-Gaume et la Ferrassie. Le 4 et 5, relevés à la Mouthe.

En août, je viens en Périgord avec Henry Field, de Chicago; le 2 et 3, nous visitons les collections Didon et Bourrinet; le 4 le Moustier, Sergeac et les Eyzies; le 5, Cap-Blanc, Laussel, la Grèze, Beyssac, Limeuil, Roque-Gageac, Sarlat et Ferrassie; le 6, la Mouthe, Combarelles, Marzac.

En 1928, le 4 mars, étude des collections Didon, visite de Teyjat; le 16 mars, aux Eyzies avec Miss Boyle et les Kelley; le 17,

relevé à la Grèze, visite de Laussel, du pigeonnier de Laussel ; le 18, en auto à Limeuil et Cadouin (église et cloître), vallée et gisements de la Couze ; le 19, relevé à la Calévie, visite de la Mouthe ; le 20, début du relevé de Bernifal ; le 21, vallée de la Beune au delà de Beyssac, Passestrette près du château de la Roche, où je relève un cheval gravé dans l'abri sous le château ; le 22, suite des relevés de Bernifal, que je termine le 24 ; après-midi du 24, Limeuil et Sarlat ; 26 et 29, fin des relevés de la Mouthe ; le 31 juillet, chez Didon, à Périgueux ; conduis MM. Gaillard et Côte, de Lyon, à Périgueux, visiter la collection Didon le 31 ; le 1<sup>er</sup> août, je les conduis à Font-de-Gaume, à Combarelles, à la Grèze, à Commarque et à Cap-Blanc.

1929. Retrouve Koslowsky, savant polonais, et le colonel Walton aux Eyzies ; le 13 avril, je leur fais visiter la Ferrassie, Limeuil, Saint-Cyprien, Sarlat, la Grèze, Cap-Blanc, Laussel, Commarque, la Mouthe, la Madeleine, le 14 avril, Combarelles et la Mouthe, les 15 et 16 avril. Le 17 nous visitons la Micoque et Font-de-Gaume, étudions les graviers en amont de Tayac (rive gauche) qui appartiennent à une vallée tertiaire comblée, recoupée par la Vézère. Les 18 et 19, travail à la Mouthe. Le 20, Laugerie-Haute et Musée des Eyzies, visite des Kaolins.

1930, le 22 avril, retrouve mes élèves Moroçan, roumain, et M<sup>lle</sup> Doize aux Eyzies. Le 23 allons à la Grèze, Laussel, Sergeac, le Moustier. Le 24, Combarelles, la Ferrassie, Limeuil, Sarlat. Le 25, la Micoque, la Ferrassie avec D. Peyrony ; au Musée, examen comparé de Combe-Capelle et du Moustier inférieur. Le 26, photos à Bernifal. Le 27, M. Kelley nous rejoint : excursion à Tursac et le Moustier, je leur fais visiter Font-de-Gaume. Les 27 et 28, travail de photographie à la Mouthe. Le 31 juillet 1930, je visite des ballastières à Couze et les fouilles de la Gravette de M. Lacorre. Les Field nous rejoignent aux Eyzies et je leur fais visiter la Micoque et Combarelles. Le 1<sup>er</sup> août, je leur montre Font-de-Gaume. Le 26, je retrouve aux Eyzies le Professeur John Goodwin, de Capelown (Afrique du Sud), je lui fais visiter la Micoque, Gorges-d'Enfer, le musée et la Grèze, Cap-Blanc, Laussel, Sergeac. Le 27, la visite continue aux Combarelles, la Mouthe, Font-de-Gaume et Sarlat.

Le 28 avril 1931, nous arrivons, Miss Boyle, M<sup>lle</sup> Doize et moi, aux Eyzies ; excursion en auto : atelier Pagès, dans la plaine du Rut, près du Moustier ; abri Cellié, Roche-Saint-Christophe, Sergeac, (abri des Merveilles) ; le 30. Le 1<sup>er</sup> mai, avec l'abbé J. Bouyssonie, nous visitons Laussel et l'abri non fouillé genre Combe-Capelle qui le prolonge en amont. Travail de dessin au Musée. Le 2 mai, Musée Maury à Laugerie pour divers dessins ; visite de la Micoque ; de là, à la Madeleine par les bois. Le 3, travail au Musée. Le 4, je montre Font-de-Gaume au savant belge Hamal-Nandrin et à ses élèves, et

à N. Casteret, le matin ; l'après-midi, je travaille à la Mouthe. Le 5, je dessine au Musée et montre Combarelles aux Belges. Le 19 juillet, inauguration aux Eyzies du buste du D<sup>r</sup> Capitan, sous la présidence de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, et du professeur Boule. Le 20 juillet, je fais visiter les Combarelles et Cap-Blanc à M. Paul Léon et au professeur Boule. Le 21 juillet, je dessine des objets au Musée de Laugerie-Basse.

Le 11 août 1932, je retrouve aux Eyzies M. Paul Wernert, de Strasbourg. Le 12, excursion avec lui au Moustier, Sergeac, Cap-Blanc, la Grèze. Le 13, je relève à Oreille-d'Enfer les dessins aurignaciens ; je fais visiter la Mouthe et les Combarelles à Paul Wernert et à Exteens. Le 14, excursion avec D. Peyrony à Belcayre, La Rochette et le Breuil. Le 15, je montre à M. Menghin, professeur à Vienne (Autriche) les Combarelles, Cap-Blanc, la Grèze, la Micoque, la Ferrassie. Le 16, idem, à Font-de-Gaume, avec Exteens et Paul Wernert. J'examine chez D. Peyrony les pierres taillées des plus bas niveaux de la Micoque (aspect clactonien).

1933, le 11 octobre, je revois, à mon retour d'Ethiopie et de Palestine, Laugerie-Haute, la Micoque et la Ferrassie. Le 12, je vais étudier, avec S. Blanc et Bourgon, les berges de la Bournégue, affluent du Dropt, où se trouvent deux cailloutis de gravats soliflués, séparés par des sables stratifiés, avec mélange de très vieux paléolithique remanié, soliflué avec du Levalloisien et de l'Acheuléen supérieur, celui-ci dominant en haut, aux états physiques différents. Le 14, M. Lacorre nous mène visiter ses fouilles de Combe-Capelle, Patary, Jean-Blancs et la Gravette. Le 15, déjeuner à Tursac, visite à La Madeleine et au petit abri de la Forêt, près du Roc de Reignac. Le 16 octobre, la Mouthe et le plateau alentour. Le 17, idem jusqu'à la grotte de la Combe, située au-dessus d'un réservoir-lac, dans la plaine. Il y a du Tayacien remanié avec le vieux Moustérien de tradition acheuléenne de base. Le 18, étude à Laugerie-Haute du niveau gravétien découvert par D. Peyrony. Le 19, je prépare les séries de la Micoque (choisies dans les duplicata de Peyrony) ainsi que d'autres de ses fouilles du Moustier, pour le musée de Saint-Germain, où je prépare une réorganisation de la salle de la Pierre-Taillée, avec Lantier.

1934, du 20 au 23 mars je viens diviser et emballer à la Maladrerie, à Périgueux, les collections du regretté Didon, par suite de vente après décès. Le 24, nous retrouvons les Lacorre à Lalinde et passons avec eux les jours suivants en étudiant leurs fouilles de la Gravette, de La Cavaille et de Patary.

En septembre, j'arrive à Périgueux pour le Congrès de la Société Préhistorique, auquel je prends part : excursion à Chancelade, à la

Croix du Duc, terrasse de 30 mètres: Acheuléen ancien roulé; Micoquien de tradition acheuléenne à influence Levallois, pas roulé. Le 18 septembre, le Congrès se rend aux Eyzies et fait des excursions à Limeuil, le Souci, la Gravette, Jean-Blancs, Combe-Capelle, ville ancienne de Monpazier. Le 21, excursion de la Drone, la Peyzie (Magdalénien III et Azilien.) Dolmen de Paussac-Saint-Vivien, château de Bourdeilles, grottes à gravures des Bernous et Fourneau-du-Diable, près Brantôme. Le 22, excursion aux Eyzies, je conduis l'excursion à Font-de-Gaume. Le 24, excursion à Sergeac, où je relève des figures de l'abri Reverdit, et visite le gisement sauveterrien de l'Abri du Barbeau, près du Moustier, avec sépulture sauveterrienne, trouvée par Vidal.

1935, à mon retour d'un voyage en Chine et en Italie, je reprends un court contact avec les Eyzies, du 11 au 16 septembre, où je revois Sergeac, le Moustier, les Eyzies, Laugerie, la Micoque, la Ferrassie, Gorge-d'Enfer, Font-de-Gaume, la Moulhe, Cap-Blanc, la Grèze et Laussat avec mes élèves, le Chinois W.-C. Pei et l'Hindou Christianschwami; le 15, je leur fais visiter la vallée de la Dordogne, de Limeuil à Sarlat.

1937, du 21 au 28 mars, j'étudie chez le D<sup>r</sup> Cheynier, à Terrasson, la faune de ses fouilles solutréennes de Badegoule. Le 27 mars, je relève la gravure de la grotte voisine de la Sudrie, dans le grès permien. Je vois le gisement de Badegoule. Le 29, de Terrasson aux Eyzies, par Sergeac. Le 30, étude des terrassements de la maison Lacorre, dans les tufs de la Beune, qui contiennent de la poterie de l'âge du bronze à peu de profondeur. Le baron A.-C. Blanc (fils) arrive; je lui fais visiter la vallée de la Couze, par Limeuil, Cadouin, Combe-Capelle, Terme-Pialat, Patary, Jean-Blancs. Le 2, suite de l'excursion: la Grèze, Bernifal, Combarelles. Le 3, excursion à Sergeac et au Moustier. Le 4, avec le même, à Font-de-Gaume, Laugerie-Haute, la Ferrassie. Le 5, Laugerie-Haute et Basse, Gorge-d'Enfer, la Moulhe; étude du musée avec le baron Blanc; la Roche-Gageac, Beynac. Le 6, avec A.-C. Blanc, musée de Laugerie-Haute et Basse. Le 7, avec les Gillette (amis du général Smuls, d'Afrique du Sud), je visite Font-de-Gaume, la Grèze, Cap-Blanc, Sergeac, le Moustier. Je discute avec Peyrony de l'âge de Combe-Capelle et de la Micoque. Le 8, excursion avec D. Peyrony à Brantôme et visite des fouilles de Rocherel (Magdalénien VI et Azilien) du D<sup>r</sup> Jude, Fourneau du Diable, le gisement et la grotte à gravures des Bernous, Chancelade. Dans la nuit, grand incendie de la scierie voisine des Glycines, aux Eyzies, le 8 avril.

En septembre 1937, je reviens pour la journée des Amis des Eyzies (le 19), après avoir revu, la veille, Sarlat, la vallée de la Dordogne, la Ferrassie et Laugerie.

1938. Je pars aux Eyzies le 18 mars; visite, le 19, avec les Lacorre, de leurs fouilles de Combe-Capelle et de Laussel. Le 20, je suis prié par MM. Maury et S. Blanc d'examiner une sépulture trouvée à Laugerie-Haute et qui est néolithique. La suite de la fouille (le 22) établit qu'il s'agit d'une sorte de petit dolmen bourré d'ossements humains avec bois de cerf travaillés. Les silex ne sont pas paléolithiques et sont accompagnés de tessons de poteries, d'os de cerf, de bœuf domestique, de porc; pas de renne. Le 23, excursion à la grotte ornée de Commarque; dans une grotte voisine, mais en face, se trouve une fausse gravure de bouquetin, que je détruis. Le 24, je conduis M. L. Aufrère, du C.N.R.S., visiter les Combarelles, Font-de-Gaume, Laussel, Beyssac. Le 25, avec le même, à la Mouthe et la Ferrassie.

1939. Le 19 mars, je trouve aux Eyzies l'abbé Monot, ami de feu Joseph Déchelette; je fais, avec lui et Miss Boyle, diverses excursions: à Cap-Blanc, la Grèze, Laussel, Sergeac, la Roche-Saint-Christophe, la Madeleine, la Micoque, la Ferrassie, Pagenal, la Mouthe et Font-de-Gaume. Le 23, je commence les relevés de la galerie de droite des Combarelles, après avoir montré la galerie principale de gauche à M<sup>lle</sup> de Saint-Mathurin. En fin de journée, nous allons à Beyssac et à Marquay. Le 24 mars, il neige, et je continue les relevés de Combarelles II; en fin de journée, excursion à Sergeac, Saint-Léon et La Roche-Saint-Christophe. Le 25, je continue les relevés des Combarelles II; excursion à Laussel, Cap-Blanc, Pagenal. Le 26, visite à Limeuil et la Ferrassie. Le 27, le Bugue, Cadouin. Le 29, Mèroc arrive de Toulouse et je le conduis les jours suivants (30 et 31), à Font-de-Gaume, Cap-Blanc, la Grèze, Laussel, Sergeac et le Moustier. Le 1<sup>er</sup> avril est le premier jour du Congrès pour le jubilé D. Peyrony. Le 2, cérémonies et discours.

Les débuts de la seconde grande guerre m'ayant obligé, sur ordre, de transporter ma chaire du Collège de France à Bordeaux, je m'y trouvai fin décembre; je dus à cette circonstance de faire aux Eyzies un tour en hiver: le 26 décembre, je visitai, en route, les ballastières de Couze et les Jean-Blancs. Le 27, les Lacorre me conduisirent à Laussel. Le 28, Paul Wernert et sa sœur, refoulés d'Alsace, vinrent aux Eyzies, je leur montrai Cap-Blanc et la Grèze; le lendemain (29), Combarelles et Font-de-Gaume, et le 31, la Micoque et Laugerie-Haute. Le 30, j'avais consacré ma journée aux Combarelles II, à quelques figures haut-placées, qui avaient demandé la construction d'un échafaudage pour leur relevé.

1940. Le 23 mai, j'arrive de Paris aux Eyzies par automobile privée, transportant mes notes et dessins scientifiques et quelques parties les plus précieuses de ma bibliothèque. Je les portai à Laugerie-Haute, ainsi que divers objets anthropologiques (crânes qua-

ternaires de Nazareth, crânes mésolithiques de Cuzouls (Lot), os gravés du Castillo), et je les déposai chez Peyrony. Je trouvai par chance à me loger aux Glycines. Le 24, D. Peyrony installe mon cabinet à dessins au musée. Le 26, excursion à Sergeac. Le 27, je fais visiter à des passagers les Combarelles. Les Vaufrey arrivent. Le 28, je fais visiter la Grèze, Cap-Blanc et Laussel à des Belges et des Hollandais réfugiés. Le 29, Paul Wernert et Chassaing arrivent du Musée de l'Homme avec son trésor, y compris les hommes de la Chapelle-aux-Saints, de la Ferrassie, etc., et les confient à D. Peyrony pour les cacher, nul n'a jamais su où!

Le 9 juin, excursion avec Lacorre à la Gravette, Jean-Blancs, gravières de Couze où il a trouvé une molaire d'éléphant (pas de mammoth). Au sommet des graviers de base, du gradin supérieur, je trouve un éclat triangulaire clactonien en place. Le 10, excursion à la Mouthe avec des réfugiés. Le 18, avec Vaufrey, sur la demande de D. Peyrony, je sélectionne, au musée, les séries à cacher en cas d'occupation par l'ennemi et j'aménage les vitrines de façon à ce qu'il n'y paraisse pas trop. Le 19, je laisse l'hôtel des Glycines et m'installe à Tayac chez le D<sup>r</sup> Demelle. Le 21, excursion aux Kaolins, par le plateau de la rive gauche, en redescendant près de Laborie. Les 25 et 26, à Gorge-d'Enfer, récolte de champignons ! Le 28 je fais visiter la Mouthe à des passagers. Le 2 juillet, Vaufrey quitte les Eyzies et je mène des réfugiés à Liveyre, et je me blesse à l'œil droit avec une épine. Le 4, l'œil se brouille, le médecin belge réfugié Gyldmyn (Anvers) m'examine et me dit que c'est grave ; il obtient pour moi du colonel de pharmacie réfugié, de me transporter en auto le 7 à Périgueux à la clinique Delbès, qui confirme la gravité. Le 15, je fais connaissance de M. Aublant et du chanoine Roux, et je retrouve M<sup>me</sup> Didon. Le 24 je rentre aux Eyzies. Le 3, le chanoine J. Bouyssonie vient de Brive me voir et emporte tous mes dessins des Trois-Frères à terminer, ce qu'il fit pendant le reste de la guerre. Le 7, je retourne à Périgueux, mon œil est considéré en bonne voie. Le 8, je rentre aux Eyzies et fais visiter la Mouthe à mes cousins de Roffignac. Le 19, attaque d'iridocyclite double qui m'aveugle presque complètement; retour précipité à la clinique Delbès et chez mes cousins; j'y reçois la visite de Maurice Thaon, dont le frère Robert est en cantonnement à Montignac. Du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, travail au musée de Périgueux avec M. Aublant; 5 et 6, idem. Le 7, je rentre aux Eyzies avec Maurice Thaon, auquel je montre les grottes; il voudrait en étudier une pour moi. Le 17, M. Thaon me téléphone à Brive, de Montignac, la découverte de la caverne peinte de Lascaux. Le 20, il m'en apporte des croquis qui me convainquent de l'authenticité; nous téléphonons au D<sup>r</sup> Cheyrier à Terrasson. Le 21, nous allons de Brive à Terrasson par train, et le

D<sup>r</sup> Cheynier nous conduit à Montignac, où nous visitons ensemble Lascaux avec les jeunes inventeurs, Ravidat et Marsal et leur maître Laval. Je reviens à Montignac le 27; le préfet de la Dordogne et Peyrony viennent le 28; je les avais prévenus immédiatement de la découverte. Après un voyage de famille à Toulouse, je retourne à Montignac, le 14 octobre, où je m'installe au château de Puyrobert chez M. de Montardy. Le 17, les propriétaires de la grotte, le comte et la comtesse de La Rochefoucault, que j'avais aussi prévenus, viennent visiter la grotte. Le 17, allons aux Eyzies avec une charrette attelée d'un cheval de labour: 4 heures pour aller, autant retour, seul moyen de transport! Le 21, visite de M. Aublant du Musée de Périgueux; du 22 au 31, travail à Lascaux avec Thaon. Le 28, visite du général Jeannel, retour de Syrie. Le 29, le comte Bégouën vient de Toulouse visiter Lascaux. Le 30, un agent de la police secrète vient me visiter à Puyrobert, à propos d'un télégramme suspect que j'ai reçu d'Angleterre; après l'avoir satisfait, je lui fais visiter la grotte. Il s'agissait d'un Belge réfugié en Angleterre me demandant de tâcher d'avoir des nouvelles de sa famille à Lens, ce à quoi je suis arrivé.

Le 2 novembre aux Eyzies, je montre à Thaon les grottes ornées de la vallée de la Beune. Le 6, je retourne à Montignac à bicyclette. Du 7 au 12, travail à Lascaux. Le 13, le directeur des Beaux-Arts vient visiter la grotte, ce que font, le 14, le général Mittelhauser et le D<sup>r</sup> Leprince-Ringuet. Le 19, visite du général Féaux, et le 21, du ministre de Belgique; visites de diverses autres personnalités et notables des Eyzies suivant les jours.

Les 3 et 4 décembre 1940, visite de l'écrivain Ichac qui y fait de remarquables photographies et un article notable dans *l'Illustration*. Le 13 décembre, je quitte Montignac et le Périgord, pour de nombreuses années, pour faire mes cours d'hiver du Collège de France à Toulouse (Université), puis ensuite aller en Espagne, Portugal et Afrique du Sud.

Je ne reviens en Dordogne que le 1<sup>er</sup> septembre 1945, où je retrouvai D. Peyrony à Laugerie et S. Blanc aux Eyzies, ainsi que les Lacorre que j'aidai à classer les séries de la Gravelle. Le 5, D. Peyrony me remet les dépôts que j'avais faits entre ses mains en 1940. Le 6, je retrouve mes cousins de Périgueux, mais j'ai le regret d'apprendre la mort de M. et M<sup>me</sup> Aublant. Le 7, je retourne à Montignac où je revois avec plaisir la grotte de Lascaux avec Thaon et Laval. Le 9, je montre Lascaux à M<sup>lle</sup> G. Henri-Martin, M<sup>lle</sup> Suzanne de Saint-Mathurin et plusieurs autres Charentais. Le 10, nous allons visiter Sergeac avec eux.

1946, le 21 septembre, je revois à Teyjat la grotte de la Mairie et l'abri Mège. Le 22 nous revoyons Lascaux et le Moustier.

En 1949, après un second séjour en Afrique du Sud, je revois Lascaux du 17 au 28 août, et je trouve la grotte assez bien aménagée et la fais visiter à diverses personnes. Du 2 au 7 septembre, S. Blanc et moi, fouillons dans le puits de la grotte de Lascaux, où nous trouvons du Périgordien ou du très vieux Magdalénien. Le 7, M. Vaullier vient visiter la grotte et nous partons ensemble aux Pyrénées, puis je repars en Afrique du Sud une troisième fois.

1951, le 6 août, je viens travailler avec Windels à Montignac. Le 11, je fais visiter à Vaullier la Mouthe et les autres sites de la Beune. Le 15, S. Blanc me conduit au Bugue visiter la nouvelle grotte de Barrabahau à nombreux dessins sur argile; je visite le pauvre Bourgon, très malade, à Saint-Cyprien. Le 17, je montre la grotte de Lascaux à M<sup>me</sup> Doize et M<sup>me</sup> Grand-Chastel, nous visitons aussi le château de la Filolie et l'église de Saint-Amand-de-Coly. Les 20 et 21, visite de Lascaux avec les mêmes et M<sup>me</sup> de Saint-Périer.

1953, le 11 avril, réunion aux Eyzies du comité du Musée et des Amis du Musée. Le 12 avril, chez les Lacorre, étude des séries de la Gravelle; l'après-midi, en allant voir la grotte de Cougnac (Lot), nous passons à Nabirat, où je retrouve le squelette d'ours brun du Péchialet, sauf sa tête restée à Domme, qui me fut envoyée plus tard et qui se trouve avec le squelette à l'I.P.H. de Paris qui l'a acquis. Je vais visiter la fouille de Bordes, au Pech-de-l'Aze, où se trouve un gisement, moustérien et pré-moustérien, qu'il fouille avec un très grand soin, il me ramène à Montignac où je lui montre Lascaux. Le 15 août, je veux visiter la grotte de Reignac (petit couloir très étroit où il y a quelques dessins) mais je n'arrive pas à y pénétrer. Visite de la maison-forte de Reignac et de son musée. Le 20 août, j'arrive à Montignac avec M. Vazeilles, auquel je fais visiter la grotte de Lascaux. Le 22, avec l'abbé Glory, je visite la Roche-Saint-Christophe. Je retrouve, le 23, l'Américain Movius aux Eyzies et examine le résultat de ses débuts de fouilles à l'Abri Palaud aux Eyzies. Le 24, j'explore inutilement, à Montignac, la grotte de plateau de l'Orserie, au N.-O. de la bourgade, sur le haut plateau. Le 25, visite de la Maison-forte de Reignac. Le 26, contrôle des relevés des gravures de Lascaux, faits par Glory. Visite de la Balutie, toute voisine. Le 27, visite avec S. Blanc, de la grotte de Saint-Cirq-la-Popie, avec divers vestiges de sculptures, dont un homme. Les 28 et 29, je fais visiter à divers étrangers Lascaux, Cap-Blanc et les grottes de la vallée de la Couze. Le 31, visite à Bordes et à Mortureux, à Carsac et aux abris de Mas-Robert. Le 1<sup>er</sup> septembre, chez S. Blanc aux Eyzies, j'étudie, d'un site découvert à Périgueux, divers sites achenléens anciens; plus récent, une sorte de Levalloiso-Moustérien patiné. — Un beau biface abbevil-

lien de la carrière Chadourne aux Eyzies, près du cimetière. — Outillage d'une station subaérienne, près de Chancelade, à nombreux burins d'angle et un seul busqué, et des lames mi-aurignaciennes mi-gravéliennes.

1954, le 29 août, je viens à Montignac et j'y retrouve l'abbé Glory dont je contrôle la mise au propre excellente des gravures de Lascaux. Visite à l'abbé Jardel, curé de Plazac (le Moustier); visite du musée de la maison-forte de Reignac. Le 30, je continue l'examen des gravures de Lascaux avec Glory. Le 31, Bordes m'invite à Carsac, à sa fouille de Combe-Grenade à nombreux niveaux moustériens. M. le Professeur Balout vient me visiter à Montignac, nous allons ensemble au Hermier, chez M. le Professeur Arambourg, qui nous montre une des mandibules abbevilliennes découvertes par lui à Ternifine. Le 3 septembre, je conduis M. Louis Barral, conservateur du Musée de Monaco, à Sergeac. Le 4 septembre, je fais visiter à mon collaborateur Faucus la grotte de Lascaux, et le 5 je lui montre Cap-Blanc, la Moulthe et Laussel, puis nous rentrons à Paris.

1956, le 16 juillet, je vais rejoindre le professeur Nougier et Romain Robert, à Périgueux, qui m'ont convoqué pour contrôler les dessins découverts par eux chez les Plassard à la Pradélie (Rouffignac), dans la grande caverne de Rouffignac (ou Miremont). Le 17 juillet, toute la journée, nous visitons la caverne, guidés par M. Plassard et son fils (de 9 heures du matin à 9 heures et demi du soir), pour examiner les figures aux traits noirs ou gravés de la partie occidentale; tout y est certainement authentique. Le 18, j'écris à la Direction de l'Architecture pour l'en informer, au nom des inventeurs, mais je garde secret le nom de la localité pour qu'il n'y ait pas invasion dangereuse de visiteurs. Le 24 juillet, je contrôle le travail de Glory pour l'année à Lascaux. Le 11 août, je reviens de Paris à Rouffignac, pour montrer les cavernes de la Dordogne à Sir Frédéric Hendley Page, j'en profite pour la revoir une seconde fois avec R. Robert et mon hôte, le 13, après lui avoir fait voir, la veille, Font-de-Gaume, la Moulthe et Cap-Blanc. Le 14 août je lui fais voir Lascaux, ainsi qu'à M. et M<sup>me</sup> Dash, de l'Ambassade de France à Londres. Le 17, M<sup>me</sup> Henri-Martin vient me chercher pour aller voir ses fouilles de Charente.

1957, le 20 juillet, je viens donner au Congrès de l'A.F.A.S. une conférence sur les grottes ornées du Périgord, et celle de Rouffignac en particulier. Le 21, je contrôle les relevés de l'abbé Glory à Lascaux et fais connaissance du D<sup>r</sup> Gaussen, qui me montre ses relevés de la grotte du Gabillon, près Mussidan, dont il est devenu propriétaire; elle avait été découverte en même temps que Lascaux en 1940. Le 22, à Lascaux, j'examine les fouilles faites à l'entrée de la

grotte par l'abbé Glory, qui y a établi une série de niveaux témoignant de la succession de climats très différents, les uns secs, et très froids, de pierrailles et de blocs, auquel succède un niveau de tuf à noisetiers et chênes, et de stalagmite; peu de faune, mais suffisante. Le 23, nous revenons aux Eyzies, où j'examine le manuscrit sur les fouilles de la Gravette avec son auteur M. Lacorre. Le 24, je visite Barrabahau au Bugue une nouvelle fois avec l'abbé Glory, qui a été convenablement aménagée.

1957, le 18 septembre, je reçois aux Eyzies M. Todhunter, du ministère de l'Education Britannique, qui veut visiter les Eyzies; je lui fais voir le château de Campagne, l'église de Tayac, les rochers et l'église des Eyzies, la grotte de la Mouthe, Cap-Blanc, les Combarelles et Sarlat. Mon ami le D<sup>r</sup> Demelle, mon hôte de la guerre, meurt, et j'assiste à son enterrement. Le 20, je fais visiter à mon hôte Limeuil, Cadouin, Domme, Saint-Cyprien et la Roque-Gageac, avec le grand effondrement qui s'y est récemment produit, dans la vallée de la Dordogne. Le 21, l'abbé Glory nous conduit à Montignac par la vallée de la Vézère, nous visitons Lascaux, l'église de Saint-Amand-de-Coly et divers points de vue célèbres de la vallée de la Vézère.

En 1958, le 13 août, j'arrive à Montignac de l'Ariège, et je visite ce jour-là les fouilles de M. Barrière, élève de Nougier, à l'entrée de la grotte de Rouffignac, qui sont bien conduites et ont mis à jour des niveaux mésolithiques à l'entrée, avec sépultures. Je visite avec M. Sarradel, conservateur régional des Bâtiments de France, la galerie avec dessins sur l'argile du plafond de la galerie et puis le trou de Regourdou (le 15) près Lascaux, où Constant, son propriétaire, a trouvé des restes néanderthaliens. Le 16, visite à Castanet, à Sergeac, et au sculpteur anglais Henghes, à la Pevrière, d'où on a une vue admirable sur la Madeleine. Le 18 août, visite aux Eyzies, des fouilles de Bordes à Laugerie-Haute; le 19 de celles de Movius à l'Abri Pataud. Le 20, je pars à Neuviç-sur-l'Isle, où le D<sup>r</sup> Gausson a trouvé un immense gisement, sous le sol arable, très riche en objets d'âge Paléolithique supérieur, à déterminer. Le 21, il nous fait visiter sa grotte de Gavauden, assez petite, mais à nombreuses et jolies figures, généralement gravées, et quelques unes peintes en rouge uni. Le 22 août, nous allons étudier à Saint-Antoine-de-Brenil, sur le bord de la Dordogne, le mobilier d'un gisement Magdalénien VI, que M. Delfarges a trouvé en face, mais en Gironde, et qui lui permet de nombreuses subdivisions locales du Magdalénien VI et du début de l'Azilien. A la fin de la journée, nous allons visiter le D<sup>r</sup> Jude, à la Réole (Gironde). J'y revois ses séries de Rochereuil (Magdalénien VI et Azilien régional) et celles de la Chèvre où il a trouvé du Moustérien et deux

niveaux de Châtelperron importants, conservant encore beaucoup de formes moustériennes. Rentré ce soir aux Eyzies. Le 23 août, le professeur Movius découvre, à l'abri Palaud, une petite Vénus gravélienne en léger relief. Le 24, je participe à la visite officielle de la grotte de Villars, où les jeunes spéléologues du Périgord ont découvert un certain nombre de figures, toutes authentiques, la plupart peintes en noir, de style gravélien assez primitif. Nous visitons le beau château de Puyguilhem, restauré par l'Etat, au nord de la bourgade de Villars. Je reste encore aux Eyzies jusque vers le 30 août.

1959. Le D<sup>r</sup> Pierre Charron et sa femme, née Denise Lalanne, viennent me chercher à Brive pour me conduire aux Eyzies: en route, nous nous arrêtons à Tursac, pour visiter l'abri du Facteur, où M. Delporte vient de découvrir, dans un niveau gravélien supérieur, une petite Vénus en calcite. Je descends chez les Lacorre, où je vais examiner le manuscrit de la Gravette pour la troisième fois; j'ai la visite du D<sup>r</sup> Jude, du D<sup>r</sup> Pittard (92 ans) et de M<sup>me</sup> de Saint-Périer; je fais à divers reprises des visites aux fouilles de Movius, à l'abri Palaud, où il a trouvé assez de blocs à vestiges, de gravures de peintures et de sculptures tombées dans des niveaux gravéliens. Je retourne visiter Bordes à ses fouilles de Laugerie-Haute, dans la zone de contact du Gravélien, du Pré-Solutréen et du Magdalénien. Le 1<sup>er</sup> septembre visite au sculpteur Henghes. Le 8 septembre je vais examiner à Montignac les relevés de Glory exécutés cette année, je rends visite à Constant et à Castanet et rentre aux Eyzies. Le 9, examen, avec M. Sarradet, des conditions de conservation des Combarelles qui ne me satisfont pas, à cause de la multiplication de micro-organismes. J'en profite pour visiter les nouvelles galeries de droite récemment dégagées, débouchant vers la route, où je ne vois rien de clair de nouveau. Le 10 septembre, le professeur Balout vient nous prendre aux Eyzies pour nous conduire en Charente.

Telles sont, jusqu'à cette date, les feuilles de mes éphémérides périgourdines, depuis les 65 ans que j'ai fréquenté votre Périgord; peu d'années me restent pour y mettre un point final; mais je pense que, si j'ai eu ma part pour établir sa juste célébrité, celle-ci ne manquera pas de se développer encore au cours des générations qui montent.

H. BREUIL,

*Membre de l'Institut,  
Professeur honoraire au Collège de France  
et de l'Institut de Paléontologie Humaine.*

## LES COUCHES INFÉRIEURES DE LAUGERIE-HAUTE

### Nouvelle interprétation

Denis Peyrony de Laugerie-Haute, pourrait-on dire comme un titre de noblesse, a consacré tant d'années à l'étude de cette grande et vieille station des Eyzies qu'il voulut en faire sa demeure. L'Etat accéda à son désir en l'installant dans le pavillon où il vécut paisiblement les dernières années de sa vie jusqu'à sa mort, sur l'emplacement même de la station préhistorique.

Sa dépouille repose presque en face dans le cimetière de Tayac.

Combien de fois sommes-nous allés bavarder avec lui, chez lui ou dans le modeste laboratoire, une cabane au bord de la route, non loin de la maison du gardien! Là il aimait montrer ses récoltes et donner ses interprétations et explications appuyées de ces grandes coupes qui font l'admiration des visiteurs.

Si les couches solutréennes classiques n'ont rien présenté de mystérieux, il n'en est pas de même des couches profondes.

Nous nous serions bien gardé, alors, de contredire ses conclusions, fruit de ses nombreux travaux, de ses connaissances étendues et de ses longues méditations. Il voyait les diverses tribus aurignaciennes et périgordiennes qu'il disait contemporaines, guerroyant entre elles et combattant pour la possession des meilleures grottes et les occupant parfois à tour de rôle selon leurs succès.

Peyrony avait constaté au Moustier les traces d'inondations après le Moustérien de tradition acheuléenne<sup>1</sup>. Il en concluait que le même phénomène avait lessivé l'abri de Laugerie-Haute situé en bordure de la Vézère pendant l'interstade Würm 1-2. Puis, à une période froide, un dépôt s'est constitué. Sur cette couche stérile de base, de 0,60 m. à 1 m. d'épaisseur, se trouve la première industrie de ce gisement: à l'Est en une couche homogène de 0,60 m. à 0,80 m.; à l'Ouest formée de trois niveaux superposés.

Elle contient des pointes de la Gravette, des lamelles à bord abattu, des lamelles à cran, des coutelas, des burins d'angle, des grattoirs sur lames et sur éclats, mais pas de grattoirs carénés ni de burins busqués; donc rien d'Aurignacien.

1. D. et E. Peyrony, *Archives de Paléontologie humaine*, Mémoires, 19, p. 11.

A cela s'ajoute une industrie de l'os où dominent les sagaies à base en biseau simple, les sagaies biconiques courbes, un poinçon à tête, des lissoirs, des poignards, etc..., des pierres gravées, et des molettes en grès et en calcaire.

La faune comprenant quelques éléments froids: renne, renard polaire, mammoth et rhinocéros laineux, Peyrony situe ce dépôt au Würm et en fait le contemporain de l'Aurignacien malgré l'absence de toute industrie lithique ou osseuse de cette époque. Il nomme ce niveau couche B à l'Ouest, couche B' à l'Est.

Pourquoi a-t-il intercalé des couches C stériles parmi ses couches B dans sa coupe, fig. 1, nous ne saurions le dire. A l'Est, fig. 2, la couche C est omise; cependant elle est décrite dans le texte comme semblable à l'Est et à l'Ouest (p. 21), dépôt stérile composé de plaquettes calcaires recouvrant le Périgordien et d'une épaisseur de 0,40 m. à 1 m.

Cette couche, Peyrony en a fait la clé de voûte de son Périgordien. Les coutelas étaient des pointes de Châtelperron évoluées. C'était donc un stade intermédiaire (son Périgordien III) entre Châtelperron, son Périgordien I, et la Gravelle, son Périgordien IV. Au début cette industrie était la seule de son espèce. Mais il devait y joindre bientôt le Cirque de la Patrie publié par Daniel et Grenet<sup>2</sup>.

La publication de la grande station des Vachons (Charente) par les abbés Bouyssonie, d'abord<sup>3</sup>, puis par M<sup>me</sup> de Sonnevill-Bordes<sup>4</sup>, est venue montrer, sans discussion possible, que la stratigraphie double de l'abri 1 par deux fouilleurs indépendants, Bouyssonie et Coiffard, et de l'abri 2 par Coiffard, place cette industrie tout à la fin du Gravétien.

Mais voici que des difficultés vont surgir. Une couche D, de 0,40 m. à l'Ouest n'existe pas à l'Est. Pourquoi ? Peyrony ne nous le dit pas clairement. Il y a des nuclei globuleux avec des grattoirs carénés, un biface cordiforme et aussi une série de petits rectangles enfin un prototype de bec de perroquet. Il semble bien que la raison déterminante pour classer cela dans l'Aurignacien fut l'absence totale de lamelles à bord abattu — on sait qu'il y a vingt ans l'opinion générale admettait cette absence totale de cet instrument dans l'Aurignacien. M. et M<sup>me</sup> Bordes ont fait justice de cette erreur.

- 
2. Raoul Daniel et André Grenet, *L'atelier lithique aurignacien du Cirque de la Patrie (bois de la vallée des châtaigniers), près Nemours (Seine-et-Marne)*, Bull. de l'Assoc. des Naturalistes de la vallée du Loing, 12<sup>e</sup> ann., 1929.
  3. J. Bouyssonie, *Un gisement aurignacien et périgordien. Les Vachons (Charente)*, l'Anthropologie, t. 52, 1948.
  4. M<sup>me</sup> D. de Sonnevill-Bordes et abbé J. Bouyssonie, *l'abri 2 des Vachons*, Congr. préhist. de France, XV<sup>e</sup> sess., Poitiers-Angoulême, 1956.

Quoi qu'il en soit, Peyrony était aussi embarrassé pour classer la couche F située au même niveau, mais du côté Est — couche de même épaisseur et contenant un outillage un peu différent: nuclei prismatiques, majorité de burins sur axe de lames, avec cependant aussi un grattoir caréné (fig. 14, n° 10), mais surtout de nombreuses lamelles à bord abattu. Pourquoi opinait-il que cet outillage devait être magdalénien, alors que des pièces comme les n° 1, 2, 3, 12 se rencontrent couramment dans l'Aurignacien et qu'on peut parfaitement comparer le n° 2 de la fig. 11 au n° 12 de la fig. 14? Ce n'est pas seulement en raison de la présence des lamelles à bord abattu si nombreuses dans le Gravétien sous-jacent. C'est surtout la fameuse œuvre d'art animalier du bâton percé décoré de deux mammoth affrontés, fig. 18, déclarée proto-magdalénienne.

Nous ne pouvons pousser plus loin l'analyse de la pensée de Peyrony, qui lui a fait mettre une telle distance dans le temps entre ces deux dépôts contemporains par leur situation stratigraphique et qui l'a amené à supprimer dans sa coupe Ouest la lettre F pendant que du côté Est il supprimait D et E, afin que l'on retombe sur ses pieds en arrivant à H. (Les lettres C et G ont été oubliées mais les couches stériles correspondantes sont figurées).

Il nous semble indispensable de reprendre aujourd'hui le problème et de le résoudre différemment et plus simplement. Pour nous la couche D de l'Ouest et la couche F de l'Est sont le produit de l'occupation peut-être simultanée, peut-être successive par les mêmes hommes. Notre opinion est basée sur la similitude frappante des industries osseuses: des deux côtés des sagaies à *base en biseau simple*, des deux côtés des pointes biconiques courbes à *méplat médian* (fig. 12 et 16); des deux côtés des *poignons à tête*; des deux côtés de petits *hameçons* (fig. 13, n. 3 et fig. 16, n° 6); enfin des objets plus évolués comme la « raquette » (fig. 13, n° 4) et la baguette à rainure (fig. 16, n° 11) qui est peut-être un manche de lamelle à bord abattu. Cette industrie est d'ailleurs fort bien placée au-dessus de la couche gravétienne qui l'annonçait. D'autre part on peut voir quelque chose de comparable dans le niveau gravétien d'Isturitz où des méplats médians sont appliqués à de petits hameçons<sup>5</sup>. Ce fossile figure encore dans un niveau susjacent proto-Solutréen, couche H', (fig. 25, n° 6) de Laugerie-Haute.

Il s'agit donc d'un étage évolué du Gravétien, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. L'absence de lamelles à bord abattu? D'abord il faut constater la pénurie d'industrie lithique de cette couche. Une

5. R. et S. de Saint-Périer, *Archives de l'I.P.H.*, Mém. 25, La grotte d'Isturitz-III. Les Solutréens, les Aurignaciens et les Moustériens, fig. 69.

plus grande abondance de pièces est indispensable pour tirer une conclusion. Et puis les exemples sont nombreux de localisations d'objets en un point d'une couche. C'est le cas à Gargas et à Laroux pour les burins de Noailles. A l'abri Lachaud nous avons trouvé des lamelles à bord abattu en tas en avant de l'abri dans le proto-Magdalénien II. Elles étaient toutes faites dans la même matière, un opale marbré très beau. Le même fait s'est rencontré à Pair-Non-Pair pour les mêmes lamelles de l'Aurignacien évolué.

Peyrony a beaucoup pensé à ce problème auquel il avait trouvé cette solution extravagante. Devenu aveugle dans les dernières années de sa vie, son esprit droit et lucide se reportait sur ses travaux. Il écrivit pour donner, par la voix du bulletin de la S.P.F., le rectificatif suivant : (1952, p. 567 et suiv.).

« La belle découverte du docteur Gobert dans ses fouilles d'El Mektà, où il a trouvé des gravures de vulves qu'il a comparées à celles de Laugerie-Haute, côté Ouest, et des phallus en calcaire blanc, a produit un bouleversement de mes idées qui se sont portées sur le phallus trouvé dans le niveau sous-jacent, côté Est de Laugerie-Haute.

» Le bâton percé en bois de renne représentant deux mamouths affrontés en léger relief modelé, qui a valu le nom de proto-Magdalénien au matériel de ce niveau, est une question de climat. Raisons de mon changement d'opinion.

» Industrie siliceuse. — L'industrie trouvée dans ce niveau se compose de pièces périgordiennes et d'autres supposées aurignaciennes. J'ai fait une hypothèse romancée. Depuis, ce mystère a été éclairci. Les fouilles du chanoine Bouyssonie à l'abri Dufour présentent les mêmes pièces que celles trouvées à Laugerie-Haute.

» Art. — La tête de cheval de la grotte du Roc, commune de Marquay, en léger relief modelé, est de style périgordien... L'avant-train d'oiseau de proie, près du poisson de l'abri de ce nom, est en léger relief modelé... Le galet de gneiss gravé de traits en V trouvé à Laugerie-Haute présente les mêmes caractères que ceux trouvés par M. Vaufrey dans le Capsien... Périgordien et Capsien sont deux cultures identiques. Toutes ces raisons font penser que le niveau appelé proto-Magdalénien n'est en réalité qu'un Périgordien évolué ».

Cet honnête chercheur ne nous a pas donné de nouveau point de vue sur l'autre extrémité de la couche, côté ouest.

F. Bordes vient de publier une partie des résultats de nouvelles fouilles à l'Est de Laugerie-Haute<sup>6</sup>. Il a noté une particularité qui

6. *L'Anthropologie*, t. 62, p. 205-244.

l'a frappé. Une base de sagaie en biseau simple est ponctuée de canalicules osseux (fig. 20, n° 1) trouvée dans sa couche 33 à l'Est. Elle est analogue à une autre trouvée à l'Ouest à peu près à la même hauteur (fig. 20, n° 2). Il nous semble que ce fait est un point de plus à l'appui de notre thèse, à savoir que, dans ce cas, c'est l'industrie osseuse qui prime la question, ce qui d'ailleurs est fréquent lorsque l'industrie lithique est insuffisante.

L'absence d'aiguille à chas dans ces séries est un argument négatif péremptoire, ce fossile étant constant à tous les étages du Magdalénien.

Il est à remarquer que des civilisations bien définies ne donnent jamais des identités absolues d'industries d'une station à l'autre. N'y a-t-il pas actuellement des différences dans les productions artisanales d'une province à l'autre?

En présence de grandes difficultés d'interprétation, mieux vaut garder la question « en attente » que d'ériger des systèmes scabreux qui risquent de faire cascade, ce qui s'est précisément produit. Enfin, si la stratigraphie et la typologie sont en désaccord, le dernier mot doit rester à la stratigraphie.

Nous terminerons en regrettant que D. Peyrony ait minimisé les résultats de ses extraordinaires fouilles de La Ferrassie, où les couches aurignaciennes sont bien placées en stratigraphie sous les couches gravétiennes. Nous pensons qu'il a pu être déçu de ne pouvoir utiliser pour son iconographie les objets les plus beaux de cette riche station qui furent le lot de son co-équipier le docteur Capitan, et qui dorment sans profit pour la science au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

D<sup>r</sup> A. CHEYNIER.

# ANTICLERICALISME ET OPINION EN REGIME CONCORDATAIRE 1868 en Dordogne

*« Cette histoire de l'esprit public à Périgueux au XIX<sup>e</sup>, si on la connaissait davantage, nous révélerait... à n'en pas douter (que) l'attachement à certains hommes, autant et plus peut-être que l'entraînement vers des idées, a joué ici son rôle d'impondérable... »*

Géraud Lavergne,  
*Histoire de Périgueux*, p. 138.

L'année 1868 est originale dans notre pays : ne marque-t-elle pas l'avènement réel de la liberté de la presse, liberté par nature imprécise, mais dont l'octroi, à un an des élections de mai 1869, se trouve traduire la volonté d'un Second Empire devenu sincèrement libéral ?

En Dordogne, les « Montagnards » de 1848 n'ont pas renoncé. Ni Delbetz, combattu en chaire<sup>1</sup>, candidat opposé dans le Bergeracois au très officiel comte Boudet; ni surtout le redoutable J.-B. Chavoix, l'homme qui pourrait se vanter d'avoir éliminé Bugeaud de la Dordogne, et qui s'entend rappeler par ses ennemis la mort d'un autre député, Auguste Dupont<sup>2</sup>. Dans la première circonscription électorale, celle de Périgueux, son nom va rallier toutes les générations de républicains, où, parmi les jeunes, compte Louis Mie. Même Clément Dulac, proscrit du 2 décembre, « debout, avec Baudin et Schoelcher sur la barricade devenue le piédestal du droit »<sup>3</sup>, est ici moralement pour sanctifier la lutte.

La passionnante réapparition de ces grands anciens, après vingt ans tragiques ou étouffants, ne donne pas pour autant cause gagnée au libéralisme politique et social en Dordogne; en d'amers mémoires, l'abbé Audierne, pour une fois historien de son temps, attribue l'échec de sa « profession de foi républicaine » de 1848 au caractère irréductiblement « légitimiste » du Périgord<sup>4</sup>; si, comme il se doit, ce jugement porte sur l'éventuelle clientèle électorale du remuant abbé, essentiellement sur le monde foisonnant des châtelains et de leurs « nourris », on comprend les votes qui soutiennent un régime autoritaire ou confirment le paternalisme.

1. Arch. Dord., 8 V 2, rapport du Sous-Préfet au Préfet, 2/6/69.

2. *Echo de la Dordogne*, 20/5/1869. Affaire de duel.

3. Louis Mie, *Le soldat sait mourir...*

4. Notes inédites au fil de la plume et des jours.

En 1864, une élection partielle dans le Bergeracois donne 3.100 voix au « démocrate », sept fois plus au candidat officiel; les élections de mai 1869, annonce triomphalement la feuille de Paul Dupont, donnent 24.000 voix de plus qu'en 1863 à l'Administration<sup>5</sup>.

Aussi bien s'agit-il ici, non pas de situer la Dordogne sur une carte *politique*, ou de la saisir dans l'évolution de ses opinions *politiques*, mais de tenter de faire apparaître les nerfs d'une réalité plus profonde, d'ailleurs moins appréhendable, celle qui relèverait plutôt des mœurs, et qui correspond à la sensibilité et aux réflexes des foules. On parlera si l'on veut de géographie politique ou de sociologie historique. Sujet assurément épineux, mais que l'on ne peut guère éluder si l'on examine de plus près les résultats électoraux, point de départ solide.

## I

En 1869, malgré les résultats globaux de l'arrondissement, Delbetz à Bergerac-Ville compte deux fois plus de voix que le candidat officiel; dans la ville de Périgueux, Dupont descend avec 1.020 voix au deuxième rang; les démocrates triplent leurs voix: Chavoix en recueille 1.600. *S'il faut invoquer un phénomène urbain, il reste à en préciser la nature.* S'agirait-il d'une modification socio-professionnelle, consécutive aux mouvements démographiques et économiques, liée au déracinement de ruraux, à la montée, déjà, des « nouvelles couches »? Il n'en reste pas moins un caractère particulier puisque Delbetz l'emporte aussi dans le *canton* de Bergerac, et que Chavoix décuple, dans la *circonscription* de Périgueux, les voix recueillies six ans auparavant par un autre héritier de la tradition révolutionnaire, Auguste Mie.

Sans pousser plus loin l'analyse, on décèle une réaction originale. Ces voix qui affluent sur l'anti-pôle politique traduisent en fait, l'émotion de régions remuées par une fièvre qui se réveille et un accès polémique qui éclate; *le trait commun, c'est le cléricanisme catholique affronté à un double anticléricalisme: celui de la libre pensée, celui de cette autre forme de libre pensée, religieuse cette fois, le protestantisme.*

Sans doute, l'époque, et le talent de Louis Mie, ont-ils donné plus de relief à la polémique livrée à Périgueux. Mais le conflit bergeracois était si visible, ses résultats si apparents, que Seignobos intuitivement<sup>6</sup> mit en rapport élection et protestantisme<sup>7</sup>.

5. *Echo de la Dordogne*, 26/5/1869 et 26/7/1864.

6. Lavis (et Seignobos), *Histoire contemporaine*, p. 99. « Noyau républicain et orléaniste. »

7. Arch. Dord., *L'affaire de Saint-Aulaye* : dossier au titre expressif.

Le rapport de Le Myre de Vilers, sous-préfet de Bergerac en 1868-69, en administre la preuve: le pasteur de Montcaret « a parlé publiquement en faveur de Monsieur Delbetz »; tandis qu'à quelques kilomètres de là le curé de Saint-Aulaye-de-Brenilh prêchait pour Monsieur de Nathan « candidat catholique ». Après une première bataille entre plus de 100 personnes évilée un soir de Fête-Dieu, rendez-vous est pris pour le dimanche suivant: il faut l'arrivée de la brigade de gendarmerie de Vélines pour empêcher la répétition de scènes vieilles de quatre siècles mais point oubliées. La peur règne sur les deux camps; la plupart des témoins se refusent à l'enquête. Et bien que, selon le mot de Le Myre, « le curé Lacombe et le pasteur Martin ne valent pas mieux l'un que l'autre » chacune des deux croyances s'est repliée sur elle-même, transformant en opposition politique son animosité religieuse; dans cette terre à foi protestante vive, cet antagonisme a donné 2.000 voix au candidat catholique, 6.000 au démocrate. Si l'on se rappelle combien Delbetz en 1850 fut un adversaire signalé de la loi Falloux<sup>8</sup>, on retire cette impression *qu'au sentiment du protestant, la loi, l'Etat servent surtout le catholicisme*; à l'échelle nationale, un régime concordataire confirme et accroît l'organisation la plus puissante, la plus turbulente, la plus utile au gouvernement.

Les rapports préfectoraux, — pièces réservées — au ministre de l'Intérieur, ne démentent pas cette proposition.

On ne démontrera pas, à propos du Périgord, l'entente, sinon l'alliance, du trône et de l'autel au bénéfice réciproque.

Le cardinal Donnet, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église de Bergerac en 1856 « a représenté l'Empereur comme l'envoyé de Dieu que sa main conduisit... comme l'un de ces hommes apparus aux grandes époques de l'histoire pour *fonder des dynasties* »; « son discours a produit sur nos populations, une immense impression; je ferai en sorte qu'il reçoive la plus grande publicité possible ». Et Ladreit de la Charrière, qui vient d'arriver dans son département, ajoute: « *la mission d'un préfet dont la tâche est ainsi secondée est bien à envier* »<sup>9</sup>.

On serait satisfait à moins, mais la situation en Dordogne est appelée à plus de complexité au fur et à mesure que se développe l'esprit public. L'Etat et l'Eglise catholique, tous deux autoritaires par essence, ont progressivement à tenir compte de l'opinion; mais les rapports de l'une et de l'autre, montrent une orientation de sens opposés. *L'église catholique de la Dordogne s'affirme à l'épreuve des faits* (nationalisme italien anti-pontifical, tendance au

8. Jean Lassaigne, *Figures parlementaires*, 1950, t. II, p. 295.

9. Arch. Nat., F 1 C III, Pièce Réservée, 7/4/1856, du préfet au ministre. Le cardinal Donnet est archevêque de Bordeaux.

libéralisme et à l'évolution) *résolument réactionnaire*; au contraire, le Préfet paraît sensible aux préoccupations de certains: « fonder la liberté ».

## II

Le préfet arrivé à la mi-octobre 1867, de Saint-Pulgent, fait immédiatement donner le journal de Dupont en faveur du développement de l'enseignement primaire<sup>10</sup>; l'*Echo* en oublie le contenu du discours de l'Evêque au château de Montaigne. En 1868, au cours de « conférences dans les 47 cantons », aux maires et membres de comité, il souligne la gravité du pronostic porté sur la Dordogne au vu du palmarès français: avec 17.000 enfants sur 80.000 de 7 à 13 ans, « qui ne mettent *jamais* les pieds à l'école », la Dordogne est cinquième par le nombre des conscrits illettrés<sup>11</sup>.

« On a voulu me décourager en me faisant voir que l'initiative serait étouffée sous le boisseau de l'indifférence », dit-il. Il s'agit là plutôt d'une précaution oratoire pour dénoncer l'*opposition* catholique, que le préfet cherche d'ailleurs à désarmer: « il faut que nos enfants soient formés à rester attachés à la religion, au pays, à la famille<sup>12</sup> ».

*Le Périgord est si peu réfractaire à l'initiative en faveur de l'instruction* que les archives ont conservé une pièce unique sans doute pour le temps: un conseiller municipal, Thougreu, « parlant pour la plupart » d'une commune « de 400 âmes » où « l'habitant est riche », demande au préfet d'installer dans le presbytère... un instituteur<sup>13</sup>. Or, il ne s'agit pas d'une flatterie à Saint-Pulgent, qui sera nommé quatre mois plus tard seulement.

Le préfet sait bien qu'il répond aux vœux des populations en bataillant pour les écoles. Dans la mesure où sa propre carrière est sa préoccupation dominante, on peut être sûr qu'il fait coup double, en gagnant le public à l'œuvre de l'Etat. De fait, les élections parleront dans ce sens, les gens des campagnes y défendront les espoirs qu'ils mettent dans l'école.

Louis Mie, champion de la République, neveu du Quarante-huitard Augustin Mie n'en disconvient pas: « *je constate que dans notre malheureux pays, certaines autorités veulent la lumière et d'autres l'ombre* »<sup>14</sup>.

10. Tous les jours un article ou une note.

11. Arch. Nat., F 1 C III.

12. Cf. Concours pour un « Manuel de morale pratique ».

Rapport de St-Pulgent, 9-10 janvier 1869, Arch. Nat., F 1 C III.

13. Arch. Dord., 2 V 3, Chourgnac. C'est là une région perdue, qui va être particulièrement vidée par l'exode rural. (120 h. aujourd'hui).

14. Arch. Dord., L. Mie, A un *insulteur catholique*, Périgueux, janvier 1869, p. 18.

Le libéralisme entraîne à ce point que le préfet Saint-Pulgent, si remarquable à tant d'égards, s'écrie à l'inauguration du pont de pierre du Moustier: « je me rappelle... avec une douce émotion, et... avec un certain orgueil, de l'accueil qui fut fait à mes paroles par *l'intelligente population du canton du Bugue*. C'est que les idées libérales dont mon langage n'était que la pâle expression correspondaient à votre besoin d'émancipation et d'initiative individuelle »<sup>15</sup>.

Tant de flagornerie dans la naïveté d'un homme non soumis à élection n'apparaît-il pas singulièrement révélateur de *l'opinion*?

En Dordogne, à l'heure de la liberté de presse et de réunion, qui et que rencontre-t-on pouvant peser sur l'opinion? Au moins sommairement il faut recenser les ministres du crû, et les tendances militantes organisées en corps, occultes ou non, protestantisme et franc-maçonnerie.

Déjà pépinière de ministres, le Périgord compte alors Pierre Magne, semi-permanent aux Finances et membre du Conseil Privé, et le marquis de la Valette. Celui-ci, en septembre 1867, comme ministre de l'Intérieur, a nommé Saint-Pulgent préfet, après avoir courtoisement sollicité l'agrément de Magne, alors hors-ministère<sup>16</sup>. En 1868, le marquis, ex-ambassadeur auprès du Pape, dirige les affaires étrangères<sup>17</sup>. Au temps de Mentana, chacun s'accorde à trouver les relations avec l'Italie et le Pape « singulièrement compliquées »<sup>18</sup>; et la Valette va quitter le ministère pour l'ambassade d'Angleterre en 1869. Quoiqu'ancien protégé de Rouher, « il passe pour anti-clérical », dit Seignobos<sup>19</sup>.

Magne, plus encore que l'illustre Bugeaud, appartient à cette race d'hommes résolue à prospérer sous tous les climats. Fils d'un ouvrier des Barris, et bien qu'une de ses sœurs et une de ses belles-sœurs soient Visitandines à Périgueux, il a été, dira le cardinal Donnet à sa mort, « trop souvent arraché à la pensée de son salut par les rôles politiques qu'il a joués »<sup>20</sup>. Il est intervenu en 1852 en faveur des « rouges » proscrits par l'Empire<sup>21</sup>. Nul n'est moins fanatique que lui; nul moins que lui, dont la tendresse tenta de dissuader sa sœur Nancy de se faire religieuse<sup>22</sup>, n'était susceptible d'agir en zéléateur clérical. Mais nul plus que lui n'était capable de s'accommoder des circonstances et des usages: sa sœur devint-elle

15. *Echo de la Dordogne*, 12/9/69.

16. Joseph Durieux, *Pierre Magne, d'après ses écrits et ses lettres*, 1929, p. 405.

17. J. Lassaigue, *Fig. part.*, p. 236.

18. Jos. Durieux, *loc. cit.*, p. 104.

19. Lavissee, *Hist. contempo.*, p. 70.

20. Condoléances à M<sup>me</sup> Magne, cité par Jos. Durieux, *loc. cit.*, p. 351.

21. Lassaigue, *loc. cit.*, p. 309 et 310.

22. Durieux, *loc. cit.*, t. II, p. 357.

Supérieure sans quelqu'un de ces impondérables qui firent de la famille de M. Magne la mieux « casée » de France?

Quoi qu'il en soit, et bien que Parrot, grand ami de Magne, soit également un fidèle du virulent catholique Veuillot<sup>23</sup>, nous voyons le journal du député Dupont, allié du ministre Magne, donner une colonne entière en pleine « une » à Monseigneur Maret, adversaire méprisant du polémiste anti-libéral. C'était braver par là l'ultramontanisme militant de l'Evêque de Périgueux<sup>24</sup>.

Il faut donc conclure que *Magne*, toujours soigneux de se « réserver les convictions ultérieures »<sup>25</sup>, apparaît plutôt comme un révélateur que comme un agent actif d'une évolution de l'opinion. Devinons sa conduite en relisant sa lettre fameuse à Emile Ollivier, le 1<sup>er</sup> janvier 1870: « l'Empire libéral est dans les vœux du pays ».

Le jugement de Seignobos s'appliquant à la fin de 1868 semble parfaitement fondé; Magne, « plutôt libéral » s'opposerait aux poursuites pour délit de presse ou de paroles. De là procéderait peut-être la longanimité d'un « opposant par goût », le juge à Périgueux Deiche: M. Magne, « l'honnête et profond M. Magne »<sup>27</sup>.

### III

Si le rôle de *Magne*, à qui nul modéré n'aurait pu évidemment s'opposer en Dordogne, apparaît à la fois immense et paradoxalement tout passif, on saisit non moins bien deux courants marqués de l'opinion en 1868.

1) Signalons en premier lieu, avec le préfet, la ferveur protestante lors du Synode évangélique de Bergerac en septembre 1868, dont les conférences sont « assidûment suivies »<sup>28</sup>.

Peut-être les thèses du pasteur Douen sur « l'intolérance de Fénelon » animèrent-elles la patrie de celui-ci<sup>29</sup>. Peut-être le même auteur, à qui les colonnes du « Protestant Libéral » étaient ouvertes, y a-t-il fait passer son « dégoût pour les superstitions de l'Eglise », son mépris « des esprits faibles, et âmes pieuses »<sup>30</sup>, qui, depuis cinq ans, se manifestaient à propos du « dragon de Berge-

23. Ibid., t. II, p. 370.

24. *Echo de la Dordogne*, 15/11/68. Ultramontanisme: cf. Mandements, Arch. Dord., 1 V 3.

25. Lassaigue, *loc. cit.*, p. 239.

26. Durieux, *loc. cit.*

27. *L'Echo de la Dordogne*, 17/XII/68 (lettre du 4).

28. Arch. Nat., F 1 C III (7); 7/10/68, rapport.

29. Bibl. munic., fds. local, « 24 août » 1872; référence à 1860, cf. p. VI, Introd.

30. Id., pp. XII et XIII.

rac », de l'apostolicité de saint Front, de l'authenticité du saint suaire de Cadouin <sup>31</sup>...

Comme il arrive parfois, la saveur de ces controverses s'est encore bonifiée au vieillissement; fort érudites, elles se poursuivent cependant jusque dans les feuilles locales: « Journal de Bergerac », « Echo de la Dordogne ». Le rationnel et distingué archiviste Dessalles, lassé, comme disent Géraud Lavergne et L. Réau, de jouer les « dénicheurs de saints », finit par affirmer sa résolution de garder désormais le silence <sup>32</sup>. La polémique du savant, mais croyant vicomte de Gourgues, réhabilite donc « l'ignorance et la mauvaise foi ». Et à défaut d'avoir raison, le champion de l'Evêque et de la légende eut raison de son adversaire, au moins pour un temps...

L'attitude catholique ultra-montaine, le retour à un passé non corrompu par l'esprit d'examen, le goût pour les entraînements populaires de masses, s'ils irritent Montalembert, ne doivent pas moins heurter la sensibilité protestante.

L'évêque Dabert, relançant les pèlerinages à la relique du saint suaire pour le 5 septembre 1866, obtient du Pape « plusieurs indulgences à gagner par les fidèles qui vénèreront dévôtement le saint suaire de Cadouin... et en outre, pour le jour de la translation... avec grande pompe dans une châsse magnifique... une indulgence de trois ans et autant de quarantaines à ceux qui ne feront qu'assister à la procession » (sic) <sup>34</sup>.

*Le culte de la relique, l'attraction des indulgences*, à valoir par présence purement physique, l'allusion aussi, dans le Rescrit pontifical du 16 septembre 1865, à « l'extirpation des hérésies » <sup>35</sup>, tout cela, indépendamment de la question, à peine posée encore, de l'inauthenticité du célèbre suaire <sup>36</sup>, ne pouvait que provoquer en milieu protestant ce jugement exprimé par un des leurs: « catholique de nom et d'apparence, la France manque réellement de religion, et le peu qui lui en reste est d'influence délétère » <sup>37</sup>.

31. Dès 1862: « Réponse de M. l'abbé Dion et de M. l'abbé Pergot à Dessalles et son établissement du Christianisme en Périgord ».

1864: De Gourgues, *le Dragon*...

En 1870 le R.P. Carles fait le point, énumère « les auteurs »: abbés « Arbellot, Dion, Pergot, Dom Piolin, R.P. Gaydon, etc., etc... ».

Et conclut avec simplicité: « Cette cause est gagnée », cf. PZ 275, à la Bibl. munic., fds local.

Sur le St Suaire, De Gourgues, 1868, et un 2<sup>e</sup> du P. Carles 1875.

— Comme Louis Réau (*Iconographie*...) Daniel Rops vient de juger, mais le sourire en moins, cette longue théorie de pieux savants (*L'Eglise de la Révolution, Dieu et l'Homme en question*, Plon, 1960, p. 620).

32. *Echo de la Dordogne*, 25/10/67.

33. *Journal de Bergerac*, 20/2/64.

34. Arch. Dord., 1 V 3, *Mandements et Lettres pastorales*, n° 32, p. 3, 1<sup>er</sup> août

1866.

35. *Ibid.*, n° 31, du 29/6/66; annexé en p. 37.

36. Sigala (abbé Jean), *Cadouin en Périgord*, 1950. (Objection présentée par l'archéologue Riant à De Gourgues.)

37. Douen, *op. cit.*, p. XII.

Ces données nous aident à saisir la nature profonde du malaise politique du canton, ville *et campagne*, de Bergerac. *Ce que l'électorat rejette, à ce moment là, c'est un Etat où la publicité catholique agit comme une propagande et paraît donner une manière de légitimité au scandale.*

Le virulent curé Lacombe, de Saint-Aulaye-de-Breuilh, l'avait tellement compris que la gravité de sa plainte venait moins de l'assaut donné à la procession de la Fête-Dieu par un « cheval fougueux » que de l'insulte proférée à l'endroit des Saintes-Espèces; et le préfet, rapportant à son ministre, trace en haut de la page de la minute le mot sacrilège: « saloperie »<sup>38</sup>.

« Parti protestant », « parti catholique », le mot apparaît dans le récit de l'abbé Lacombe, mais aussi sous les ratures du... sous-préfet! Faut-il l'ajouter, le cas devait se produire où les passions « politiques et religieuses s'excitant mutuellement », comme dit Le Myre de Vilers, une base doctrinale se trouverait énoncée, définissant une ségrégation entre les deux partis chrétiens, entre Français.

C'est un vicaire qui pour la première fois claque, dans l'élan de sa jeunesse, les portes spirituelles; le 15 août 1868, à Eymet, il prêche la défense d'entrer au Temple « sous peine de damnation éternelle ». Mais l'évêque Dabert assume l'entière responsabilité du propos; comme en tant d'autres cas il refuse de déplacer le vicaire malgré la plainte du maire, « un protestant ». Si le prêtre est tout de même à l'amende, de 17 francs, c'est seulement pour avoir « battu, pendant Vêpres, les élèves de l'école communale ».

L'évêque donne même de ses paroles un commentaire dur: « le devoir de détruire l'abus des fidèles qui participent aux prières protestantes est strict... La tolérance doctrinale est deux fois coupable, comme hérésie et comme manifestation extérieure d'indifférence religieuse »<sup>39</sup>.

Pour une difficulté du même ordre, le recteur de l'Académie est amené à rejeter l'idée d'un « huis-clos », recherché par les deux aumôniers catholiques à l'endroit des candidats protestants, lors de leur examen par le pasteur pour l'obtention du brevet de capacité; à l'instigation de l'évêque, les deux prêtres font en juillet-août la grève de l'examen...<sup>40</sup>

2) Etablie par l'évêque dans sa lettre au préfet à propos de l'affaire d'Eymet, la distinction entre la coupable « tolérance doctrinale » et l'excellente « tolérance des personnes, qui, dans le com-

38. Arch. Dord., 8 V 2, lettre du 4 juin 69.

39. Arch. Dord., 2 V 3, lettre du 8 oct. 68.

40. Arch. Nat., F<sup>1</sup> C III (7).

*merce de la vie civile, s'exerce par la paix et la bonne harmonie », vient précisément d'être violée par lui-même. C'est un commerçant en objets religieux de sa bonne ville victime d'une grève des achats du clergé, qui fait les frais du durcissement de la politique catholique. Mais si le préfet, fonctionnaire fugace, joue avec diplomatie en face de la petite guerre que l'évêque mène contre son œuvre scolaire, il se trouve dans le Périgueux de 1868 un homme intransigeant et généreux qui va se battre pour des principes tenus pour sacrés: la liberté civile et la liberté de pensée. En prétendant ne tolérer dans le temple que les marchands qui pensent comme elle, selon un mot de Louis Mie, l'Eglise va déclencher contre elle une terrible *tempête anti-cléricale*, de la plus redoutable espèce, celle de la libre-pensée. Sept ans après, s'épanchant auprès de l'abbé Audierne, l'évêque rappellera la « persécution que lui fit M. Mie »<sup>41</sup>.*

« On va brûler les francs-maçons de Périgueux! »: à la mi-novembre 1868, L. Mie attaque l'évêque, Nicolas-Joseph Dabert, sa politique de coercition à l'endroit d'un jeune commerçant libre-penseur, et l'histoire présente et passée du catholicisme, ses rites, ses pompes, ses œuvres<sup>42</sup>. « Que feraient les maçons d'un temple, surtout à deux pas de la cathédrale? Et qu'y enseigneraient-ils? La Tolérance, qui détruit le principe d'autorité... La Liberté? hors de l'Eglise elle n'est que licence... La Fraternité? c'est condamner les guerres de religion, éteindre les bûchers, rendre à Mentana son atroce couleur... »

*L'impression produite par le premier pamphlet* se dessine en négatif à travers « l'analyse d'une fable », réponse sobre et cependant ardente, que Civrac, « employé de la Cie d'Orléans », fait passer dans *l'Echo* et le *Périgord*. Le tumulte des grandes causes évoquées, la cadence rapide des assauts surprennent également les bien-pensants et les bien-tranquilles: un monde disparaissant, celui « d'une langue qu'on ne comprend pas chantant des choses qu'on ne comprend plus »; en face, un monde éblouissant, celui que, « du fond de la nature humaine, fait briller la raison », liberté, fraternité, tolérance. Ainsi faut-il traduire la réaction de Civrac, qui se dit devant un « logogriphe », un « pathos indescriptible », « M. Mie mêle tout, confond tout, il croit alors sa cause gagnée ». On découvre, avec l'ami de Mgr, un Louis Mie ignorant le latin et parlant mal le français...<sup>43</sup>

Ayant mis en marche l'engrenage des réponses, lettres et visites, Mie lance sans ménagement une série de scandales au public.

41. Audierne (inéd.), *loc. cit.*

42. Bibl. Arch. Dord., AA 383, 518 et 519.

43. *Echo de la Dordogne*, 17/XI/68, p. 2, 3<sup>e</sup> col.

Albert Civrac, l'imprudent, s'était laissé aller à assurer: « *c'est dans le camp des incroyants ou des hypocrites qu'il faut chercher les femmes flétries et les hommes débauchés* », Louis Mie y traîne immédiatement le clergé périgourdin; quelques figures décrites et nommées sans crainte de démenti sous la houlette même de l'évêque. Il évoque la lutte de ses compatriotes contre les prêtres protégés par leur « pasteur » diocésain, la confection vengeresse des dossiers préparant les Cours d'Assises...<sup>43 bis</sup>

Sans doute ne le ménage-t-on pas, et il s'amuse à citer les défenseurs de l'Évangile glissant sous sa porte son propre portrait: « chien de sinistre figure », « vilaine bête », « chien-loup », etc... Et pour achever, voisinent les épithètes académiques adressées par Mgr de Ségur aux incroyants: « pauvres nigauds », « assassins », « dupes », « canailles »...

De précision en précision, Albert Civrac s'expose à une demande en réparation par les armes, qu'il élude de crainte de « perdre sa place » (sic, P.V. des témoins). Le « galant homme » de fin-novembre est devenu, à la mi-janvier 1869, un « chipirolle », une seiche, « mollusque » sale, « et sans cœur »...

De fait, *l'habileté de Louis Mie fut*, en 1868, de s'emparer de la ruine d'un commerçant, vivant avec le clergé et du clergé et se refusant pourtant à partager ses idées, appliquant à sa manière Marc, IV, 4: « l'homme ne vit pas seulement de pain ».

Pourtant, que la victime ait accepté, à 37 ans, de remettre en cause sa position sociale et d'affronter la haine et la terreur suscitées désormais par sa réputation, — et cela fut, car les preuves directes et indirectes existent et sont parfaitement claires, — cela prouve *l'existence sous le mode social d'une pensée et d'une sensibilité* détachées d'une certaine histoire, évoluant en dehors (quoique quelquefois en contradiction) de ce qu'on appellera pour faire vite « le christianisme ». L'anticléricalisme est alors, à la fois comme jugement et comme attitude, probable. Or le préfet signale, dès 1866, « la renaissance des Loges »<sup>44</sup>. Dès 1864, celle de Périgueux avance et embellit sa façade<sup>45</sup>.

Cependant, au moins à cette date, Louis Mie n'est pas affilié. Le courant anti-clérical coule aussi aux rives chrétiennes, même catholiques. Aussi bien Louis Mie a-t-il parmi tant de bastilles, pris soin de réserver des coups choisis à l'ultramontanisme et au pouvoir romain anti-national: « Evêque et Pontife », sorte de « Châtiments » pontificaux, entend démasquer « la dent derrière le sou-

43 bis. Affaires Billiet et Lafarge, meurtre et mœurs.

44. Arch. Nat., F 1 C II, pièce réservée.

45. Benoît, *Petite histoire de Périgueux*, p. 35.

rire » : c'est la violence qui perd l'Evêque, « le trône des Pontifes croule sur l'échafaud ». A deux ans de la chute du pouvoir temporel, à douze ans de la défaite des congrégations...

De même que par le phénomène d'écho il est possible d'apprécier des distances et des capacités, de même certains *comportements* politiques révèlent donc des données historiques originales, même en renfermant beaucoup le sujet dans le cadre de quelques pages.

Le sentiment anti-clérical, si vigoureux dans l'opinion, si efficace en Bergeracois et à Périgueux, ne saurait sans doute s'isoler, en particulier, des formes sociales du cléricalisme, lui-même complexe, variable selon les moments et les régions; ni l'un ni l'autre encore ne sont indépendants des figures, des « chefs de file », qui choisissent de se reconnaître dans l'image qu'ils portent de l'être collectif d'élection. Peut-être aussi est-il en relation avec un fonds pérenne d'incrédulité populaire. Les traces ne manquent pas. Dans l'impossibilité de saisir d'un coup d'œil les tenants et aboutissants, et le détail des mises en place, relenons au moins deux témoignages si formellement voisins, à l'instant où s'achèvent le vieux gallicanisme, le vieil anti-jésuitisme de source gouvernementale, relayés par des forces similaires, mais d'inspiration « moderne ».

Lorsque Louis Mie s'écrie, fin novembre 1868: « Laissez-moi dire pourquoi j'ai écrit... Parce que chaque jour de ma vie me montre les empiètements d'une caste sur la société entière; parce que je vois nos libertés publiques amoindries par l'ambition dévorante du clergé, et nos lois civiles mutilées par son pouvoir... Parce que la tutelle cléricale devient à chaque instant plus lourde... », il rencontre l'opinion d'un vieillard à l'écriture tremblée, maire de Tourtoirac, C. de Vandières, qui évoque « l'ambition toujours envahissante du clergé... cette secte qui n'a d'autre religion que le culte de la prépondérance », <sup>46</sup>

Venus du passé, allant vers l'avenir, les deux hommes se sont rencontrés, en s'ignorant, un instant: permanence d'une histoire... ambigüité de ses traits...

Pierre COUCHOT.

46. Arch. Nat., F 1 C III, 7/1/60, Pièce réservée.

# ESSAI D'INTERPRETATION DES MURAILLES ET CABANES EN PIERRES SECHES DU PERIGORD

Un peu partout, en Dordogne, on a signalé des murailles en pierres sèches. Ces constructions, souvent très importantes, ne sont pas propres au Périgord. On les rencontre dans de nombreuses régions de France (forêt de Fontainebleau, Massif Central, Causses, Languedoc). En Dordogne, aucune étude d'ensemble n'a été faite. Nous ne prétendons pas donner une interprétation définitive. Après une analyse rapide, nous nous bornerons à émettre quelques hypothèses de travail.

## I. LOCALISATION

En Dordogne, on trouve de belles constructions :

- Dans le Nontronnais (sur le granite)<sup>1</sup>;
- Vallée de la Couze (sur le calcaire maëstrichtien);
- Région de Cubjac (cause jurassique);
- Région de Terrasson<sup>2</sup>;
- Périgord Noir (plateaux coniaciens des Eyzies).

Leur répartition présente une assez grande densité. Dans la région de Brantôme, que nous prospectons particulièrement, nous en avons fréquemment rencontré.

- Tabaterie (La Gonterie);
- Amenot (Valeuil);
- Barneuil (Saint-Julien-de-Bourdeilles);
- La Verrerie, La Nègrerie (Paussac).

De plus, M<sup>me</sup> de Saint-Périer nous a signalé deux fort beaux ensembles à :

- Faye (Brantôme);
- Badaillac (Vieux-Mareuil).

En règle générale, ces constructions sont localisées sur les calcaires en plaquettes, calcaires secs, affleurant sur de grandes étendues et donnant un sol argileux très mince. Ces terrains sont rarement cultivés. Ils sont le plus souvent recouverts d'une maigre forêt de chênes. C'est un paysage de Causse typique.

1. C. Barrière, *Etapes du peuplement dans les pays entre Dronne et Tardoire*. Thèse complémentaire de doctorat ès lettres, Toulouse.  
2. M<sup>me</sup> de Maleville, *S.H.A.P.*, 1955, p. 81.

## II. DESCRIPTION

Dans un tel paysage, on est étonné de voir de grandes constructions régulières, souvent assez bien conservées. Ce sont surtout des murs de pierres sèches, hauts de 2 à 3 mètres, très larges, s'étendant sur de grandes distances. Leur plan apparaît comme un réseau confus, formé d'une succession d'enclos carrés ou rectangulaires. Ces enclos n'ont en général qu'une entrée. Ils sont reliés entre eux par des chemins encaissés entre deux murs et assez étroits.

Souvent, dans l'épaisseur des murs, on trouve des cabanes de pierres sèches voûtées d'une coupole fort bien appareillée. Plus rarement, on rencontre de telles cabanes isolées au milieu des enclos.

## III. USAGE

Quelle était l'utilisation de ces ensembles? Plusieurs hypothèses ont été avancées.

I. *Limites de terrain.* — Parfois, il ne s'agit que de murettes séparant deux champs. Mais, dans la plupart des cas, ces murs ne coïncident pas avec les limites des plans cadastraux. Leur répartition ne ressemble pas à un morcellement de parcelles, même anarchique, comme il est de règle en Périgord.

Ces séparations, analogues aux haies des bocages, datent de la suppression de la « Vaine Pâturage » au xviii<sup>e</sup> siècle.

Enfin, on ne voit pas l'intérêt de matérialiser des limites de propriétés dans des régions si pauvres, boisées en général.

II. *Tas d'épierrement.* — Les tas d'épierrement sont fréquents en Périgord. Ils n'ont pas de forme définie, ils simulent de vagues tumuli et non des murailles régulières. Cependant certaines parties de ces constructions ont une telle origine. Il est souvent difficile de les distinguer.

III. *Murettes de cultures en terrasse.* — Avant l'invasion du Phylloxéra (1877), le Périgord produisait un vin apprécié, cultivé souvent sur des terrasses le long des pentes. On voit encore de telles constructions en bordure des plateaux de la Vézère. Un ensemble bien conservé se trouve aux Gardes, commune de Montignac. Mais les murs sont peu élevés, les cabanes ont des linteaux de bois et on aperçoit encore des pieds de vigne. Le vin des Gardes était réputé, Eugène le Roy en parle dans *Jacquou le Croquant*.

IV. *Fortifications.* — Il est difficile d'admettre que ces murailles, même les plus importantes, aient un rôle militaire. Elles sont situées sur des plateaux sans relief accusé, très difficiles à défen-

dre. La hauteur des murs est trop faible, leur grande étendue les rend très vulnérables. Ils ne ressemblent pas du tout aux camps de l'âge du fer situés sur des éperons.

V. *Enclos à animaux.* — Cette utilisation paraît la plus probable. On conduisait les animaux le long des chemins bordés de murs et on les répartissait dans les enclos. L'herbe étant rare, il s'agissait vraisemblablement de troupeaux de porcs. Les glands sont abondants sous les chênes. Actuellement, en Creuse, on élève encore des porcs dans de tels enclos appelés « Sagnards ».

#### IV. DATATION

1. *Néolithique.* — En étudiant le village de Puygaut (Piégut) <sup>3</sup> M. C. Barrière date du bronze ces édifices, qu'il appelle « villages-clos ». L'industrie recueillie est assez pauvre (1 hache, 2 haches polies, une fusaiöle).

Il peut s'agir d'un habitat antérieur. De toute façon il est fort rare de trouver des tessons ou un outillage lithique dans ces édifices. Les habitats néolithiques ne sont pourtant pas rares en Dordogne.

2. *Age du Fer.* — On rencontre de tels murs sur l'éperon barré du Roc plat de la Tabaterie (La Gonterie). Ce camp est daté par des poteries et des armes du fer. S'ils sont contemporains des murs il s'agirait ici d'un enclos à l'intérieur d'un camp du fer.

3. *Gallo-Romain.* — Toujours à Puygaut, M. C. Barrière signale des scories romaines. On a signalé dans d'autres villages clos des traces romaines. Les plus anciens ensembles pourraient remonter à cette époque.

4. *Moyen-Age.* — De telles découvertes sont rares. On ne rencontre en général que des poteries médiévales tout au plus. En fait, la majeure partie de ces constructions doit remonter au Moyen-Age. C'est ainsi que M. le professeur Nougier date les murs en grès de la forêt de Fontainebleau. Dans une étude très minutieuse <sup>4</sup>, il montre que la glandée était un fait courant souvent figuré : « Au XIV<sup>e</sup> siècle une scène de glandée illustre novembre dans les très riches heures du Duc de Berry. La même scène figurait au XIII<sup>e</sup> siècle, sculptée au portail nord de la cathédrale de Chartres. » Le panage (introduction des porcs en forêt pour qu'ils puissent s'y nourrir) était réglementé. « Tout habitant tenant feu et hôtel peut avoir 50 pourceaux au panage, en payant aux marchands de la païsson trois

3. C. Barrière, *Puygaut* (commune de Piégut-Pluviers), *Congrès S.P.F.*, 1950, Paris, p. 115.

4. L.-R. Nougier, *Remarques à propos de murs, enceintes et gravures de la forêt de Fontainebleau*, *S.P.F.*, 1959, p. 11 et 12.

deniers parisis de panage par tête ». Les troupeaux étaient très importants. M. Nougier cite à titre d'exemple quelques droits concédés par l'autorité royale aux communautés riveraines.

— Droit de panage pour 300 porcs, en juillet 1252, à l'abbaye Notre-Dame la Royale, dite du Lys, de Melun.

— Droit de panage pour 100 porcs, en juillet 1259, accordé par Louis IX aux religieux de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des captifs dits « Mathurins de Fontainebleau ».

— Droit pour 50 porcs en païsson pour Louis de Vaucemain, conseiller du Roi en 1346.

Ces quelques exemples, choisis parmi une longue liste, montrent bien l'importance des troupeaux de porcs au Moyen-Age, troupeaux appartenant souvent à des abbayes.

\*  
\*\*

Il nous semble donc permis d'interpréter ces murailles en pierres sèches comme des enclos pour troupeaux de porcs venant à la glandée. La majeure partie de ces constructions dateraient du Moyen-Age, certaines sont peut-être plus anciennes. Il ne s'agirait que d'un exemple de plus de persistance, à travers des époques diverses, d'un mode d'économie dicté par des conditions naturelles fixes, ici terrains pauvres et rochers affleurant.

Sans être spectaculaires ces questions mériteraient d'être approfondies surtout par l'étude de textes ; elle préciserait un point de la vie et de l'économie rurale au Moyen-Age.

Jean DELFAUD.

## FERRONNERIES PERIGOURDINES DES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLES

La ferronnerie est sans doute un art mineur, et même en ce domaine, Périgueux ne peut certes s'enorgueillir des œuvres magistrales qui font la gloire d'autres cités.

Cependant, les probes artisans de jadis surent réaliser d'après les albums de modèles reçus de Paris ou de Bordeaux (car il semble peu probable qu'il y ait eu parmi eux de véritables créateurs) des œuvres plaisantes et honnêtes pour orner les demeures des bourgeois périgourdiens.

Le promeneur curieux aura le délicat plaisir de rencontrer souvent, au hasard de ses flâneries dans nos vieilles rues, des travaux de ferronnerie ornant portes et fenêtres, et qui sont de fort jolies choses.

Quelques témoins ont subsisté, sans doute du xvii<sup>e</sup> : garde-fou bordant le chemin de ronde au-dessus du mur de clôture de l'Hôtel Gamenson, rue de la Constitution ; grille qui borde la terrasse dominant la petite cour intérieure de l'hôtel qui fut aux Méredieu et aux Saint-Astier, rue Limogeanne, ou encore grille du balcon du charmant hôtel de la Clautre dont la délicieuse tourelle surveille la descente de la rue du Calvaire.

Ces grilles à simple enroulement en C, sont en fer feuillard plat. Mais rapidement, la technique évolue. La seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle et le xviii<sup>e</sup> seront à Périgueux, si l'on peut dire, l'âge d'or du fer forgé.

C'est la grande époque où les artisans, très maîtres de leur art, ploient le fer en souples volutes, en rinceaux compliqués, en subtiles courbes et contre-courbes, et ornent leurs œuvres de motifs élégants, de médaillons fleuris et parfois de fleurons en métal étampé.

Sur la Clautre, la jolie maison judicieusement restaurée qui porte le n<sup>o</sup> 6, orne toute la largeur de sa façade au 1<sup>er</sup> étage d'une belle grille au dessin plein de grâce et de variété.

Place de l'Hôtel-de-Ville, un spacieux balcon porté sur un pédoncule largement épanoui se clôt d'une grille au dessin encore un peu sec et maigre.

A cette époque, de nombreux hôtels aux belles façades de pierres somptueusement appareillées, aux toits à la Mansard, aux lucarnes ornées de coquilles, où la porte d'entrée en arc bombé s'adonne d'un tore volumineux et d'une gorge profonde, apportent dans la

vieille cité le reflet de cet art classique d'une harmonieuse logique que les architectes du Grand Siècle enseignent à la France et à l'Europe.

Pour capter tout le soleil et toute la clarté qui se glissent dans l'étroite coulée des rues, d'immenses portes-fenêtres percent les façades. Peu de balcons, car l'exiguïté des rues ne le permettait pas, mais de nombreuses grilles fermant la baie, du plancher à hauteur d'appui, à l'aplomb de la façade. On en trouve de très beaux modèles rue du Plantier, rue de la Clarté, sur le Coderc, rue du Conseil.. Ces derniers appartiennent au bel hôtel qui porte le n° 34, rue Limogeanne, et dont l'aristocratique façade s'orne majestueusement sur cette rue de trois beaux balcons.

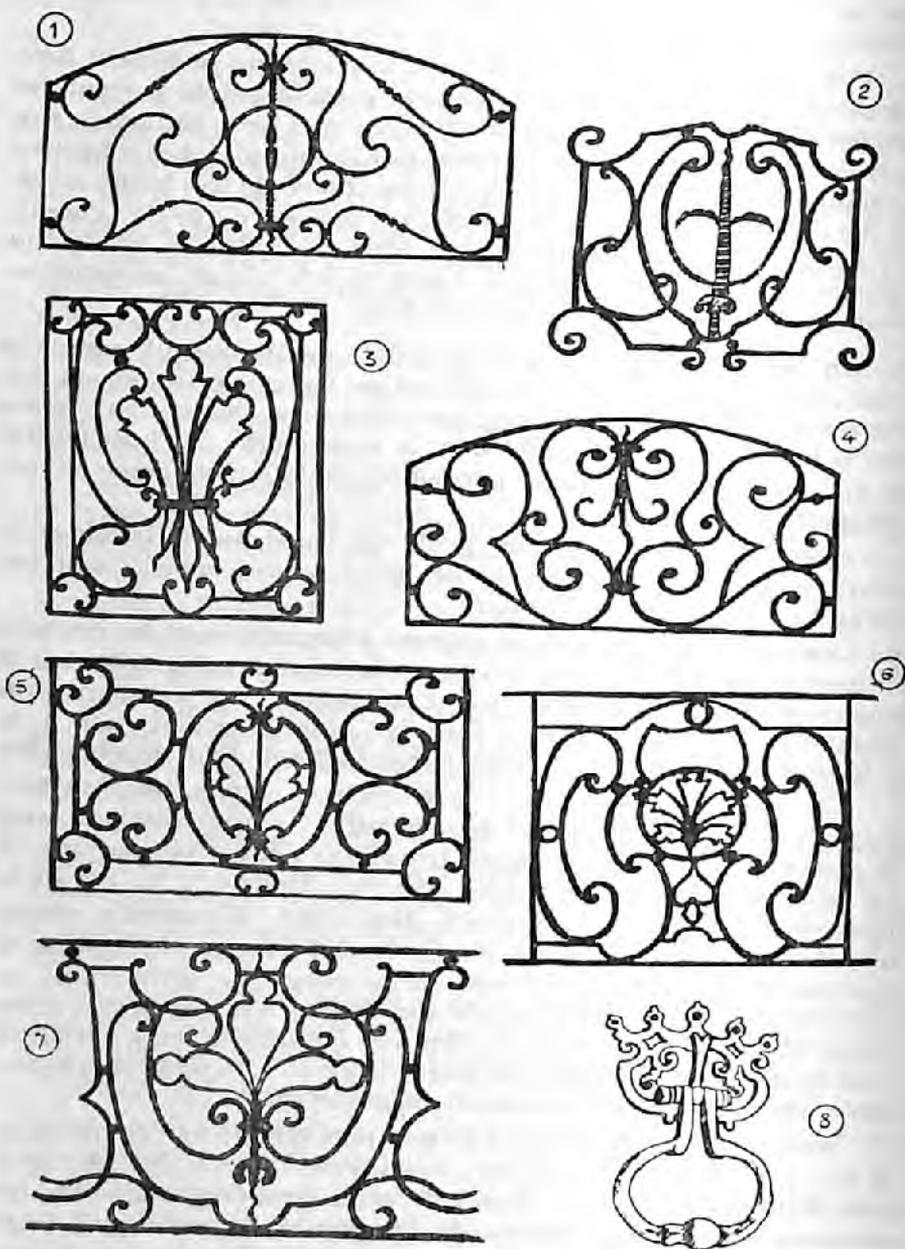
Un peu plus tard, la maison natale de Daumesnil, rue de la Clarté, fait à peine saillir sur le mur des balcons délicatement galbés dont les grilles sont d'une grande élégance. On peut en rapprocher le balcon également galbé dont le xviii<sup>e</sup> a orné une belle fenêtre du xvi<sup>e</sup> de l'Hôtel Méredieu, surmontée de la double accolade, rue Limogeanne.

A signaler la remarquable grille qui borde, sur la façade de la rue Aubergerie, la terrasse du bel hôtel occupé actuellement par l'école St-Front, rue du Calvaire.

Les portes s'agrémentent souvent d'impostes dont les rinceaux harmonieusement variés inscrivent une délicate calligraphie sur le fond sombre des couloirs : rue Limogeanne, rue Eguillerie, rue Tranquille, rue Froide, rue Lanmary... Rue de la Clarté, au n° 6, la section carrée du fer s'arrondit et se bague de renflements légers.

Ces portes donnent accès à d'obscurs couloirs, mais au bout desquels on a souvent la joie de rencontrer de beaux escaliers ornés de rampes en fer forgé finement travaillées : 9, rue Limogeanne ; 4, rue St-Front ; 9, rue Lanmary ; 29, rue Taillefer ; 11, rue de la Miséricorde, et aussi 19, cours Montaigne. L'immeuble occupé actuellement par le Casino de Paris dut être, à l'époque de sa construction, presque une maison de campagne extra-muros. Le majestueux escalier qui s'appuie sur un mur d'échiffre s'orne d'une rampe où subsistent encore les fleurons en métal élampé qui furent sans doute dorés au temps de leur splendeur. L'imposte et le balcon de cet immeuble sont également remarquables.

Avec le règne de Louis XVI une plus grande sobriété de lignes se fait jour. Mais la tourmente révolutionnaire va porter les esprits vers d'autres problèmes. Aussi de cette époque n'avons-nous que quelques spécimens : balcon de l'imposant immeuble qui forme l'angle de la Clautre et de la rue du Séminaire ; imposte 41, rue Limogeanne, balcon de ce charmant hôtel bâti par le chanoine Jean



*Dessin de Maurice Desbarats, d'après les clichés de Renée Desbarats*



- ① Imposte 4 rue de la Clarté. ② Imposte rue  
Tranquille. ③ Grille de fenêtre 17 rue du Plantier.  
④ Imposte 26 rue Egullerie. ⑤ Rampe d'escalier  
Brue Limogeanne. ⑥ Grille de fenêtre 34  
rue Limogeanne (façade rue du Conseil). ⑦ Fragment  
de garde feu. Terrasse rue Aubergerie. ⑧ Heurtoir 41 rue Limogeanne.  
⑨ Grille de fenêtre 34 rue Limogeanne. ⑩ Balcon 8 place de la Clau-  
ture. ⑪ Grille de fenêtre, 4 rue de la Clarté, ⑫ Balcon, fragment, 8  
place de la Clature. ⑬ Balcon rue de la Clarté. Maison Daumesnil.  
⑭ Heurtoir 38 rue Limogeanne —

Baptiste Michel Duclaud, à l'entrée de l'Avenue de Paris, dit « Hôtel de la Division », dont la démolition fut un moment envisagée, et qu'on voudrait savoir définitivement sauvé.

Ici et là, quelques heurtoirs précieusement travaillés sont une aimable rencontre.

Un modèle d'une rusticité qui n'est pas sans charme, simple barre de fer carré, coudée à angle droit et suspendue à un anneau, se rencontre à de nombreux exemplaires à la porte des maisons modestes dans les quartiers populaires. Mais les maisons plus cosues des bourgeois de la Limogeanne ou du Plantier préfèrent l'anneau de fer forgé, dont la fixation à l'huis s'amortit d'une plaque délicatement découpée.

Toutes ces œuvres prouvent l'habileté de nos maîtres ferronniers périgourdiens d'autrefois, ainsi que le goût avec lequel nos pères savaient orner leurs demeures.

Et pour ceux de leurs descendants qui refusent de se laisser emporter sans réagir dans le tourbillon de notre civilisation hale-tante et mécanisée, c'est une source de joies très pures... et gratuites, ce qui ne gâte rien en notre siècle où tout se vend.

Renée DESBARATS.

## GRANDEUR ET SERVITUDES MEDICALES

— Transfusion!

Cet ordre bref vient d'être donné à ses aides par le médecin accoucheur. L'enfant est né dans de bonnes conditions mais la délivrance s'accompagne d'une hémorragie grave et les moyens ordinairement employés pour arrêter une hémorragie se montrent insuffisants.

Le service de garde de la clinique vient de prévenir, par téléphone, le médecin transfuseur. Celui-ci a immédiatement alerté l'un des donneurs de sang qui, de jour et de nuit, se tiennent prêts; il va le prendre à son domicile et ils arriveront ensemble.

En attendant on continue à donner des soins à la jeune maman: réchauffement, toni-cardiaques. Ils ont peu d'effet. Le visage devient très pâle et le pouls faiblit.

Cette jeune femme est la fille de l'un de mes amis. A la joie que j'ai éprouvée, tout à l'heure, de la naissance d'un bel enfant, succède l'inquiétude que me cause la situation actuelle. Dans la salle aux murs ripolinés où figurent seuls les objets indispensables, je regarde le groupe que forment l'accoucheur et ses aides. Ils sont parfaitement calmes car le salut d'un opéré dépend évidemment et avant tout du calme que conserve le chirurgien dans les pires circonstances. Cependant, l'atmosphère est lourde d'inquiétude; on sent que chacun attend avec impatience l'arrivée du transfuseur...

Ah! le voici! Les minutes d'attente nous ont paru longues mais, en réalité, il a mis pour arriver un temps très court. Le docteur P..., l'un des meilleurs spécialistes de la transfusion est là avec un robuste donneur de sang qui est un « donneur universel » c'est-à-dire un homme dont le sang n'a d'incompatibilité avec aucun autre (1).

Le docteur P..., avec le calme et la précision qui seuls permettent d'agir rapidement, a pris les dispositions nécessaires. Une

---

1. On sait, depuis la découverte géniale faite par Landsteiner, qu'il existe, à l'état normal, dans l'espèce humaine (et, plus ou moins, dans les espèces animales) des « groupes sanguins ». Il y a incompatibilité entre certains groupes et ce phénomène se traduit par des accidents graves lorsque le sang d'un groupe est mis en présence de celui d'un autre groupe et le détruit. Pour pratiquer une transfusion de sang d'homme à homme on choisit donc soit un donneur qui ait le même groupe sanguin que le receveur soit, ce qui est plus rapide et plus simple, un homme qui appartient naturellement au groupe dit des « donneurs universels ».

veine du donneur est mise en communication avec une veine de l'opérée. Le médecin actionne ensuite la pompe qui va faire passer le sang d'une veine dans l'autre.

A mesure que le sang du donneur arrive dans les veines de la jeune femme le visage de celle-ci change d'aspect : il se colore progressivement; du rouge apparaît aux pommettes, l'œil reprend de l'éclat. L'aide signale que le pouls devient mieux frappé. Bientôt la jeune mère qui se sent en bonne forme physique et qui, à la vérité, n'a jamais réalisé la gravité de son état, se met à parler; elle dit, en souriant, que l'on devrait toujours faire suivre les accouchements d'une transfusion afin d'éviter la grande fatigue qu'elle avait ressentie lors d'un accouchement précédent !

C'était miracle de voir ce qui pouvait apparaître comme une résurrection! L'habitude que nous avons acquise de voir les heureux résultats que donne la transfusion dans les cas les plus graves a beaucoup émoussé l'émotion que nous pourrions ressentir lorsque nous assistons à ce qui est bien cependant une résurrection puisqu'un grand nombre de blessés ou d'accouchées ne pourraient être sauvés sans la mise en œuvre de cette thérapeutique. Ce n'est là qu'un cas particulier et il faut songer aux millions d'êtres qui sont sauvés par les méthodes pastoriennes. Celles-ci ont permis les grandes interventions chirurgicales, mis à la disposition des médecins les sérums, les vaccins, les sulfamides et les antibiotiques qui ont transformé complètement le pronostic de beaucoup de maladies. Grandeur de la Science ! Grandeur de la Médecine !

La médecine a aussi ses servitudes et la vie du médecin praticien en comporte beaucoup. Il serait facile d'en donner de nombreux exemples. Un de mes amis succombe un jour brusquement. Sa famille, sachant qu'il se confiait volontiers à moi, me reproche de ne l'avoir pas fait soigner, me tient, de ce fait, pour, en partie, responsable de sa mort et cesse toute relation avec moi. Or, la vérité était que, depuis de longues années, j'avais pratiqué pour lui des examens de laboratoire et mis tout en œuvre pour le faire soigner par des médecins compétents. Ceux-ci étaient découragés par l'insouciance du malade pourtant mis au courant de l'évolution possible de sa maladie et qui, malgré cela, se prêtait mal et souvent pas du tout aux soins qui auraient été nécessaires. Il m'eût été facile de me justifier auprès de la famille mais il eut fallu trahir le secret médical et la confiance de mon ami. La situation pour moi n'était pas très grave puisqu'il s'agissait seulement de la peine que je pouvais éprouver à être mal jugé. Il est des cas qui posent de graves problèmes de conscience parce que l'attitude du médecin peut avoir des conséquences redoutables.

Le « Serment d'Hippocrate » que les étudiants en médecine prêtaient autrefois — et prêtent encore dans certaines Facultés au moment de leur thèse — nous dicte notre conduite « Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades... Quoi que je voie ou entende dans la société pendant l'exercice ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a pas besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir ».

La grandeur de la Médecine n'est pas faite seulement des vies qu'elle sauve, des services qu'elle rend aux malades et à la Société mais aussi, et surtout peut-être, de l'égalité et de la force d'âme qu'elle impose à ceux qui, exerçant cet art, en acceptent chaque jour, les servitudes.

R. DUJARRIC DE LA RIVIERE.

de l'Institut.

# L'OUTIL ET SA VALEUR FONCTIONNELLE

## Réflexions suggérées par un grattoir aurignacien provenant de Brantôme

*« L'Homme n'attachait-il pas à certains instruments de son activité, fruits de son effort et condition de sa sécurité et de sa vie, une valeur exceptionnelle ? »*

E. Pittard et R. S. de Saint-Périer.

Le besoin naturel de classer et la nécessité d'établir ce classement sur la base de comparaisons morphologiques, ont conduit le préhistorien à adopter une nomenclature qui définit non seulement la forme de l'outil, mais son utilisation présumée.

Pointes à mains, burins, perceurs, grattoirs et rabots... autant de termes qui impliquent l'usage, autant de noms qui suggèrent un geste déterminé.

Hélas, la science reste muette quant à l'usage et quant au geste, et l'art préhistorique, si précis au sujet de la faune, ne nous révèle aucune image d'homme au travail.

Dans les gisements, emmanchures et liens éventuels ont disparu, seuls les outils demeurent et les comparaisons ethnographiques permettent, dans certains cas seulement, d'interpréter utilement leur destination. Mais de telles comparaisons sont rares et l'on comprend l'extrême prudence préconisée par M. Saint-Just Péquart dans l'étude qu'il consacre à ce problème<sup>1</sup>.

Et pourtant, sans prétendre parvenir à percer le secret d'un outil préhistorique, on peut, au cours d'une analyse attentive, noter des faits qui passeraient inaperçus dans une grande étude systématique, éliminer les usages douteux et relever les analogies fonctionnelles avec certains outils actuels.

Ainsi posé, le problème de l'utilisation présumée se resserre et le voilà singulièrement circonscrit.

Toutefois, pour qu'une telle analyse soit possible, il y faut une condition essentielle: l'étude d'une belle pièce, entièrement achevée et révélant par là le vouloir précis de l'artisan qui l'a conçue.

1. Saint-Just Péquart, *Difficulté de présumer la destination d'un outil préhistorique ou moderne d'après sa morphologie*, Bull. Soc. des Sciences de Nancy, janv. 1938, n° 1.

Envisagée sous cet angle, cette belle pièce est porteuse d'un message que nous allons essayer de déchiffrer.

Si elle présente quelque trait particulier, un profil inhabituel, un perfectionnement inédit, nous pouvons conclure à une recherche voulue de l'artisan.

Si l'outil est inachevé, par contre, cette même recherche risque d'être attribuée au hasard ou interprétée comme un défaut de clivage.

\*  
\*\*

Ces réflexions nous sont suggérées par un très beau grattoir aurignacien que nous avons eu la bonne fortune de trouver en place dans l'abri-sous-roche du Bonhomme, alors que nous avions le privilège d'assister le Professeur E. Pittard dans ses fouilles.



Fig. 1. — Grattoir aurignacien provenant de la Station du Bonhomme. (Grandeur naturelle).

La station du Bonhomme fait partie d'un ensemble d'habitats paléolithiques à niveaux moustériens et aurignaciens, sis au vallon des Rebières, près de Brantôme. C'est dans ce vallon que le grand préhistorien genevois poursuit, depuis de nombreuses années, les fructueuses recherches que l'on sait <sup>2</sup>.

Rappelons encore que l'abondant outillage de la station du Bonhomme a été inventorié et décrit par le Professeur M.-R. Sauter, en 1946 <sup>3</sup>.

2. Pittard E., *Le préhistorique dans le vallon des Rebières (Dordogne)*, Congr. int. d'Anthrop. et d'Archéol. préhist., Genève, 1912, p. 363.
3. Sauter M.-R., *Les industries moustériennes et aurignaciennes de la station paléolithique du « Bonhomme » (Vallon des Rebières, Dordogne)*, Cahiers de Préhist. et d'Archéol., Genève, Nyon, 1946.

Le grattoir qui fait l'objet de notre étude est un outil parfaitement travaillé et habilement retouché sur tout son pourtour. Il est taillé dans un silex blanc, veiné de jaune, silex rare dans ce gisement et qui ne semble pas devoir sa coloration à un cacholon. Les retouches des deux extrémités sont abruptes, alors que les retouches latérales s'ordonnent en pente douce des deux côtés de l'arête médiane.

La particularité de cette pièce réside en une pointe latérale obtusangle qui confère au silex une curieuse asymétrie. En étudiant les caractéristiques de cette asymétrie, nous voyons qu'il faut abandonner l'idée d'un défaut de clivage. L'angle obtus est finement travaillé et deux ou trois longues retouches semblent en accuser le profil.

Quelles déductions pouvons-nous tirer de cette analyse ?

— Une première remarque s'impose. Comment expliquer la présence d'un silex si délicatement achevé dans un gisement où les fouilles ont mis au jour de très nombreuses pièces typiques, retouchées avec soin, mais atteignant rarement à une telle perfection ?

Nous pouvons interpréter cette rareté en tenant compte du mode de vie des chasseurs paléolithiques. L'abri a été occupé à plusieurs reprises et le trail noir des foyers jalonne, dans la stratigraphie, les départs et les retours du clan.

L'absence de restes humains à la station du Bonhomme nous permet de penser que les outils courants, trop nombreux pour être emportés, étaient sans doute abandonnés sur la place au moment de la levée du camp, alors que les plus beaux silex accompagnaient les chasseurs dans leur vie nomade, et même jusque dans leur sépulture. Nous pouvons donc supposer que ce très beau grattoir a été oublié et non abandonné.

— Venons-en à son utilisation présumée.

L'outil étant finement travaillé sur tout son pourtour, nous sommes en droit de penser qu'il a été conçu pour être utilisé à la main, sans l'intermédiaire d'une emmanchure. Soulignons qu'une telle affirmation est rarement possible en préhistoire, car toute pièce au plan de frappe non retouché, à la pointe seule travaillée, au biseau unilatéral, peut avoir été emmanchée. Rien ne nous permet de déterminer, en effet, le mode de préhension d'un coupoir moustérien, d'une pointe dite « à main », d'un racloir au talon mal débrulé, voire même d'un burin ou d'un grattoir sur bout de lame.

L'outil qui fait l'objet de cette étude est très probablement un outil à usages multiples, — à la fois grattoir double et coupoir, — et la pointe obtusangle qui le caractérise est certainement voulue. Il

s'agit là d'un perfectionnement qui augmente le mordant de la lame et permet de l'avoir mieux en main en la tenant obliquement.

Une enquête auprès de plusieurs artisans nous a révélé un fait singulièrement frappant. Les seuls outils actuels dont la valeur fonctionnelle ne se soit pas démentie et qui présentent un profil analogue à celui de notre grattoir, sont trois couteaux à travailler le cuir: le couteau du fourreur, le couteau à parer du relieur et le tranchet du cordonnier.

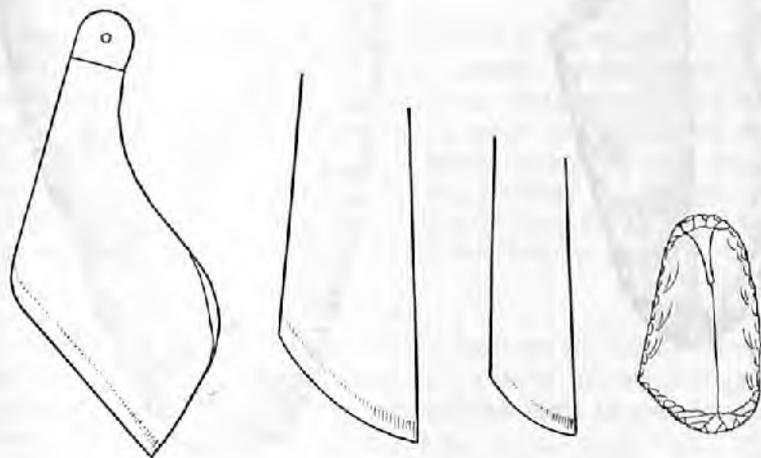


Fig. 2. — De gauche à droite : grattoir aurignacien et outils actuels utilisés pour le travail des peaux (tranchet, couteau à parer, couteau de fourreur). (1/2 grandeur nature).

Nous soulignons cette analogie avec toute la prudence qui s'impose, mais elle vaut d'être soulignée puisqu'il s'agit d'un silex utilisé à la main, suffisamment tranchant pour couper, suffisamment arrondi pour ne pas déchirer et destiné, au surplus, à un groupe humain qui vivait presque exclusivement des produits de la chasse. Dans de telles conditions, on conçoit sans peine l'importance que l'homme devait accorder, tant pour se nourrir que pour se vêtir, au travail des peaux.

— Une autre question se pose.

Cet outil, dans sa conception particulière, reste-t-il l'œuvre d'un artisan isolé, ou est-il lié à une tradition régionale ?

Limitant l'étude comparative au seul vallon des Rebières, nous trouvons un silex qui dénote une curieuse ressemblance avec notre grattoir. Il s'agit d'un très beau racloir moustérien avec retouches encadrant le bulbe, — racloir décrit par le Professeur E.

Pittard et par M<sup>me</sup> R.S. de Saint-Périer dans la monographie de la station des Festons 4.

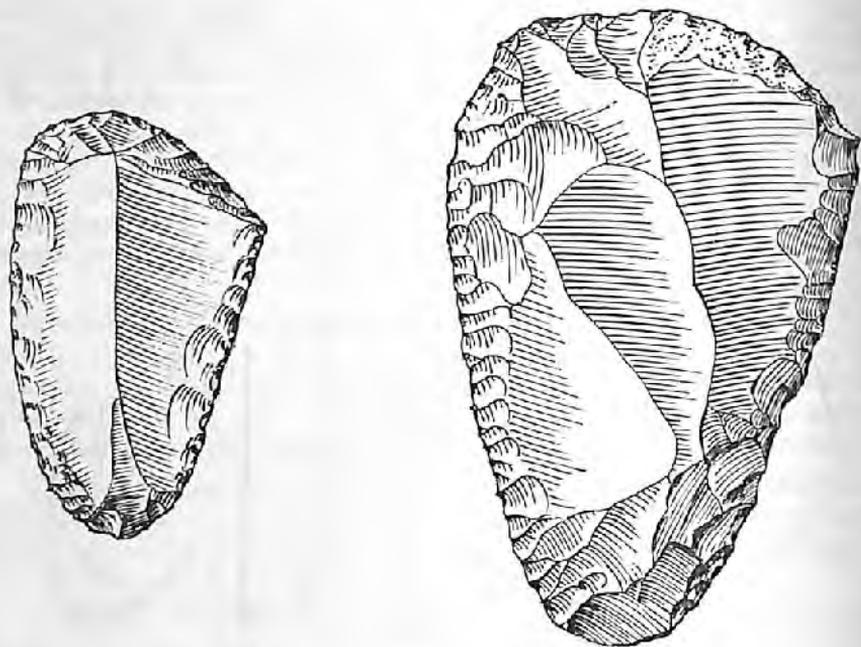


Fig. 3. — A gauche : grattoir aurignacien (Station du Bonhomme). A droite : racloir moustérien (Station des Festons), d'après le dessin de M. le Chanoine J. Bouyssonie. (Grandeur nature).

Cette similitude découlant de la comparaison de deux belles pièces d'époques différentes, vient renforcer la thèse émise par les auteurs précités, lorsqu'ils relèvent en leurs conclusions, la continuité d'une culture dans le vallon des Rebières. « Il nous paraît impossible, en effet, — soulignent-ils 5, — de ne pas voir une filiation de ce faciès moustérien dans quelques formes des âges qui vont suivre ».

Le grattoir aurignacien du Bonhomme pourrait donc être un témoin de cette filiation.

Au reste, qu'il s'agisse d'une tradition ou d'une convergence, la valeur fonctionnelle de l'outil s'impose dans l'un et l'autre cas.

4. Pittard E. et Saint-Périer R.-S. de, *Les Festons. Gisement paléolithique à Brantôme (Dordogne)*, Arch. suisses d'Anthrop. gén., Genève XX, n° 1-2, 1955.

5. *Op. cit.*, p. 141.

— La comparaison entre notre grattoir et le racloir moustérien des Festons porte en soi un dernier enseignement.

Si la technique des retouches exprime deux époques différentes, la morphologie très semblable des outils permet de conclure, sinon à une identité d'usage, du moins à un même mode de préhension. Les deux instruments sont conçus pour être tenus directement à la main. Mais entre le Moustérien et l'Aurignacien, la dimension de l'outil a changé, l'ouvrage s'est modifié, la main n'est plus la même et celle qui tient le grattoir aurignacien nous apparaît, soudain, singulièrement plus fine.

Faut-il en déduire que l'Aurignacien a connu une division du travail ? On peut imaginer, en effet, certaines tâches exclusivement dévolues aux femmes ou aux adolescents. Cette hypothèse a été émise dans la monographie des Festons pour le Moustérien déjà, à propos d'une localisation d'outils moins perfectionnés. Pouvons-nous admettre qu'à l'Aurignacien la division du travail se soit accentuée ou suffit-il d'invoquer l'apparition de la race de Cro-Magnon pour rendre compte de ce changement important ?

\*  
\*\*

Les problèmes surgissent, les questions se posent, beaucoup demeurent sans réponse. Néanmoins, l'étude attentive d'une belle pièce nous permet de pénétrer plus avant dans la connaissance de l'outil et de son utilisation présumée.

Une telle étude, pourtant, n'aurait qu'un bien faible intérêt si elle se bornait à cette seule enquête technologique et n'éveillait en nous d'autres résonances.

Éngitivement, à travers l'outil, au-delà du geste, nous avons deviné la pensée, le souci de perfection de l'artisan des Rebières. Et ce geste, et cette pensée, dans leur émouvant anonymat, nous ont rendus sensibles à la certitude si bien exprimée par Georges Duhamel<sup>6</sup> : « L'outil est parmi les signes de l'homme ».

Germaine DUPARC,

GENÈVE.

6. Duhamel G., *Paroles de Médecin*, Monaco, Ed. du Rocher, 1946, p. 211.

## LE TERRIER DE TREMOLAT EN PERIGORD VERS 1740 (1)

Depuis 5.000 ans avant notre ère laboureurs et éleveurs ont aménagé la campagne périgourdine. Au début il s'agissait sans doute de défrichements informes et incomplets, parmi les bois, les marais et les landes. Mais lentement les parcelles prirent des formes géométriques; des chaumières isolées et des hameaux de quelques huttes s'édifièrent en des sites abrités; enfin des villages groupèrent les constructions nécessaires à la vie sociale: boutiques, ateliers, lieux du culte, non sans attirer quelques habitations plus confortables que celles des alentours pour les classes aisées.

Cette évolution, qui s'est effectuée pendant des millénaires pour aboutir au paysage agraire soigneusement entretenu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous échappe presque complètement. Sans doute, dès le II<sup>e</sup> siècle de notre ère, durant la paix romaine, et plus tard au VI<sup>e</sup> siècle, à l'époque de saint Cybard et des premiers comtes du Périgord, bois et prairies, vergers et jardins, routes et sentiers, fermes et bourgades ne devaient pas être très sensiblement différents de ceux que nous observons actuellement. Mais rien ne nous permet de l'affirmer si ce n'est les raisonnements par analogie et les trouvailles archéologiques. Nous souhaiterions disposer pour ces temps lointains et pour les périodes qui nous en séparent d'une abondante documentation écrite: cartulaires, chartes, chartriers, minutes notariales, inventaires immobiliers, terriers et plans géométraux. Ils sont malheureusement fort peu nombreux aux Archives départementales de la Dordogne malgré les efforts de nos conservateurs. Ceux que nous possédons n'en sont que plus précieux et s'ils ne nous permettent guère de remonter au delà du XVII<sup>e</sup> siècle, du moins pour le XVIII<sup>e</sup> nous apportent-ils quelques jalons qui, joints aux cadastres du début du XIX<sup>e</sup> siècle et aux plans actuellement en cours de réalisation, laissent entrevoir l'état et l'évolution du paysage agraire périgourdin au cours des deux derniers siècles.

1. Le papier-terrier de Trémolat, qui figure aux Archives départementales de la Dordogne sous la cote H 13, se présente sous la forme d'un volume de 34 cm. de long, 21 cm. de large et 12 cm. d'épaisseur. Il est composé de 384 feuillets au timbre de la Généralité de Bordeaux.

Les 152 premiers feuillets sont consacrés à des reconnaissances de rentes et à un hommage dans les paroisses de Pressignac, Vieq, Grand-Castang, Saint-Mayme-de-Rauzan, Pézuls, Sainte-Colombe, Vergl et Saint-Mayme-de-Péreyrol; les autres feuillets, au nombre de 732, sont recto verso affectés à la rédaction des reconnaissances et arrentements de la paroisse de Trémolat. Le volume cartonné a le cuir du dos partiellement décollé et porte le titre: « Terrier de la commune (sic) de Trémolat ».

Parmi ces documents d'une inestimable valeur, le terrier de la paroisse de Trémolat est l'un des plus riches et des mieux conservés. S'il n'est pas accompagné, comme d'autres, d'un plan géométral, il contient en ses pages une description si détaillée du territoire habité et cultivé, il fait revivre d'une manière si minutieuse, et parfois même si colorée, une communauté rurale de l'Ancien Régime à quelques décennies de la Révolution que, de son étude, on peut aboutir à une connaissance fort précise du monde rural périgourdin au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Nous nous limiterons à quelques remarques relatives à sa confection, à son intérêt pour l'histoire générale, et à la situation démographique de la paroisse vers 1740. Certes, il serait possible de pousser plus loin cette analyse en effectuant des recherches de toponymie, d'habitat rural, de structure agraire, mais cela alourdirait cette note. Nous y reviendrons plus tard.

C'est donc le 5 novembre 1738 que Dom Messire Jacques de Maillé, Grand Prieur de l'Ordre de Cluny, demeurant au Collège de Cluny, place de la Sorbonne, paroisse de Saint-Benoît de Paris, seigneur de la prévôté de Trémolat en Périgord, chargea par procuration Messire Henri Martin, sieur de Saint-Martin de la Peyrière, avocat en Parlement, bailli au civil et au criminel dans la ville de Molières, demeurant à Lalinde, de la confection d'un nouveau « papier terrier » pour la dite paroisse. Le sieur Henri Martin eut recours pour ce travail considérable à des géomètres dont nous ignorons les noms, mais dont les arpentements débutèrent, semble-t-il, le 24 octobre 1739 et durèrent au moins trois ans. Les actes établissant les droits du prieur de Cluny ne furent portés à la connaissance des tenanciers qu'en 1742 et 1743; le 21 octobre 1743 on procédait encore à des relevés de tènements. Pour dresser ces actes, dont la réunion constitue le terrier en question, Henri Martin mit à contribution les deux notaires de l'endroit, Maîtres Pierre Vergnolles et Gabriel Lalot; probablement un ou deux tabellions se chargèrent de les rédiger, quoique le document n'offre guère de différences d'écriture du début à la fin.

Ainsi pourvu, Messire Henri Martin s'appliqua pendant cinq ans à inventorier les redevances des censitaires de Trémolat à l'égard du Grand Prieur de Cluny. La tâche était longue, délicate et complexe, mais elle nous vaut un tableau presque complet de la paroisse en 1740<sup>2</sup>. Le territoire était divisé en une quarantaine de tènements, analogues, mais en plus petit, aux sections de nos plans cadastraux. D'étendues très inégales, les uns mesuraient à peine 15 quartonnées, soit environ 2,5 ha, tel celui du Clos de l'Oullié, près

2. En fait, Trémolat était considéré comme formé de deux paroisses jumelées : Saint-Nicolas au nord du ruisseau de la Rège et Saint-Cybard au sud.

de l'actuel cimetière; d'autres paraissaient en comparaison gigantesques comme celui de la « plaine » ou de la Capelle qui atteignait 1.146 quartonnées, soit près de 200 ha, et se divisait entre une centaine de tenanciers.

Chaque tènement comprenait un certain nombre de parcelles: champs, prés, bois, vergers, landes, sur lesquelles reposait une rente évaluée d'ordinaire en céréales, en volailles et en argent. C'était donc plutôt une division territoriale fiscale qu'une véritable unité agricole.

Chacune de ces divisions donna lieu aux mêmes opérations d'arpentage et devint dans le terrier l'objet d'un acte particulier, dit de « reconnaissance », rédigé dans les mêmes formes que pour les tènements voisins. Après avoir noté la date et le lieu de la dite reconnaissance, ainsi que le nom du roi régnant et l'année de son règne, le notaire énumérait, après son nom et son titre, ceux des divers tenanciers, puis ceux du prévôt de la paroisse, Dom Messire Jacques de Maillé et de son délégué, Messire Henri Martin. Ensuite il décrivait le tènement en question en indiquant ses limites par rapport aux chemins, aux murettes et aux tènements du pourtour, ainsi que sa superficie totale en quartonnées, picotins et escats. Il soulignait le montant des rentes qui pesaient sur son ensemble et dont étaient solidairement redevables tous les tenanciers du lot. Venaient alors, et c'était la partie la plus longue de l'acte, l'énumération des parcelles, leur utilisation, les noms de leurs possesseurs respectifs, leurs limites définies par rapport à leurs alentours et la part de cens qui leur était attribuée. Enfin, le tout se terminait par le relevé des obligations réciproques du seigneur du lieu et de ses censitaires. Tout cela exigeait beaucoup d'écritures et entraînait des répétitions fastidieuses; mais à travers la « paille des mots » on découvre aisément l'état de la paroisse de Trémolat vers 1740.

En premier lieu, on peut dégager du jargon des notaires de l'époque quelques vues d'ensemble valables pour l'histoire générale de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve la trace des institutions féodales qui pèsent toujours sur la terre française. En droit les tenanciers ne sont pas encore les propriétaires directs des domaines qu'ils exploitent; la propriété éminente appartient au Grand Prieur de Cluny qui s'en est porté acquéreur à une époque indéterminée par suite d'une cession des abbés de Saint-Cybard d'Angoulême. Les parcelles qui constituent les tenures ne sont concédées à ceux qui les exploitent qu'à titre de fief, d'emphytéose perpétuelle selon des dispositions tacites, dont le souvenir, selon l'expression consacrée, « se perd dans la nuit des temps ». Du point de vue de la juridiction féodale, le véritable propriétaire demeurait le Grand Prieur de Cluny, « seigneur prévôt, haut justicier foncier et direct

de la prévôté de Trémolat ». Les redevances payées par les tenanciers trémolacois constituaient comme un symbole des droits seigneuriaux qui remontaient probablement aux premiers siècles de notre ère, quand, avant même la création d'une paroisse, le territoire communal actuel formait un domaine, une villa au sens gallo-romain du terme, telle que la décrivent les agronomes de l'Antiquité: Caton, Varron, Columelle... Seul, un habitant du bourg, le seigneur du Rozel, possédait quelques parcelles qui ne dépendaient pas, on ne sait pourquoi, de l'abbé de Cluny.

Certes, les rentes ainsi recueillies, en nature et en espèces, ne constituaient pas une charge très lourde. Pour une ferme et deux hectares et demi de terre et de vigne, un tenancier devait verser environ un demi-sac de blé, la valeur d'une demi-poule et trois sols neuf deniers en argent. Les espèces étaient payées pour la fête de Noël aux commis du seigneur. Les grains devaient être apportés pour la Saint-Michel dans le grenier de la recette du château qui s'élevait encore au milieu du bourg. En outre, les dits tenanciers payaient « l'acapte », c'est-à-dire qu'à chaque nomination d'un nouveau Grand Prieur de l'Ordre ils versaient quelques sous en témoignage de l'état juridique précaire qui pesait sur leurs terres. Enfin, en cas de vente, le dit suzerain pouvait exercer son pouvoir de reprise ou exiger des droits de « lods et ventes » s'élevant au denier dix, c'est-à-dire à 10 pour 100.

A ces versements en nature et en espèces s'ajoutaient encore diverses obligations: utiliser le moulin du seigneur pour les blés et les grains, le pressoir du seigneur pour les noix et les graines à huile. En retour le prévôt devait tenir en bon état ce pressoir et ce moulin. Peut-être utilisait-il également les revenus du cens pour l'entretien de l'église et du monastère, pour veiller aux routes et aux chemins, pour rétribuer partiellement un maître d'école. Mais de ces devoirs seigneuriaux le terrier ne nous apprend rien.

En revanche, sa confection très soignée est un reflet entre beaucoup d'autres de ce que l'on a appelé la « réaction nobiliaire » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Appauvris par la vie de cour et de Paris, ruinés par la crise financière de Law, écœurés par les déboires que leur infligèrent trop fréquemment les entreprises industrielles et les compagnies de commerce, la noblesse, et à sa suite les autres possesseurs de domaines et de droits féodaux valables, se tournèrent vers les ressources de la terre. En 1740 nous sommes au début du mouvement des physiocrates qui veulent retrouver dans les campagnes, avec une vie saine et naturelle, une richesse stable. Ceux qui ne possédaient pas directement de domaines à exploiter, tel l'abbé de Cluny, firent valoir de nouveau les rentes en nature, ou leur valeur en argent, qui leur revenaient de par les antiques redevances

seigneuriales. Si, dans le détail, ces redevances ne représentaient pas des sommes très élevées, leur ensemble finissait par atteindre un total assez substantiel: le grenier de la recette du château de Trémolat recevait plus de 200 sacs de blé à la Saint Michel et c'était 600 livres au moins d'argent, qui, à la Noël, affluaient vers les commis du Grand Prieur.

Que pensèrent de cette reprise en main de la prévôté par son seigneur, les bourgeois, les laboureurs, les artisans de Trémolat? Le terrier est évidemment muet sur ce point. Mais l'on peut imaginer assez aisément leurs réactions qui ne furent pas très favorables à la remise en ordre des biens de la seigneurie. Depuis un certain temps, les titres s'étant détériorés ou perdus, beaucoup d'entre eux ne payaient peut-être plus très régulièrement leur cens. En droit et en fait, ils se considéraient comme pleinement propriétaires de leurs exploitations agricoles. Or, voilà que brusquement on venait leur rappeler qu'ils n'en étaient que les usufruitiers à titre révocable (du moins en théorie), qu'ils devaient, en compensation d'une cession à titre d'emphytéose, payer des rentes dont ils ne concevaient plus très clairement le bien-fondé. Bien mieux, la confection même du terrier, qui précisait de nouveau leurs charges, s'effectuait à leurs frais: il leur fallait payer les longues pages noircies à plaisir par les greffiers ainsi que les arpentements des tènements et des parcelles. A la lecture de ce nouveau papier terrier dans les salles du château, à la signature de ces reconnaissances qui les obligeaient à verser blé et monnaie, ils n'avaient à opposer que leur mauvaise humeur et leurs protestations inutiles. Mais moins de cinquante ans plus tard, quand vinrent de Versailles les nouvelles de la suppression des droits féodaux, de la libération totale de la terre périgourdine et de la reconnaissance légale, pleine et entière d'un droit de propriété complet au sens romain du terme, ils durent accueillir ces nouvelles avec empressement et devenir les plus fermes soutiens du nouveau régime juridique des biens fonciers. Ainsi, en faisant procéder à la réfection de son terrier, Jacques de Maillé, Grand Prieur de l'Ordre de Cluny, contribuait pour sa part à la préparation et au succès de la Révolution; ses hommes de loi ne soulevaient pas seulement la poussière des siècles en lâchant de restaurer des droits périmés; pour vouloir rénover les formules désuètes d'une législation féodale depuis longtemps sans valeur politique, ils mettaient l'accent sur un système économique et social révolu et destiné à disparaître au moindre choc.

Quelle que soit notre opinion à ce sujet, ce retour vers le passé n'en présente pas moins pour l'historien et le géographe un puissant intérêt, puisqu'il nous permet de faire revivre nos ancêtres au milieu des campagnes du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un cadre qui ne s'était

guère modifié depuis plusieurs siècles et qui devait durer encore plus de cent ans. Des dimensions mêmes des moindres lopins de terre jusqu'aux cultures les plus délicates en passant par les chemins et les chaumières, nous retrouvons à chaque feuillet un monde rural presqu'entièrement disparu. Ainsi, grâce à la précision des termes, des mesures agraires, presque complètement tombées en désuétude, se trouvent remises en valeur. Si l'on compte encore de nos jours les surfaces des champs en quartonnées (environ 17 ares), on n'utilise plus l'étendue d'un picolin, ni celle d'un escat qui servirent en 1740 à mesurer la superficie des tenements. On ne sait plus quelle est la longueur d'une « perche », quoique l'on se serve encore du « pied » pour apprécier la hauteur des murs et des charpentes. On compte encore en quartiers de blé et de seigle, plutôt qu'en hectolitres ou en décalitres; en revanche les variations de la monnaie sont telles depuis deux cents ans qu'il serait bien difficile de dire ce que représentaient exactement les sols et les deniers versés pour la rente et l'acapte. Il faudrait se reporter aux relevés des poids et mesures de l'Ancien Régime que seuls consultent les érudits. Toutefois, il est curieux de constater qu'après plus de 150 ans quelques termes restent encore employés par les riverains de la Dordogne; les traditions se maintiennent longtemps parmi les milieux ruraux.

Ainsi, débute par des superficies, des longueurs et des largeurs, des picolins de blé et des sols et deniers de rente, la description de la paroisse de Trémolat au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; ce n'est pas un mauvais procédé, car il introduit un élément de précision grâce auquel, faute de plan géométral, on peut reconstituer l'assemblage des parcelles, le dessin des chemins, la répartition des fermes et des hameaux. C'est dans ce cadre que vit et évolue une population laborieuse et diverse, nombreuse et différente de celle de nos jours. Nous ne l'évoquerons pas dans les costumes du temps, avec tricornes ou bonnets de coton, vestes à basques ou blouses de toile, culottes et bas de laine dans de larges souliers ou de lourds sabots garnis de paille selon le rang social, la richesse ou la modestie des ressources; notre terrier ne nous apporte rien à ce sujet et pour cause. D'ailleurs, de tels détails ne présenteraient guère d'originalité; d'une paroisse à l'autre les vêtements de nos ancêtres du règne de Louis XV devaient être pratiquement semblables.

Par contre, l'énumération des possesseurs de biens fonciers permet de fixer approximativement le chiffre de la population trémolacoise en 1740. On relève le nom de 250 tenanciers; quelques uns ne sont pas de la paroisse; mais en revanche, il est probable que certains patronymes sont omis faute de possession de terre, et ceci compense cela. En admettant que chaque chef d'exploita-

tion représente 3 ou 4 personnes, on obtient un chiffre de 800 à 900 habitants pour le territoire de Trémolat, chiffre très sensiblement supérieur à celui de 1960, qui n'est que de 550. La paroisse était donc fortement peuplée; il y avait à cette époque une poussée démographique qui se traduisait de plusieurs manières: parmi les noms qui figurent dans le terrier on relève 4 ou 5 Maury, autant de Peyronnie, de Linarès, de Combefreyroux, ce qui signifie que les parentés, frères ou cousins, étaient abondamment fournies. Les registres paroissiaux confirment ce point de vue: si l'on comptait une mortalité assez élevée: 25 à 30 décès par an, le chiffre des naissances oscillait entre 35 et 40; dans certaines familles, on baptisait un enfant presque chaque année. Les fermes, plus nombreuses que de nos jours, étaient donc bien garnies d'hommes, de femmes et d'enfants. Dans le bourg même de Trémolat, on enregistrait 34 possesseurs de parcelles en tenure contre une quinzaine actuellement. Au hameau de Bosredon, on relève une vingtaine de personnes différentes tandis qu'aujourd'hui cinq familles seulement se partagent le terroir. Aux Naudoux, où il n'y a plus qu'un seul exploitant, on comptait quatre fermes séparées; deux d'entre elles ont été démolies vers 1900, la troisième est inhabitée, seule la quatrième abrite encore deux ou trois personnes. Le Puch comptait 8 familles au lieu de 2 ou 3.

Pour vivre, cette abondante population travaillait durement, âprement, défrichant jusqu'aux pentes les plus raides des collines où l'on découvre encore des murettes et des terrasses; elle réduisait les marais de la plaine, limitait les bois aux sols les plus ingrats. Si les trois quarts des familles vivaient exclusivement des produits du sol, l'autre quart se répartissait entre des tâches qui nous paraissent actuellement en partie superflues dans une agglomération rurale. Parmi les artisans on relève en effet un sergent, un tisserand, un cardeur de laine, un peigneur de chanvre, plusieurs tailleurs d'habits, un sabotier, un cordonnier, des meuniers, un fourrier, un boulanger, des maçons, un forgeron, un charpentier de bateaux, un tuilier, un charpentier ordinaire, un maître menuisier, un maître serrurier, un maître maréchal, un charron, un tonnelier, et sans doute quelques autres ouvriers que le terrier ne signale pas. Une certaine hiérarchie régnait parmi ces artisans puisque plusieurs d'entre eux avaient accédé au titre de maître, après un assez long apprentissage.

La fonction commerciale était représentée par quatre marchands, deux ou trois « hostes » ou aubergistes et par un voiturier; il y avait sans doute des rouliers, des muletiers, mais, étant dépourvus de terres à cultiver, ils ne figurent pas sur notre document. Ce qui nous surprend le plus dans cette énumération de professions di-

verses, ce sont les activités dites libérales qui ne sont presque plus représentées dans la commune de Trémolat. Pour assurer les services religieux, on relève le nom d'un marguillier et de trois clercs; ils étaient certainement plus nombreux car les registres paroissiaux signalent la présence de plusieurs moines. Mais comme ils sont dépourvus de la moindre parcelle de terre, le Grand Prieur de Cluny les néglige. On comptait deux notaires en exercice et un troisième en retraite, un avocat, un juge, un procureur d'office et deux chirurgiens ou médecins. C'était beaucoup pour moins d'un millier d'habitants; la clientèle de ces diverses personnalités s'étendait certainement au-delà des limites de la paroisse, de sorte que Trémolat rayonnait largement sur les villages voisins moins peuplés et moins bien pourvus.

A la structure professionnelle se superposait une structure sociale très minutieusement hiérarchisée. Parmi les plus humbles, il n'est question que de quelques journaliers possesseurs d'un ou deux lopins de terre; mais combien d'autres dont les noms restent ignorés et qui n'avaient que leurs bras pour vivre! Ils n'étaient pas, d'ailleurs, les plus démunis puisqu'au dessous d'eux on découvre, d'après d'autres textes, des infirmes, des mendiants, des soldats à la retraite, des vieillards sans famille, vivant les uns et les autres de la charité publique.

Au dessus des journaliers venait la catégorie des métayers, fort nombreux sans doute, mais que l'on ne peut distinguer des autres tenanciers, puisque le terme est négligé par les tabellions même lorsqu'ils figurent parmi les possesseurs de parcelles. On ne ressaisit la hiérarchie sociale qu'avec les « laboureurs », c'est-à-dire avec les paysans qui, moyennant redevance, pouvaient se considérer comme les maîtres de la terre qu'ils travaillaient. Dans leurs rangs s'établissaient nécessairement des degrés, les uns ne disposaient que de quelques dizaines de quatonnées de terre, d'autres en avaient plusieurs centaines et, en fonction de cette diversité, ils devaient se sentir supérieurs les uns aux autres. On les qualifie cependant d'une manière uniforme de « laboureurs », ce qui était déjà un titre honorable parmi la paysannerie de l'époque; ce sont les futurs « propriétaires cultivateurs » du XIX<sup>e</sup> siècle.

Venaient au dessus d'eux ceux qui, ne travaillant pas de leurs mains, constituaient la bourgeoisie et la noblesse de l'époque. Mais là encore que de nuances sociales laissent entrevoir les appellations qui leur sont attribuées! Voici en premier lieu les simples bourgeois qui n'ont droit qu'au titre de « sieur »: sieur Raymond Blondel, sieur Annet Bretounesque. Cependant, pour bien marquer les distances, ils ne sont pas affublés, comme la plupart des laboureurs, d'un sobriquet. Venaient ensuite des roturiers qui tentaient, grâce au

nom d'une terre, de s'anoblir. Ils sont relativement nombreux; relevons au hasard Pierre Pradou, sieur de la Barrière, François Combefreyroux, sieur de la Garrissade, Charles Pourquery, sieur de l'Estang, Pierre Lalot, sieur du Claux. Parmi eux nous découvrons Elie Maurant, sieur du Puch et de la Grangeneuve, dont l'un des descendants atteindra à une certaine notoriété sous la Révolution en devenant le général de division Maurant du Puch; ses sentiments républicains l'empêcheront de poursuivre une brillante carrière sous l'Empire. Il se retirera dans ses propriétés comme « demi-solde » sous la Restauration; puis, sous la Monarchie de Juillet, il cédera ses métairies à un autre officier de l'Empire, Aubé de Bracquemont, dont le souvenir ne s'est pas encore effacé de la mémoire des habitants de la commune.

Les femmes de la bourgeoisie locale, assez rarement citées sauf si elles sont veuves, ont droit, elles-aussi, à un titre particulier, celui de « demoizelle » qui est refusé aux veuves de laboureurs. Ainsi, la veuve de Simon Brugière, sieur de la Veyssière, est inscrite comme « demoizelle Marie de Sanailhae », sans doute de son nom de jeune fille. L'un des Brugière s'est même élevé plus haut dans l'échelle sociale: il s'agit de Joseph Brugière, sieur de la Barrière de la Coulaudie qui s'intitule « bourgeois de Périgueux ». Or, nous savons que les bourgeois de Périgueux prétendaient n'avoir d'autre suzerain que le roi; ils constituaient ainsi dans le Tiers Etat une catégorie supérieure à laquelle avait l'honneur d'appartenir un seul des habitants de Trémolat en 1740.

Par transition insensible on pénétrait dans la petite noblesse périgourdine avec Jean de Saintour, seigneur de Salibourne, probablement de la famille des Saint-Ours toujours implantée en Sarladais. Jean de la Barde, seigneur du Rozel, plusieurs fois cité dans le terrier par suite des terres se confrontant, détenait le privilège, sans doute unique dans la paroisse, d'avoir des parcelles hors de la mouvance de l'abbé de Cluny; il ne tombait pas ainsi sous le coup du recensement des droits féodaux ordonné le 5 novembre 1738.

Enfin, au-dessus de cette noblesse rurale, on entrevoit parfois à travers les pages du terrier quelques nobles de plus haute lignée, tel le marquis de Sainte-Alvère qui appartenait sans doute à la famille de Lostanges. Ainsi se terminait une pyramide sociale largement étalée sur une nombreuse population paysanne et sur des artisans aux multiples activités. Les cadres étaient constitués par une bourgeoisie elle-même hiérarchisée et par quelques très rares éléments de l'authentique noblesse. Telle quelle, cette petite communauté possédait en son sein toutes les professions susceptibles de lui permettre de vivre en économie fermée; en outre, elle avait auprès

d'elle des personnalités instruites, aux horizons intellectuels assez étendus pour devenir, le cas échéant, des ferments de progrès. Bien mieux, la présence de cette bourgeoisie et de cette noblesse éclairées, en relation avec le monde extérieur par la route, la voie d'eau et par des courriers déjà rapides, prouvait, grâce à son genre de vie, que les ressources de la paroisse n'étaient pas médiocres. Si 15 à 20 familles vivaient des revenus de leurs terres sans les travailler, si deux médecins, des avocats, des notaires et 25 artisans trouvaient une clientèle suffisante pour subvenir à l'entretien des leurs et mener une existence confortable, c'est qu'il y avait autour d'eux une masse paysanne assez bien pourvue pour payer tisserand et sabotier, maréchal-ferrant et serrurier, aussi bien que les clercs et les hommes de loi.

En comparaison, la communauté rurale de Trémolat apparaît aujourd'hui très appauvrie. Sans doute les mendiants ont-ils disparu, sans doute chaque individu, chaque famille dispose de ressources plus élevées qu'autrefois pour faire face à des besoins accrus de nourriture, de vêtements, d'ameublement, de voyage et de distractions. Mais les classes sociales riches ou relativement à l'aise n'existent plus. Il n'y a plus de nobles ni de bourgeois vivant seulement du revenu de leur métairie ou de leur profession libérale. Les derniers représentants de cette caste privilégiée ont disparu durant « l'Entre-deux-guerres ». Les ouvriers agricoles sont également devenus très rares ainsi que les métayers et les artisans. Le travail des champs et celui de l'atelier ne leur offrait plus que des ressources insuffisantes : le dernier sabotier a cessé de travailler en 1914; un cordonnier, qui a tenté d'ouvrir boutique en 1955, a échoué. Seuls se maintiennent deux forgerons et deux garagistes. Les commerçants au contraire se sont multipliés : 5 hôtels, restaurants et cafés, 3 épiceries et des marchands de bestiaux, un ramasseur de lait. Toutes ces personnes réunies ne compensent pas par leur nombre celles qui sont parties ; encore sont-elles proportionnellement plus nombreuses que la main-d'œuvre agricole qui a subi la plus forte diminution : maisons abandonnées, hameaux réduits à une ou deux familles, terres et vignes laissées en friches en sont le témoignage mélancolique.

Les mouvements de population se manifestent encore par la disparition ou l'apparition des noms de famille. Certains se maintiennent d'une manière précaire, tels les Peyronie, les Perrier, les Delmarès. Beaucoup ont disparu dont on a perdu même le souvenir comme les Rembure, les Roussely, les Larnaudie, les Maurant ! D'autres, parmi les plus nombreux, ne figurent plus sur les recensements depuis quelques décennies, mais les anciens de la commune se souviennent encore des Chanut, des Combefreyroux, des Luzi-

nié, dont les aïeux de 1740 figuraient sur le papier terrier du Prieur de Cluny. Fréquents sont les noms de famille qui n'existaient pas au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont fait leur apparition au XIX<sup>e</sup> siècle comme les Labroue, les Meyrignac ; ils se sont multipliés depuis la première guerre mondiale à cause des agréments du site qui attirent les retraités et des fermes abandonnées et laissées à la disposition des nouveaux venus d'Italie ou d'Espagne.

Toute une étude détaillée de l'évolution de la population trémolacoise apparaîtrait donc avec netteté si nous prenions les tenanciers de 1740 et si nous les suivions ainsi que leurs descendants au cours des deux derniers siècles à l'aide des actes de l'état civil, des recensements et des matrices cadastrales. Le terrier de 1740 nous apprendrait encore bien d'autres choses sur la paroisse de Trémolat. En le lisant attentivement, on voit se dessiner le paysage naturel avec ses collines, ses rochers escarpés, ses plateaux et sa plaine, avec ses ruisseaux et sa « grande eau », la Dordogne. On pourrait également, à travers les noms de lieu, relever non seulement d'anciens accidents de relief, aujourd'hui effacés, mais encore pratiquer une étude évocatrice de l'évolution de la toponymie. Parmi les déformations imposées aux toponymes par des clercs ayant mal entendu, ou dédaignant l'orthographe, on découvrirait des modifications si profondes que le mot alléré en perdrait tout son sens : Coucudel, le lieu où chante le coucou, devient Cugurel dans le terrier, les Guiaunets sont pris pour les Vionnets...

Enfin, le paysage agraire de 1740 se dessinerait sous nos yeux avec une parfaite netteté, si l'on suivait avec soin les diverses indications du terrier : le bourg avec ses fossés, son château et ses « harris » ; les hameaux et les fermes avec leurs diverses dépendances, les chemins de terre et les futurs chemins vicinaux, les parcelles de bois, de pré et de labours prendraient aisément place dans le cadre de la paroisse et nous permettraient de reconstituer l'œuvre patiente et millénaire du paysan périgourdin à une époque où l'on travaillait encore la terre avec soin jusque sur les pentes les plus raides et sur les sols les plus pauvres. Nous nous rendrions compte de la manière dont les parcelles étaient groupées à l'intérieur des domaines, de l'étendue très variable de ceux-ci et de leur mode d'exploitation, ainsi que des cultures et des récoltes effectuées dans les champs. Mais pour être satisfaisante cette étude demanderait encore de nombreuses pages. Nous en resterons là, satisfaits seulement si ces brefs aperçus ont permis de souligner l'abondante documentation que contient, pour une période déjà lointaine, le terrier de la paroisse de Trémolat.

P. FÉNELON.

*Professeur à la Faculté de Lettres, Poitiers.*

## LES MOULINS DE LA SEIGNEURIE DE MONTAIGNE

Par son testament de 1567<sup>1</sup>, Pierre Eyquem de Montaigne donnait à son fils aîné, Michel, son « *château et maison noble de Montaigne et tous les rentes, agrières, moulins d'eau et de vent, fûe, colombier, maisons, etc...* » Le père du philosophe ne pouvait manquer de signaler les moulins dont sa seigneurie était particulièrement bien pourvue. Le manoir, « juché sur un tertre », dominait des terres montueuses où les « puy » et les « mothes » alternaient avec d'étroits vallons sillonnés de maints ruisselets aux noms évocateurs: Rieutord, Teyssonnières, Fontvieille, Combenègre. Malgré leur intermittence, ceux-ci constituaient un apport pour la Lidoire, petite rivière lente au cours sinueux, qui traversait et bornait, par endroits, les terres de Montaigne, en Montravel. Donc, point de fief plus éventé et mieux arrosé que celui de notre philosophe. De plus, la Lidoire et son principal affluent, le Léchou de Villefranche, ayant un débit très irrégulier et un lit peu profond, n'étaient ni navigables ni flottables. Ces conditions favorisant l'implantation de solides moulins fixes, il y en eut dès le haut moyen-âge dans cette vallée<sup>2</sup>. Bornons-nous à ceux qui furent dans les possessions de Montaigne.

Non loin du fief de « M. le Commandeur de Bonnefare »<sup>3</sup> dont un moulin sur la Lidoire fixait les limites de trois paroisses<sup>4</sup>, était le moulin de Bracau, à l'ouest de la seigneurie de Montaigne. Le lieu-dit évoquait le souvenir d'une très ancienne chapelle<sup>5</sup> qui fut, peut-être, au XI<sup>e</sup> siècle, au centre d'un village, détruit comme elle dès avant le XVI<sup>e</sup> siècle. De ce moulin, qui tournait encore en 1846<sup>6</sup>, quelques pierres éparses marquent, seules, l'emplacement.

Remontant la Lidoire au-delà de son confluent avec le Léchou, on trouvait, peu après le « grand pont de pierre » que Pierre Eyquem avait fait faire « tout neuf à ses costs et dépens » vers 1554<sup>7</sup>, le moulin de Mérigot. C'est au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle que ce moulin, dit, auparavant, de La Vaure<sup>8</sup> et le tènement dont il faisait

1. Arch. part. de M. le Marquis de Grailly. Second testament de Pierre Eyquem, publié dans *Bull. des Amis de Montaigne*, n° 4 et 5 (1938-39).

2. Marchegay, *Charles anciens de Saint-Florent, près Saumur, pour le Périgord*, 1879, charte XII, (1081).

3. Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient un prieuré à Bonnefare, où ils avaient succédé aux Templiers.

4. Moulin dit « du Tamizier », à la jonction de Bonnefare, Belvès et Gardégan.

5. Arch. dép. de la Dordogne, S 7°, dossier 10; Jaubert et Duboudin, *meuniers*.

6. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIII, p. 87. Testament de Pierre Eyquem, 1560.

7. Arch. dép. de la Gironde, G 176, fol. 518, original du 28 mars 1555.

partie changèrent d'appellation, sans doute en changeant de meunier. Un mémoire de 1579<sup>9</sup> nous fait connaître le nom du meunier contemporain de Michel Montaigne: Mérigot Brun. Ce nom de Mérigot, définitivement conservé, demeure aujourd'hui accroché à des vestiges d'écluses, à un grand pan de mur en belles pierres appareillées contre lequel s'appuie une cheminée artistement sculptée.

Après quelques paresseux méandres de la Lidoire, à l'ombre de la forêt millénaire, voici celui de Pontbazet. Ce « moulin et fief que j'ai à Pontbazet », ainsi que précise Pierre Eyquem<sup>10</sup>, touchaient aux limites du fief du sieur Commandeur de Saint-Avit-de-Fumadières<sup>11</sup>. Vincent Bertrand en était meunier en 1578<sup>12</sup> et connu assurément le philosophe; c'est moins certain pour son successeur,



9. *Ut supra*, fol. 565 v<sup>o</sup>.

10. Testament de Pierre Eyquem, *ut supra*.

11. Prieuré fondé au xiii<sup>e</sup> s. par les Chevaliers du Temple. Il appartenait, au xvi<sup>e</sup> s., aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

12. Bibl. mun. de Bordeaux: Titres de la maison de Montaigne, 738, III, fol. 129.

« Dubreuil, dit Ponbazet »<sup>13</sup>. Comme la plupart des moulins situés sur la Lidoire, celui de Ponbazet fit blanche farine et mouture blonde jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. Abandonné maintenant, une abondante végétation l'assiège et l'envahit jusqu'au toit. Il se confond presque avec son cadre sylvestre en attendant de s'écrouler sur ses arches devenues inutiles.

A peu de distance et en amont, son voisin, appelé « de Saint-Claud », garde un aspect robuste. Apparemment reconstruit au xvii<sup>e</sup> siècle sur des arches beaucoup plus anciennes, il moud du grain pour les animaux et participe avec ténacité à la vie de la petite



*Moulin de Saint-Claud sur la Lidoire*

*Photo Jean Pichon*

vallée. C'est pourtant, semble-t-il, le doyen des moulins de la Lidoire puisqu'il est à l'emplacement de celui, dit de Bernard, qui fut concédé en 1081 aux moines de Saint-Florent de Saumur, avec l'ancien prieuré de Bretenor et l'église de Bracau<sup>14</sup>. Le nouveau prieuré,

13. Arch. dép. de la Gironde, G. 151, fol. 141 (1627).

14. Marchegay, *ut supra*; chartes IX, XII et L.

sous le vocable de Saint-Claud, donna son nom à la paroisse qui s'édifia et au moulin déjà existant. Pierre Eyquem avait beaucoup agrandi la petite seigneurie acquise en 1477 par son grand-père Ramon. Mais c'est seulement son fils Michel qui, unifiant et « aisinant » à son tour les possessions familiales, comme tout bon terrien, y adjoignit le moulin de Saint-Claud, puis la grande forêt qui l'enlourait et jouxtait son fief. Les moulins constituaient alors un placement recherché; ils appartenaient souvent à plusieurs possesseurs et étaient cédés par « portions ». L'analyse de l'insinuation d'une donation faite en 1572<sup>15</sup>, en faveur de Michel de Montaigne, comporte une maison et « terres au village des Marzeliers (paroisse de Saint-Claud), d'une vigne et de cotité de moulin sur la Lidoire appelé le moulin de Saint-Clau ». Par acte du 8<sup>e</sup> du mois d'octobre 1582, « messire Michel de Montaigne, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, chevalier de son ordre, maire et gouverneur de la ville et cyté de Bourdeaux », achetait « la quatrième partye de moulin à eau appelé de Saint Clau, sis sur le ruisseau de la Lidoyre, garny de quatre meulles, potrerries, cable, barre de fert, paufert, marteaux, arbres... avecque ses eysines, estang, chemin de servitude et tous autres droitz et actions, mouvant en fief du seigneur archevesque de Bourdeaux... moyennant le prix de 107 écus sols »<sup>16</sup>.

Le Léchou, affluent de la Lidoire, qui limitait la seigneurie de Montaigne au nord-ouest, avait aussi ses moulins. Ce n'était pourtant qu'un très maigre ruisseau, malgré l'adjonction de la Gueyraude venant du Puynormand; le soleil d'été le tarissait aisément. Des reconnaissances de 1669<sup>17</sup>, pour la paroisse de Montpeyroux, comprennent le tènement du Petit-Puy avec « le moulin Romput appelé de Baguas, sur le ruisseau du Léchou ». Définitivement abandonné à cette date, il est indiqué seulement par un point sur les plans de la châtellenie de Montravel (XVIII<sup>e</sup> s.) avec la mention: « vestige de moulin »<sup>18</sup>.

En aval, était celui de Jacob. Une baillette de 1535<sup>19</sup> signale sa présence. Dit alors « moulin de la Forest ou de Pagault », il est baillé à fief à Jacques Pagault et Pierre Poumiers au devoir de 8 boisseaux et demi de froment, 7 boisseaux de seigle, 3 boisseaux d'avoine et 65 sols par chacune année. Le dénombrement de 1627, déjà cité, l'indique de façon très précise: « moulin de la Forêt ou de Pagau, autrement de Jacob ». C'est ce dernier vocable, assuré-

15. Titres de la mais. de Montaigne, *ut supra*; ms. 112. L'acte lui-même manque.

16. Titres mais. de Montaigne, *ut supra*; ms. 131, original.

17. Arch. dép. de la Gironde, G. 163, fol. 63.

18. *Ibid.*, A 1522, t. III, pl. 9.

19. *Ibid.*, G 138, fol. 395.

ment laissé par un meunier du xv<sup>e</sup> siècle, qui figure sur la carte de Belleyme et subsiste encore. Le dossier relatif au règlement dont ce moulin fut l'objet en 1861 nous fait connaître que « *le dit moulin était autrefois une dépendance du château de Montaigne; il en fut détaché en 1744 par M. de Ségur en faveur d'un sieur Jaubert, meunier, dont les descendants l'ont cédé aux exposants* »<sup>20</sup>.

\*  
\*\*

Lorsqu'il parcourait ses terres, et se livrait au plaisir de la chasse dans la belle forêt de Bretenor, dite aussi « de Saint-Claud », le philosophe côtoyait ses moulins. « Chemin des Mulets », « ancien chemin garny de bois », « chemin que l'on va de Gurson à Saint-Clau et à Montravel », tous les chemins conduisaient vers ces rustiques et chantantes usines. Celui qui, passant au pont de Saint-Claud, bornait les eysines du dit moulin, était appelé le chemin d'Espagne. Venant de Franès et du Puynormand, il passait au pied de la bastide de Villefranche, traversait Montpeyroux et conduisait à Montravel et au gué de Pessac-sur-Dordogne. Mais au temps de Montaigne, les cohortes de moines et de pèlerins marchant vers Saint Jacques de Compostelle, avaient fait place, hélas, aux troupes en bataille, aux pillards et aux malheureux fuyards des guerres civiles. C'est après la fin de celles-ci que, selon la tradition orale, vinrent de Hollande des meuniers du nom de Jaubert qui relevèrent les moulins ruinés et en construisirent beaucoup. Montaigne ne dut pas connaître cette dynastie des Jaubert qui tinrent la plupart des moulins à eau et à vent de la région, du xvii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècles<sup>21</sup>. Mais s'ils multiplièrent incontestablement les ailes sur les puys et les plateaux qui bordent la Lidoire, des registres terriers et les testaments de Pierre Eyquem font état de moulins à vent déjà existant. Il y en avait généralement un dans le voisinage d'un moulin à eau, à mi-pente des collines ou à leur faite; et le vent suppléait l'eau parfois trop basse des écluses. Il en était ainsi au lieu-dit Mérigot<sup>22</sup>. De même, le moulin de Jacob avait son partenaire ailé sur la butte du Petit-Puy, tous deux étant compris dans la même fondalité. Au cours des promenades que le philosophe affectionnait, il chevauchait au soleil à travers les tènements des Boulins, des Gourgueils ou des Philips dont des parcelles sont dites « au moulin à vent »<sup>23</sup>. La chasse l'entraînait dans les vallons où tournaient les grandes roues à aubes, sous le couvert de l'épaisse « forêt de Bretenor autrement de Sainet-Clau » qu'il avait acquise. Là, nous conte-t-il lui-même, à l'occasion de la visite d'Henry de Navarre, il fit élaner un cerf

20. Arch. dép. de la Dordogne, *ut supra*; Léchou, dossier 1.

21. Minutes notariales de Villefranche-de-Lonchat, Vélignes et Castillon.

22. Arch. dép. de la Gironde, G 202, reconnaissances de 1604.

23. *Ut supra*, 1604.

qui promena deux jours son hôte royal<sup>24</sup>. Mais le grand politique, le parfait et discret diplomate que fut Montaigne n'a rien révélé des conversations, assurément sérieuses, dont forêt et moulins gardent aussi le secret.

Et lorsqu'il dut quitter sa paisible retraite pour prendre la mairie de Bordeaux où il était appelé (1582), il franchit la Lidoire au bac de Monsieur l'Archevêque, escorté de « Messieurs du Périgord et de son frère Mattecoulon »<sup>25</sup>. On peut penser qu'il dut alors jeter un regard de regret vers sa seigneurie où l'ombre des grands arbres et le vent des côteaux accompagnaient la chanson des moulins.

M<sup>me</sup> L. GARDEAU.

---

24. *Libre de raison* de Montaigne, décembre 1584.

25. Bibl. Nat., Fonds Z Payen, correspondance de M. de Cazenave, de Mattecoulon.

## FENELON EN SAINTONGE

### L'affaire du Ministre Mariocheau

Quel fut le véritable comportement de Fénelon, missionnaire en Saintonge? Les avis ont longtemps été partagés. Si des « poètes » sensibles, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont célébré les conversions massives obtenues :

... « par ces accents divins qui séduisent le cœur », des auteurs protestants, plus tard, affirmeront que ses rigueurs ont renforcé la résistance des Réformés. Une récente étude biographique tente de nous restituer « le vrai visage de Fénelon », enregistre l'échec presque total de la mission de 1686, et en discerne avec pertinence les causes générales.

Aucun auteur ne semble avoir étudié dans le détail une succession de faits particuliers: ce que nous appelons l'affaire du ministre Mariocheau a pu influencer non seulement sur le résultat immédiat, mais encore sur la carrière de « M. l'Abbé de Fénelon » qui a souhaité toute sa jeunesse, rappelons-le, consacrer sa vie aux missions.

Elie Mariocheau, né en 1647, était le fils d'un des grands marchands de sel de Marennnes. Après de brillantes études théologiques à Puy-Laurens et Genève, il fut nommé pasteur à Cognac, ce bastion de la Réforme. Orateur apprécié, c'est au mépris des ordonnances royales (confinant les ministres dans leur seul poste officiel) qu'il prêcha plusieurs fois à Marennnes et prend encore indûment la parole au synode de Saint-Just en 1684: arrêté et emprisonné à Saintes sans interrogatoire, Mariocheau languit plusieurs mois « dans un cachot infect », puis s'adresse directement, en termes dignes mais soumis, à l'évêque de Saintes, le doux Angevin Guillaume de la Brunelière. Celui-ci promet une libération immédiate à Elie Mariocheau... mais sous l'engagement de ne plus exercer de ministère. Condition acceptée — après quels débats intérieurs, sans doute! — par le captif, en spécifiant toutefois que cet « arrangement » devra être tenu secret. C'est donc en martyr de la cause protestante que Mariocheau revint à Marennnes, où le temple avait été rasé quelques semaines auparavant: malade, déprimé, il ne reste pas dans sa ville natale au cours de l'année 1685, se retirant à la Martière, dans l'île d'Oléron.

Deux mois après le coup de tonnerre de la Révocation, la mission organisée par Seignelay, ministre affecté aux Affaires religieu-

ses, et dont le directeur est l'abbé de Fénelon son protégé, arrive à Marennes.

Pendant les premières semaines, l'espoir et l'enthousiasme illuminent les lettres de Fénelon. Les déceptions ne tardent pas: sérieuse résistance des Réformés et, plus encore, jalousie d'un clergé local médiocre qui n'hésite pas à attaquer l'orthodoxie de M. l'abbé de Fénelon, accusé de concessions vis-à-vis des protestants et suspect de jansénisme. Mais l'évêque de Saintes proclame « la pureté de la doctrine » enseignée par le chef de la mission, et Seignelay ne cessera de célébrer « son zèle et ses bonnes intentions ».

Malgré cette justification, c'est un missionnaire découragé (il a déjà demandé son rappel à Paris, sans l'obtenir) et quelque peu aigri qui, dès le début de février 1686, quitte Marennes et va s'établir tout près, mais sur l'autre rive de la Seudre, à La Tremblade. Atmosphère plus favorable: le ministre Papin s'est soumis sans résistance, les missionnaires sont logés « magnifiquement et de bonne grâce » chez le riche marchand protestant Samuel Neau, un oncle d'Elie Mariocheau. Fénelon sent bien, cependant, qu'il faudrait frapper un grand coup pour ranimer la mission à Marennes et affermir son prestige personnel. Ayant appris que le pasteur de Cognac, « qui n'est pas sorti du Royaume car il a été mourant pendant plusieurs mois », cherche à se faire oublier dans sa retraite, Fénelon croit tenir la revanche désirée: une conversion éclatante et publique du ministre Mariocheau uni par un réseau de parentés ou d'alliances aux grands négociants de Marennes, bien connu de ce petit peuple de sauniers et de mariniers qui gravite autour d'eux, serait d'une portée considérable. C'est le succès de la mission qui est en jeu. On ne perd pas de temps: l'abbé de Bertier, un des missionnaires, va demander à Elie Mariocheau « d'entrer en conférence », et ne reçoit qu'un accueil réticent. Qu'à cela ne tienne: Chastelars, subdélégué de l'intendant Arnoul, envoie au pasteur l'ordre officiel de revenir à Marennes; force lui est d'obéir. Ces dispositions prises, Fénelon repasse la Seudre pour rencontrer Mariocheau.

Dans une lettre à Seignelay, le 8 mars, l'abbé de Fénelon désigne Elie Mariocheau comme « un ministre que les gens de Marennes croyaient fort habile ». Laissons-lui la parole, en abrégé: « On le pressa pour une conférence publique... le ministre n'osa refuser. Il promit donc, et marqua le jour. Les matières furent réglées par écrit. Nous demandâmes donc deux personnes sûres qui écrivissent les réponses de part et d'autre... On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oserait écrire, que des enfants mêmes trouveroient ridicules... »

S.H. 10

Aucun homme intelligent et qu'on devine, dans le cas de Mariocheau, orgueilleux par surcroît, ne se laissera jamais convaincre après avoir été humilié en public! Comment Fénelon n'a-t-il pas entrevu, au contraire, le résultat que pouvaient donner des entretiens privés, d'homme à homme, dans la clarté de deux esprits rompus à la dialectique, et cette atmosphère de sympathie qui peut forcer la persuasion?

Les « personnes sûres » ne l'étaient sans doute pas autant qu'il y paraissait: Mariocheau apprit ce qui se préparait. Voici la suite (Fénelon, dans son indignation, néglige son style): « Tout étoit prêt; mais le ministre, par une abjuration dont il n'a prévenu personne, a prévenu (sic) le jour de la conférence. Dès que nous découvrîmes sa finesse, nous allâmes chez lui avec les principaux habitants qui étoient les plus mal convertis. Il ne put s'empêcher d'avouer... qu'il se dédisoit ». Et Fénelon de tourner l'affaire à son avantage, en affirmant que les « mal convertis » en furent fort ébranlés. Il semble, en réalité, que le trouble ait été grand à Marennes. Mariocheau, « nouveau catholique » par son abjuration-surprise (faute de documents, on la suppose faite par lettre à l'évêque de Saintes) devient plus gênant que lorsqu'il vivait en réfractaire dans son île. Aussi l'intendant Arnoul n'hésite-t-il pas à s'emparer de lui et à l'enfermer dans la place fortifiée de Brouage. Ce n'est certainement pas à l'instigation de Fénelon, mais on peut regretter qu'il n'ait pas empêché cet acte d'arbitraire. Alors commence un chassé-croisé de lettres officielles où, pendant deux mois, le nom de Mariocheau ne cesse d'être mentionné. L'évêque de Saintes proteste vivement auprès de Seignelay contre l'incarcération d'Elie Mariocheau, affirmant qu'il est « converty de bonne foy ». Seignelay charge Arnoul d'une enquête « car il ne seroit pas juste de luy faire aucun mauvais traitement si cela étoit vray ». Fénelon, par deux lettres successives à Seignelay, renchérit sur la défiance à observer, et revient en arrière au sujet de la conférence manquée: « Quand je luy ai demandé s'il n'avoit pas promis... il m'a répondu que je faisais un sophisme pour le surprendre, et ajouta à ce discours tout ce qui peut marquer un cœur vraiment huguenot... Il est vray que M<sup>r</sup> de Saintes, par un excès de bonté, s'est laissé un peu prévenir en sa faveur ». Ce conflit latent avec l'évêque n'améliore pas la position de Fénelon dans la région, qu'il quitte avec soulagement, le 1<sup>er</sup> avril, pour La Rochelle, où il doit rester « jusqu'à la moisson ».

Ne sachant plus qui entendre, Seignelay cherche à ménager à la fois Mgr de la Brunetière et l'abbé de Fénelon. Il écrit, en avril, à Arnoul: « Il ne convient pas que le ministre Mariocheau demeure à Marennes... estant à propos d'éviter de le tourmenter après sa

conversion et aussy de prendre en luy une confiance préjudicia-ble... » S'adressant à « M<sup>r</sup> de Saintes », Seignelay s'abrite derrière l'autorité du Roi: « A l'égard du S<sup>r</sup> Mariocheau, Sa Majesté a été informée que sa conversion n'était pas bien sincère, cependant comme S.M. veut qu'on le traite doucement, il est fort à propos que vous cherchiez à l'employer ailleurs ». Arnoul interpréta les directives en transférant Mariocheau à La Rochelle; et l'évêque en proposant, pour l'ex-pasteur, un siège de conseiller au présidial de Saintes! Excès de bienveillance, dut encore penser Fénelon. Cette offre semble d'ailleurs n'avoir pas eu de suites, Mariocheau rentra à Marennes, pendant que la mission d'Aunis se terminait sans éclat.

Au début de l'été, Fénelon, se reposant à Sarlat, dut s'avouer humblement qu'il n'avait pas réussi dans sa carrière de missionnaire et que mieux valait renoncer. C'est seulement pour obéir à Seignelay qu'il passera encore trois mois à La Rochelle en 1687, sans plus de résultats.

Pour la postérité, Fénelon reste l'éducateur sagace d'un prince, et l'un des bons écrivains du Grand Siècle. Ces titres auraient-ils été siens, si l'on imagine un succès retentissant en Saintonge? La voie de prédicateur-missionnaire lui était alors toute tracée, de province en province: c'est — pour emprunter le langage du temps — comme « vainqueur de l'hérésie » qu'on l'eût célébré.

Il est peu probable que, vingt ans plus tard, l'archevêque de Cambrai ait appris la mort de son ancien adversaire: et pourtant il eût éprouvé quelque consolation, dans son indéniable zèle apostolique, à le savoir « bien converty ». « Le 20<sup>e</sup> de juillet 1707 a été enterré M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Elie Mariocheau, sieur de la Motte, cy-devant ministre de la R.P.R., âgé de 60 ans, avec le secours des sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction ».

S. GENDRY.

#### PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS :

*Archives Nationales* : TT 265 (Saintonge) ; TT 251 (Marennes) ; TT 449 (Mariocheau).

*Archives Départementales Charente-Maritime* : I 125 et 126 (Marennes) ; C 135 et 136 (Affaires religieuses).

*Bibliothèque Nationale* : Manuscrits. Lettres de Fénelon.

*Archives de la Marine* : Dépêches de Seignelay, 1686, B2 57.

## LES RITES ECCLESIASTIQUES DE LA SEPARATION DES LEPREUX EN PERIGORD A LA FIN DU XV<sup>e</sup> SIECLE

Le lépreux, en robe longue et costume ordinaire, attendait dans sa maison la venue du prêtre. Ce dernier, revêtu du surplis et de l'étole, précédé de la croix et suivi des fidèles, s'avancait vers la demeure du malade. Il lui adressait alors quelques paroles salutaires: en remerciant Dieu de cette infirmité corporelle et en la supportant patiemment, ne pouvait-il pas espérer avec plus d'assurance la santé de son âme et son salut éternel?

Le célébrant l'aspergeait ensuite d'eau bénite et le conduisait processionnellement à l'église. Durant le parcours, on chantait le psaume *Libera me Domine* avec ses versets et répons comme s'il s'agissait d'un convoi mortuaire. Bien qu'il soit vivant corporellement le lépreux n'en était pas moins définitivement mort à la vie ordinaire. On le confessait car ce serait sa dernière confession faite dans une église. Après quoi il s'agenouillait au milieu du temple sous un drap noir posé sur deux tréteaux et, dans cette posture, écoutait la messe de son choix. La coutume voulait toutefois que l'on en récitât une dont le Propre est significatif.

Introit: *Circumdederunt me dolores mortis.*

Collecte: *Domine sempiterna deus, salus eternum credentium.*

Epître: *Charissimi, Tristat quis vestrum.*

Repons: *Miserere mei, Conturbata sunt.*

Alleluia: *Qui sanat.*

Trait: *Commovisti.*

Evangile: *Introivit Jesus Capharnaüm.*

Offertoire: *Domine exaudi.*

Communion: *Redime me Deus Israël.*

Quant à la Secrète et à la Postcommunion, elles étaient en rapport avec la Collecte.

La messe dite, le lépreux devait revêtir une tunique et des chausses de gris, des pantoufles simples, un capuce et une robe longue appelée housse. Il recevait une ceinture, un gobelet, un entonnoir, un couteau et une écuelle. Il prenait en mains un signal appelé cliquettes.

Ainsi revêtu, il était conduit à la porte de l'église. La foule chantait de nouveau le *Libera me Domine* suivi du *De Profundis* et des oraisons appropriées. On excitait alors la charité publique à son égard et chacun lui faisait l'aumône suivant ses possibilités.

Toujours en chantant le prêtre revêtu du surplis et de l'étole et suivi des fidèles conduisait le lépreux dans une maison préparée à son usage définitif. Cette demeure était petite mais possédait un puits, un lit garni de draps et d'un oreiller, un coffre, une table, un siège, une lampe, une pelle, une cruche et tous autres ustensiles nécessaires à son petit ménage.

Le malheureux s'asseyait ou se prosternait sur le seuil de sa demeure comme un mort et, comme un mort, il recevait sur ses pieds une pelletée de terre jetée par le prêtre qui récitait en latin les paroles suivantes :

« Souviens-toi de ta dernière heure et tu ne pécheras plus. Celui qui pense souvent à l'éventualité de sa mort, dit Saint Jérôme, méprise facilement tout le reste. Sois donc mort au monde afin de ne vivre que pour Dieu ».

Le prêtre lui lisait ensuite une série de prohibitions dont voici le résumé.

Le lépreux ne pourra plus fréquenter les églises, les places, les moulins, les fours ni les assemblées publiques. Il ne lavera pas aux fontaines et n'y puisera pas avec son gobelet. Il ne sortira pas sans son costume distinctif ni les pieds nus. Il ne touchera pas les objets qu'il désire acheter mais les désignera à l'aide d'une baguette. Il lui est interdit d'entrer dans les tavernes et les maisons afin d'y boire du vin; il devra se le faire verser dans son tonnelet. Il ne pourra pas se marier ni toucher aucune femme. Il fera son possible pour ne rencontrer aucun passant mais si cela arrive il devra sortir du chemin en évitant de se mettre sous le vent lorsqu'il aura à parler. S'il doit toucher quelque objet, les cordes d'un bac pour traverser l'eau par exemple, il ne le fera qu'avec des gants. Il ne caressera pas les enfants et ne leur fera aucun cadeau. Il ne pourra manger et boire qu'en compagnie d'autres lépreux. A sa mort, il sera enterré dans l'église réservée aux ladres ou dans la maison même.

Puis, derechef le célébrant l'exhortait à la patience en lui citant ce passage d'Isaïe :

« Il a vraiment pris sur lui nos infirmités et porté nos souffrances. Et nous l'avons considéré comme un lépreux, frappé de la main de Dieu et humilié ».

En s'assimilant au Christ par la patience, le lépreux ne méritera-t-il pas de partager aussi la joie divine?

Pour pouvoir un jour participer à cette béatitude éternelle on lui conseillait d'observer le décalogue dont on lui relisait les préceptes en occitan, de réciter quotidiennement ses prières: *Pater, Ave, Credo...*, etc, de se signer fréquemment en répétant la formule suivante:

*Benedicite, Deum adorete et gratias Deo reddite.*

Avant de se retirer le prêtre prononçait en latin une bénédiction:

« Que le Très-Haut te conserve et l'inscrive sur le livre de vie parmi ses fidèles. Au nom du Père... Ainsi soit-il » .

Enfin c'était l'ultime bénédiction donnée en occitan:

« Ayas pasciencie, demouras en pas et Diou demoura an vous. Au nom du Père... Ainsi soit-il » .

Puis l'assemblée s'écoulait, laissant le malheureux à sa solitude.

\*  
\*\*

Ces textes appellent quelques commentaires. On peut s'étonner de voir l'église participer à cette exclusion des lépreux qui nous paraît barbare. En fait, héritière et admiratrice de la Loi mosaïque, l'église du Moyen-Age consacrait par la religion des interdictions nécessaires en un temps où l'hygiène était méconnue. C'était la seule manière de faire accepter ces défenses indispensables. Et n'apprenait-elle pas du même coup aux lépreux à sanctifier leur état?

Ces textes sont extraits d'un ancien rituel du diocèse de Périgueux imprimé autour de 1490<sup>1</sup>. Furent-ils simplement copiés sur les rituels manuscrits médiévaux par respect d'une tradition séculaire? Il est plus vraisemblable de penser que, si la lèpre était à cette date en voie de régression, ces textes n'en avaient pas moins de temps à autre leur utilité. Ils seront d'ailleurs réimprimés dans les éditions suivantes. Le rituel de 1559 les contient encore. Ils ne seront omis qu'à partir de celui de 1651.

Ces rites n'ont rien de spécifiquement périgourdin à part quelques termes occitans<sup>2</sup>. Une confrontation avec des textes de la même époque montre d'évidentes analogies<sup>3</sup>.

1. Bibliothèque Municipale de Périgueux, inconnue n° 16, fol. 99 r° 101 v°. Sans qu'il s'agisse d'une traduction proprement dite, notre résumé suit ce texte de très près. Ces rites avaient déjà été signalés au *Congrès Scientifique de France*, 1876, tome I, p. 279 (communication de M. de Chasteigner). Voir aussi les articles signés *Canon*, indiqués par M. G. Lavergne dans le *Bull. de la Société du Périgord*, tome LXXII, p. 37.
2. Par exemple : *unum intrusorium scilicet unq effusador*. Le glossaire de Du Cange, au mot *intrusorium*, cite ce passage du rituel de Clermont et Saint-Flour daté, comme le nôtre, de 1490 : *intrusorium gallice entonner*.
3. On peut consulter le glossaire de Du Cange aux mots suivants : *clamitela*, *tretellus*, *intrusorium*, *leprosus*. On y trouvera non seulement une similitude de rites entre le rituel de Clermont et le nôtre, mais encore des passages entiers à peine démarqués. Cf. la note précédente.

Il est toutefois un passage un peu obscur de ce rituel sur lequel il faut s'arrêter car il est strictement du crû et son insertion intempestive dans le texte en rompt manifestement le cours. Si l'on en croit sa légende, le grand Saint Front, apôtre, notre patron, aurait obtenu de Dieu qu'aucun enfant né en Périgord ne vienne au monde atteint de lèpre ou de goître<sup>4</sup>. En fait, les vies les plus anciennes de Saint Front ne mentionnent pas ce trait curieux; il reste donc à retrouver l'origine de cette légende et à mesurer la créance qu'elle obtint chez les fidèles du Périgord. Car si la prière de Saint Front avait été exaucée, le rituel n'aurait donc servi que pour des lépreux étrangers ou pour des Périgourdins atteints de lèpre à l'âge adulte?

L. GRILLON.

4. Le texte porte *gutturinosus*. D'après Du Cange, il s'agit à l'origine de malades atteints d'une maladie de gorge et de préférence du goître. On en vint toutefois à appliquer ce vocable à d'autres infirmes. C'est le moment de remarquer que la science médicale médiévale étant peu évoluée, de nombreuses maladies durent être cataloguées sous la rubrique lèpre.

## L'ACQUISITION DE JUMILHAC PAR ANTOINE CHAPELLE

Tous les auteurs qui se sont penchés sur l'histoire de la maison de Jumilhac, considèrent à juste titre Antoine Chapelle comme son fondateur ; ils s'accordent à dire que ce personnage fut maître de forge, qu'ayant acquis une grosse fortune, il consentit d'importants prêts d'argent à Henri de Navarre et que ce dernier, devenu roi de France, l'anoblit en 1597, ce qui tint probablement lieu de remboursement.

Quant aux origines d'Antoine Chapelle, ces mêmes auteurs sont unanimes à constater qu'elles sont inconnues. Tout ce qu'on a raconté sur une ascendance remontant au xv<sup>e</sup> siècle, ne repose que sur des hypothèses sans consistance. On suppose qu'il vit le jour dans les environs de Saint-Yrieix, où l'un de ses frères fut chanoine.

Dans quelles conditions fit-il l'acquisition du château, de la terre et de la seigneurie de Jumilhac ? C'est une question que bien peu se sont posés. Nadaud <sup>1</sup>, habituellement bien documenté, l'a éludée et il paraît s'être égaré en n'attribuant à Adhémar Robert qu'une fille unique, Marguerite, mariée à Guillaume de Salignac. R. de Laugardière a serré le problème de plus près <sup>2</sup> ; mais lui aussi s'est égaré en ne donnant à Adhémar Robert qu'une fille unique, Marie, alliée à Pierre de « Salagnac », personnage qu'il ne paraît pas avoir identifié comme appartenant à la maison sarladaise de Salignac <sup>3</sup>. Cependant, dans sa généalogie des Salignac-Fénélon, Lainé <sup>4</sup> avait mentionné sans ambiguïté que les deux frères avaient épousé les deux sœurs Robert.

\*  
\*\*

Dès le xiii<sup>e</sup> siècle la terre de Jumilhac était partagée en deux seigneuries. Un acte de 1275 nous apprend que l'une d'elles appartenait à Aymeri de La Porte <sup>5</sup> et par un texte de 1289 nous savons que l'autre était possédée par Guy de Teyssière. En 1295, sans qu'on

1. Nadaud, *Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, Limoges, Ducourtieux, 1882.
2. R. de Laugardière, *Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron*, *Bul. de la S.H.A.P.*, III, 1876.
3. Tant que l'orthographe des noms propres n'a pas été fixée, le bourg de Salignac et l'illustre famille qui en portait le nom ont souvent été appelés *Salagnac* ou *Salaïgnac*, ce qui a provoqué de nombreuses confusions avec la paroisse de Salagnac, située près de Génis, canton d'Excideuil.
4. Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, IX, 1844.
5. Les La Porte portaient le nom d'un petit fief dans Excideuil.

puisse dire si ce fut par mariage, par héritage, par échange ou par vente, Hélié Bruchard succéda aux Teyssière ; cependant ceux-ci ne disparurent pas et dans un inventaire de 1579, il est question d'un reclos et de terres situés à Jumilhac et leur appartenant. Pierre Bruchard paraît avoir été en 1356 le dernier de sa famille qualifié seigneur de Jumilhac et ce furent les Coïgnac qui lui succédèrent, sans qu'on sache encore à quel titre ; après cette cession, les Bruchard restèrent eux aussi dans la région <sup>6</sup>.

A l'intérieur d'un *castrum* couronnant la petite colline de Villezange, dans Jumilhac, et datant semble-t-il de l'occupation romaine, *castrum* qui, d'après R. de Langardière, aurait été saccagé par les Wisigoths, rétabli par les Francs et de nouveau détruit par les Normands, les Teyssière et les La Porte avaient chacun fait construire un château-fort, probablement au XII<sup>e</sup> siècle. Les Bruchard firent reconstruire le leur au XIV<sup>e</sup> siècle et lui donnèrent leur nom : ce fut le château de *Bruchardie* qui, remanié au XVI<sup>e</sup> siècle, est le château actuel. Ces forts eurent à souffrir de la guerre de Cent Ans et les successeurs des La Porte se désintéressèrent du leur qui, dans un acte de 1543 est qualifié de « château rompu » ; aujourd'hui il n'en reste plus trace.

Malgré cette communauté imposée par l'insécurité du Moyen Age ce serait, je crois, une petite erreur de qualifier de « co-seigneurie » ces deux parties de la terre de Jumilhac, car chacune était indépendante de l'autre.

Pour plus de simplicité et de clarté nous désignerons sous le nom de *Seigneurie A* celle des La Porte et sous celui de *Seigneurie B* celle des Bruchard-Coïgnac.

\*  
\*\*

En 1384 Adhémar Robert épousa Marguerite, fille unique des La Porte, qui devait recueillir les biens de ses parents : la seigneurie A de Jumilhac et son château, les fiefs de Rouffiac <sup>7</sup> et de Rouscéilh <sup>8</sup>.

Cet Adhémar Robert était fils de Bertrand, sgr de Saint-Jal <sup>9</sup> et de Magnac <sup>10</sup>, et de Jeanne de Preuilly, dame de Cingé <sup>11</sup> et

6. Après Pierre II, la filiation des Bruchard fut continuée par les seigneurs de Montmédy, fief dans Cognac-sur-l'Isle.
7. Rouffiac, fief dans la paroisse d'Angoisse.
8. Rouscéilh ou Rousceuil, fief dans la paroisse de Cognac.
9. Saint-Jal, fief dans la paroisse de Seilhac (Corrèze)
10. Magnac, fief devenu Magnac-Bourg, paroisse du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) ; il ne faut pas le confondre ni avec Magnac, puissante seigneurie qui fut acquise par le vicomte de Limoges, ni avec Magnac, capitale de la Basse-Marche, devenu Magnac-Laval.
11. Preuilly, fief dans la Touraine, chef-lieu de canton de l'arr. de Loches ; Cingé, châtellenie située près de La Roche-Posay, dans le canton de Bossay (Indre-et-Loire) ; les scribes périgourdiens ont transformé ce nom de Cingé en *Saint-Gé*, *Cingé*, *Singe* (avec e muet).

Ce qui, parmi bien d'autres détails, est assez curieux dans ce document, c'est que les renseignements indiqués concernant le nombre d'administrateurs élus dans les deux assemblées se trouvent inexacts.

Il n'y avait pas, en effet, deux électeurs nommés dans l'assemblée mère, mais trois: *Beaupuy*, *Gintrae* et *Grand*.

Dans l'assemblée scissionnaire, quatre administrateurs avaient été désignés et non trois: *Beaupuy*, *Prunis*, *Grand*, *Galaup*.

*Beaupuy* et *Grand* ont été ainsi élus par les deux collègues et, les élections de l'assemblée mère ayant été seules validées, ils se trouveront ainsi membres du Corps législatif avec *Gintrae*, *Beaupuy* siégeant, avec ce dernier, au Conseil des Anciens<sup>7</sup>.

Signalons, encore, deux légères erreurs, l'une matérielle (*Cubjac* indiqué une deuxième fois à la place d'*Eymet* dans la liste des assemblées scissionnaires) et l'autre amusante: « *Saint-Cyprien* » écrit par oubli comme avant la suppression des « ci-devant saints ».

Le rapport se termine par un vœu très noble formé par les administrateurs d'avoir pour successeurs « des hommes froids, contre les passions, fortement prononcés pour la constitution de l'an III et qui puissent manier avec courage et dextérité les rênes d'une administration devenue très difficile... »

On se demandera peut-être quels furent ces hommes exceptionnels? L'histoire n'a guère enregistré leurs noms. Ils paraissent, en tout cas, dépourvus de l'autorité et de l'expérience de l'équipe qu'ils remplaçaient. Ce furent: *Verliac de La Prade*, médecin à *Azerat* (conseiller de préfecture en l'an VIII); *Vieillelard*, 36 ans, propriétaire; *Durieux*, docteur en médecine, né en 1754; *Babul*, ancien gouverneur de *Basse-Terre* à la *Guadeloupe* (45 ans); *Les-*

---

aux *Bannes* sur la place de la *Pelouse*, à *Périgueux*, 30.000 titres nobiliaires et enrichi le fonds *Périgord* à la Bibliothèque nationale de ses notes manuscrites, « ses compilations, selon M. *Rocal*, compensent son vandalisme ». Conseiller de Préfecture en 1800, puis sous-préfet de *Bergerac* en 1803, il sera membre du Corps législatif de 1804 à 1809.

4. *Bernard Grand*, né à *Thenon* le 8 juillet 1764, député jusqu'au Consulat, puis député à la Chambre des Représentants des Cent jours.
5. *Nicolas-Michel Bacharelle de Beaupuy*, né à *Mussidan* le 25 novembre 1752. Député à l'Assemblée législative. Entre au Conseil des anciens en 1799. Nommé sénateur de l'Empire et mort, peu après, le 19 septembre 1802.
6. *Jacques Gintrae*, né à *Annesse-et-Beaulieu* en 1754, mort le 14 juillet 1814. Membre du Conseil des anciens jusqu'au 18 brumaire, puis député au Corps législatif jusqu'au 6 août 1804.
7. Etaient proclamés élus en même temps, au Conseil des anciens, *Léonard Cavailhon* et au Conseil des Cinq-cents, *Jean-Baptiste Soullignac-Saint-Romme*, *Antoine Limoges*, *François Lamarque*, *Geoffroy Boyer*, *Jean-Jacques Panterrie-Escot* et *Joseph Pigeon*.

pinasse, dont nous savons seulement qu'il était, à sa nomination, âgé de 35 à 40 ans<sup>8</sup>.

Parmi les incidents évoqués dans les assemblées scissionnaires, seuls dans le dossier des Archives nationales, paraissent avoir fait l'objet de rapports ou de protestations ceux de Cyprien. On est là en pleine littérature électorale avec une brochure abondante et fleurie de J.-B. Maraval, citoyen de ce canton, et imprimée chez Dupont à Périgueux sous le titre: *Considérations sur les événements qui ont eu lieu dans l'assemblée primaire de Cyprien, département de la Dordogne, le 1<sup>er</sup> germinal an VII.*

Prunis surtout y est vivement attaqué.

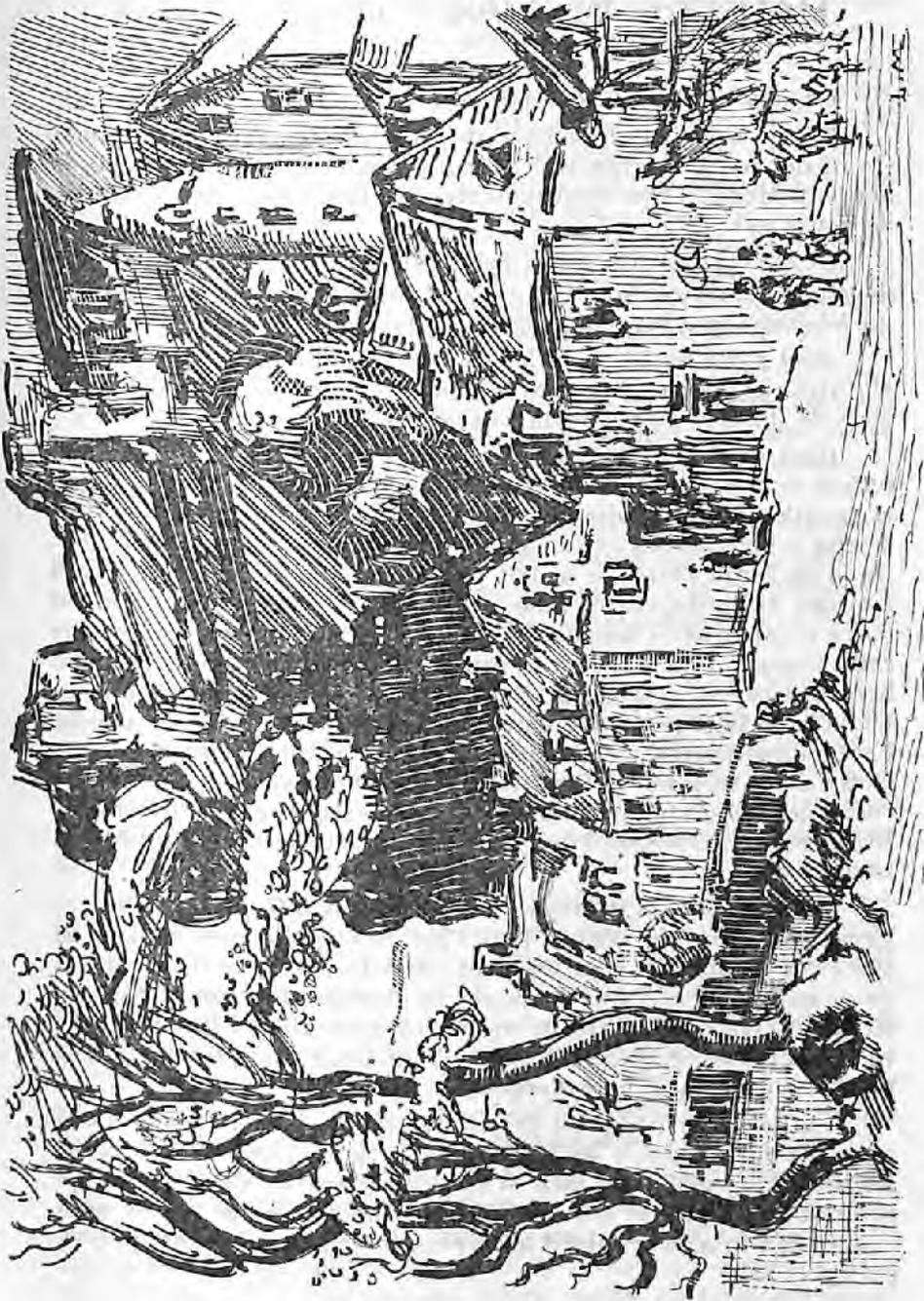
Ne nous attardons pas à cette littérature électorale dont nous ne retiendrons que la phase finale:

« Puissent surtout les assemblées demeurer à l'avenir éternellement préservées de voir la force armée les dissoudre dans leurs éléments; puisse, enfin, la commune de Cyprien avoir fourni à la République le dernier exemple de cet attentat!... »

Pauvre commune de Cyprien! son exemple était bien effacé quelques mois après, en brumaire, par l'intervention de Murat et des grenadiers expulsant, d'une manière un peu brutale, les membres du Conseil des Cinq-cents de leur salle des séances à Saint-Cloud.

Jean LASSAIGNE.

8. Voir sur ces divers personnages : Georges Rocal, *De Brumaire à Waterloo en Périgord*, Paris, Floury, t. 1, chap. 1<sup>er</sup>.



M. Lucien de Maleville s'est associé à cet hommage par un très beau dessin représentant La Roque-Gageac.

## L'AURORE DE MARIE D'HAUTEFORT

Un jour de l'an 1628. L'année de La Rochelle.

Louise Marguerite de Lorraine, fille du Balafgré, la belle maîtresse de Bassompierre, est introduite dans les appartements de Marie de Médicis. Elle vient présenter à la reine-mère une jeune fille de douze ans.

Et cette jeune fille est si belle, elle paraît si intelligente et si douce, elle incline si joliment ses révérences, la princesse fait d'elle un tel éloge, que la reine l'engage parmi ses filles d'honneur.

Quel conte de fée pour Marie d'Hautefort! En quelques mois, elle vient de passer d'une gentilhommière mancelle aux hôtels princiers de Paris et au palais du Luxembourg!

C'est en Périgord qu'elle est née, le 7 janvier 1616. Dernier enfant de Charles d'Hautefort, maréchal de camp des armées du roi et gentilhomme ordinaire de la Chambre, et de Renée du Bellay, elle a vécu ses premières années dans le château qu'illustra jadis Bertrand de Born. Certes ce n'était plus la sombre forteresse qu'avait assiégée Richard-Cœur-de-Lion — le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècles y avaient opéré d'importantes transformations — mais ce n'était pas encore cette évocation un peu lourde peut-être, de Valençay et de Chambord que devait réaliser, au temps de la régence mazarine et de Louis XIV, le propre frère de Marie, le marquis Jacques-François. Le château triangulaire du début du xvii<sup>e</sup> siècle dominait, de ses hauts murs tapissés de lilas d'Espagne, un humble village assis à l'orée des bois, sur les confins des plateaux calcaires du Périgord Blanc et des gorges de l'Auvézère, annonciatrices des granites du Limousin.

Elle eût pu vivre heureuse, la petite Marie d'Hautefort, dans ce pays rude et pauvre, comme tant d'autres filles de haut lignage, si elle avait eu un père pour l'y aider. Mais le maréchal de camp est mort deux mois après la naissance de l'enfant, le 4 mars 1616, et on l'a enseveli au chef-lieu de son fief, dans l'église d'Hautefort. Sa veuve, impuissante devant la rapacité du vieux marquis, son beau-père, est toujours à court d'argent.

« Si nous n'avons point de pain, écrit-elle, il ne nous en donne pas ». Et elle ajoute: « De 2.800 livres de rente, j'en ai 1.400 livres. Monsieur d'Hautefort se mêle si peu de me bailler du sien, que je n'ai que faire qu'il se mêle du mien... Il ne s'inquiète pas de quoi je vis... Si l'on n'emprunte, il n'y a plus moyen de subsister; je n'en puis plus ».

Et puis, dans un château voisin, à Lerm, les Hautefort ont une bien singulière parenté, et bien gênante. Si l'on veut qu'une jeune fille fasse carrière, peut-être vaut-il mieux lui donner à respirer un autre air. Là, en effet, règne une lante de la jeune Marie; elle s'appelle elle-même Marie d'Hautefort. Elle a épousé François d'Aubusson, lequel, pour devenir mariable, avait fait étrangler, en 1605, sa première femme, Marguerite de Calvimont, héritière de Lerm. Aubusson est mort en prison en 1616. Mais, avant qu'il mourût, Marie a organisé dans les bois un guet-apens où deux gentilshommes, Gabriel et Balthazar de Calvimont, ont trouvé la mort. Et ce ne sont là que les premiers d'une longue série de crimes qui vont ensanglanter la contrée pendant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il n'est donc pas surprenant que l'enfant ait suivi près du Mans sa grand-mère maternelle, Catherine Le Vayer de Lignerolles, veuve du baron de La Flotte-Hauterive, en son vivant gouverneur du Maine, de Laval et du Perche.

Des mois ont passé, puis des années. Et, un jour, on est parti pour Paris, où — au moins dès 1627 — Madame de La Flotte a obtenu une charge à la cour. Avec « Madame » et sa petite-fille sont arrivés les deux frères de Marie, Jacques-François et Gilles, que l'on a réussi à caser sans retard.

« Votre fils (Jacques-François), écrit Madame de La Flotte à sa fille en 1627, est le sénateur de l'Académie et le mignon de tous les écuyers; n'ayez pas de regret en la dépense, il emploie bien votre argent. Pour le petit (Gilles), il voudrait qu'il fût avec lui; je vous avais mandé tout ce qu'on avait pu faire, qui était de le mettre page chez la reine; puisqu'il n'y est pas bien pour son humeur, mettez-le avec son frère ».

Le « sénateur de l'Académie » semble bien avoir conquis, non pas seulement l'amitié des écuyers, mais aussi le cœur de quelques filles de la reine-mère. La correspondance qu'il échangera bientôt avec mademoiselle de Jussy — de la famille de Gamaches — « la plus affectionnée de vos bergères », ne laisse guère de doute à cet égard. Il n'en restera pas moins obstinément célibataire.

Madame de La Flotte sait que sa petite-fille n'a pas moins de grâces que le jeune marquis Jacques-François, et elle ne doute pas que soit réservé à l'enfant un magnifique avenir.

Marie vient donc à la cour. On la voit. Elle remporte la victoire. Sans doute, de 1628 à 1630, n'est-elle que l'une des filles d'honneur de la reine-mère, l'une des compagnes de cette jolie Madeleine de Léoncourt à laquelle Voiture a adressé de bien malicieuses « stances sur une dame dont la jupe fut retroussée en versant dans un

carrosse à la campagne ». Pourtant, dans un milieu où il n'est pas facile de l'emporter, elle se distingue déjà par son extraordinaire éclat.

Après avoir rappelé la beauté de la reine Anne d'Autriche, de mesdemoiselles de Guise et de Vendôme, madame de Motteville ne veut célébrer que celle de mademoiselle d'Hautefort. « Elle fit, aussitôt qu'elle fut à la cour, de plus grands effets que toutes les beautés dont je viens de parler. Ses yeux étaient bleus, grands et pleins de feu; ses dents blanches et égales et son teint avait le blanc et l'incarnat nécessaires à une beauté blonde ».

Tant de perfections deviennent vite célèbres. « Mademoiselle votre sœur, écrit mademoiselle de Jussy, probablement de Lyon, en 1630, fait grande amitié avec madame la marquise de Mortemart. Deux fois l'on a mandé de Paris que l'on ne parle que de sa beauté; tout le monde veut avoir son portrait ». A la cour, d'un commun accord, on ne l'appelle que l'Aurore, et, dans les rapports que lui adresseront ses espions, Richelieu lui-même ne la connaîtra longtemps que sous ce nom.

Quand Louis XIII la remarque-t-il pour la première fois? On l'ignore. Malgré les dires de Victor Cousin, dans son amoureuse biographie de Marie, c'est certainement bien avant le voyage lyonnais de 1630. « Dès qu'il la vit, affirme madame de Motteville, il eut de l'inclination pour elle ».

Cette « inclination », la reine-mère la discerne très vite et se promet d'en profiter. « La voyant naître dans l'âme de ce prince si farouche pour les dames, elle tâcha de l'allumer plutôt que de l'éteindre pour gagner ses bonnes grâces par cette complaisance ». Mais peut-être le fruit est-il encore trop vert, surtout pour qui n'en cueille jamais, ni vert, ni mûr. Toujours est-il que Marie de Médicis doit exercer sa patience: « cette passion n'était pas assez forte pour porter le roi à être si souvent dans l'appartement de la reine ».

Il est bien vrai qu'elle est d'une petite fille cette lettre que Marie écrit à sa mère:

« Madame, je vous remercie humblement de la pistole qu'il vous a plu de me donner. Je l'emploierai à quelque chose de joli quand madame (de La Flotte) ira au Palais. Madame, je suis près de me faire percer les oreilles. Madame de la Cures m'a donné des pendants. Madame, nous n'avons point de petites filles pour voisines. Je vous supplie de voir la lettre que j'écris à mon petit frère (Gilles) avant que lui bailliez; j'ai bien sujet de me plaindre de lui. Pour nouvelles, madame, l'on va faire une réformation aux habits, aux perles et pierreries et aux vaisselles d'argent. Messieurs d'Haluin et de Liancourt sont bannis de la cour pour trois ans, pour une

querelle qu'ils ont eue avec Cressias<sup>1</sup>. Le roi lui a ôté la place de premier gentilhomme de la Chambre et la donne à monsieur de Schomberg, avec serment de la lui rendre jamais. Les reines arriveront ce soir; dès que je les aurai vues, je vous en manderai des nouvelles. Je suis, Madame, votre très humble et très obéissante fille et servante,

Marie d'Hautefort ».

N'est-il pas curieux de trouver sous la plume de Marie, dans sa première lettre, les noms de messieurs d'Halluin et de Liancourt, qui, plus tard, deviendront amoureux d'elle et dont le premier réussira à se faire agréer pour époux? Mais on est encore loin du temps des épousailles.

Vers la même époque, madame de La Flotte, qui est devenue gouvernante des filles de la reine-mère, écrit à Jacques-François: « Votre petite sœur se porte bien. Elle n'apprend pas si bien que vous à jouer du luth; ce n'est que par force; il la faut tancer ». Oui, mais la petite fille que l'on tance met une hâte extrême à grandir; si bien que quelques mois à peine passent avant que la tancer devienne presque impossible.

Car « l'inclination » du roi commence à se préciser. Cette « inclination » se mue-t-elle en amour peu à peu, à mesure qu'à l'enfant succède la jeune fille, ou Louis XIII est-il subitement touché par la grâce? Mystère encore. Ce qui est sûr, c'est qu'à partir de 1630, tout est transformé. Et sans doute le voyage de Lyon n'y est-il pas étranger. En mai 1630, les reines accompagnent le roi, qui part vers les Alpes. Elles résident habituellement à Lyon tandis qu'il va et vient entre la cour et les armées. Peut-être ne donne-t-il pas à Marie le spectacle le plus désirable pour un soupirant: il est toujours entre saignées, purgations et clystères. Mais cela ne gêne point les mouvements de son cœur.

Cette petite Hautefort, décidément, l'intéresse beaucoup. « Maniget<sup>2</sup> a dit à mademoiselle votre sœur, écrit mademoiselle de Jussy à Jacques-François, qu'il savait bien des nouvelles à lui dire; que le roi était gai; et a dit à la reine, en voyant votre sœur, que le roi était de fort bonne humeur. La reine s'est prise à rire et lui a dit qu'il prenait mal son temps ».

Ceux qui ont remarqué où vont les regards du roi se mettent en devoir de faire leur cour à la jeune fille:

« Monsieur le cardinal de Lyon<sup>3</sup> me fait l'honneur de me venir voir fort souvent, mande Marie à son frère le 26 juillet 1630, et

1. Gabrielle de Coligny; épousa François de Baradas.

2. Meniguet, page de Richelieu.

3. Frère de Richelieu.

monsieur d'Alincourt<sup>4</sup> et madame de Tallard, et quatre autres dames que vous ne connaissez point et qui sont fort honnêtes femmes. Tous ceux qui me connaissent et qui passent par ici me viennent voir ». Il est évident que Marie a déjà pris conscience de sa promotion. Elle n'est déjà plus « la petite fille de la baronne de La Flotte »; celle-ci est devenue la « grand-mère de M<sup>lle</sup> d'Hautefort ».

Dans la même lettre, Marie dit, en passant, qu'elle a été malade. En effet, elle eu la petite vérole, mais la crise a été sans gravité et elle s'en est remise sans dommage pour sa beauté.

Hélas! sa sœur Catherine, comme elle demoiselle d'honneur de la reine, est morte, et, si l'on devait prendre au pied de la lettre un message adressé le 18 décembre 1630 par Renée du Bellay, on pourrait croire que c'est pour avoir trop aimé le roi :

« Feue votre pauvre sœur eut si grand peur quand l'on vint dire que le roi s'en allait mourir et qu'il ne parlait plus<sup>5</sup>, qu'un tremblement l'a prise, et la fièvre, et ne la quitta point. Elle eut si grand peur de cette nouvelle! Je suis toujours bien étonnée de cette mort ».

Si Marie a été d'humeur à observer ce qui se passait autour d'elle à Lyon, elle n'a pu manquer, malgré tant de maladies et de malades, de se divertir aux incessantes intrigues des deux reines. Il semble bien, cependant, qu'elle ait été assez surprise par les événements qui ont précédé ou suivi la fameuse journée des Dupes et qu'elle les ait fort mal compris.

C'est à Lyon qu'Anne d'Autriche et Marie de Médicis ont obtenu du roi, après l'avoir minutieusement chambré, la promesse de sacrifier Richelieu. Le 10 novembre, recevant Louis XIII au Luxembourg, la reine-mère le met en demeure d'agir. Il va céder lorsque survient le cardinal. Entrevue dramatique d'où le roi sort plus indécis que jamais. Mais, sur la route de Versailles, où il se réfugie toujours dans les heures troubles, son carrosse est rejoint par François Le Clerc du Tremblay, le fameux Père Joseph. Et il n'en faut pas davantage pour que la victoire, un moment promise à la reine, change de camp. Le 11 novembre, les arrestations de conjurés commencent.

Dans une lettre adressée à sa mère, Marie rend compte de ce qui l'a le plus frappée :

« Monsieur le cardinal est mal auprès de la reine. La reine lui a commandé qu'il ne se montrât jamais devant elle. Monsieur de Rancé est cassé; le pauvre Deroche<sup>6</sup> a été cassé parce qu'il a été

4. Gouverneur de Lyon.

5. Gravement malade, il reçut l'extrême-onction le 29 septembre.

6. Le chevalier des Roches.

d'Azay-le-Ferron<sup>12</sup>; il avait dans son ascendance deux cardinaux et un archevêque de Sens et il fut chambellan de Louis, duc d'Orléans et futur comte de Périgord.

De son mariage avec Marguerite de La Porte naquirent *deux filles* :

Marie l'aînée épousa Pierre de Salignac et hérita à la mort de son père la seigneurie A de Jumilhac et son château, la châtellenie de Cingé, la seigneurie d'Azay-le-Ferron et quelques autres petits fiefs;

Marguerite la cadette s'allia à Guillaume de Salignac, sgr du Chapdeuil, et elle eut pour sa part les seigneuries de Magnac, de Rouffiac et le fief de Roussacilh.

Pierre, qui sera l'auteur de la branche des Salignac seigneurs de Jumilhac et de Cingé, et Guillaume, qui sera la souche des Salignac seigneurs de Magnac et du Chapdeuil<sup>13</sup>, étaient les fils cadets de Jean de Salignac, 1<sup>er</sup> du nom, et de sa seconde femme Gaillarde de Montauriol; ils étaient frères de Raymond, qui fut sénéchal du Périgord en 1410 et du Quercy en 1413 et qui continua la descendance, et de Jean qui fut le premier qualifié sgr de Concorès, de Fénelon et de Gaulejac.

\*  
\*\*

Pour une raison que l'on comprendra plus loin, je relaterai d'abord aussi brièvement que possible l'histoire, fort complexe, de la seconde branche, celle de Magnac et du Chapdeuil.

Dès qu'il fut marié, Guillaume de Salignac vint habiter le château de Magnac, ainsi que le feront ses successeurs. Il rédigea son testament le 25 janvier 1445 (n. s.) et, par cet acte nous connaissons les 10 enfants qu'il laissait; ce fut le plus jeune, Jean, qui continua la descendance.

Celui-ci fut père, entre autres enfants, de Jean de Salignac, dit le Vieux, protonotaire apostolique, prieur de Talmont et de Cereles<sup>14</sup>, curé de Treignac et de Neuvic<sup>15</sup>, chanoine de Périgueux, qui, aidé par deux de ses neveux, Jean de Salignac, dit le Jeune, également ecclésiastique, et Pierre de Salignac, se livra à des spéculations immobilières et acquit ainsi une grosse fortune, qui lui permit d'entreprendre en 1515, à Vieq<sup>16</sup>, la construction d'un château de style Renaissance, où il habita.

12. Azay-le-Ferron, paroisse dans le canton de Mézière-en-Brenne (Indre).

13. Le Chapdeuil, paroisse dans le canton de Montagnier.

14. Talmont, prieuré dans le canton de Cozes (Charente-Maritime); le prieuré de Cereles dans la paroisse du même nom, châtellenie du Chapdeuil.

15. Treignac, chef-lieu de canton de l'arr. de Tulle (Corrèze); Neuvic-Entier, paroisse dans le canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

16. Vieq, paroisse du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).

Par acte du 27 avril 1533, Jean le Vieux acheta aux frères Gay, Léonard, conseiller du roi, et Pierre, conseiller au Parlement de Bordeaux, la seigneurie de Saint-Jean-Ligoure <sup>17</sup> et d'autres petits fiefs, que leur avait vendus quelques années auparavant feu François de Coignac. Le fils de celui-ci, autre François de Coignac, voulut rentrer en possession des terres aliénées par son père et, en échange de Saint-Jean-Ligoure, par acte du 25 juillet 1539, il donna à Jean le Vieux la seigneurie B de Jumilhac et son château de Bruchardie.

Par son dernier testament daté du 29 juin 1534, Jean le Vieux fit héritier de ses biens son neveu Pierre de Salignac et prévint une série de substitutions, qui jouèrent ; c'est ainsi que la seigneurie B de Jumilhac et le château de Bruchardie appartinrent successivement à Jean de Salignac, sgr de Verteillac et baron de Gourdon, à Jean de Crussol, à Jacques de La Roche-Aymon, puis à Jean, son frère, enfin à Anet, fils de ce dernier.

Par ajournement du 25 juillet 1569, Miles de Vars <sup>18</sup> et sa femme Jeanne de Coignac, héritière des biens de sa famille, demandèrent l'annulation de l'acte d'échange du 25 juillet 1539 pour « cause de fraude et simulation » ; la cour du sénéchal du Limousin prononça cette annulation, ce que confirma le Parlement de Bordeaux par arrêts du 8 novembre 1578 et du 29 juin 1579. Les consorts de Vars-Coignac recouvraient donc la seigneurie B de Jumilhac et le château de Bruchardie, mais devaient verser à Anet de La Roche-Aymon une indemnité de 3.434 écus d'or. Dans le procès-verbal d'entrée en possession par Miles de Vars, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1579, le château est dit être très délabré.

C'est à ce moment qu'apparaît Antoine Chapelle ; il habite le repaire noble de La Tour dans la paroisse du Chalard-Peyroulier <sup>19</sup> et il a affermé aux La Roche-Aymon la seigneurie B de Jumilhac et Bruchardie. Ainsi que je l'ai mentionné, il avait déjà acquis une grosse fortune dans l'exploitation des forges de la région, de la forge de La Valade notamment <sup>20</sup> ; il possédait le château, la terre et la forge de Mavaleix <sup>21</sup>, dont il dotera plus tard une de ses filles ; les fiefs et forges de La Barde et de La Mousnerie <sup>22</sup> et une partie

- 
17. Saint-Jean-Ligoure, paroisse du canton de Pierre-Buffière (Haute-Vienne).  
 18. Les textes latins de l'époque portent « Miles de Vars », c'est-à-dire le *châtelier de Vars* ; mais certains traducteurs en ont fait *Milet* ou *Millet de Vars*.  
 19. La Tour, fief dans la paroisse du Chalard-Peyroulier, aujourd'hui commune de Ladignac dans Parc, de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).  
 20. La forge de La Valade était située sur la Valouze, dans la paroisse de Sarrazac, canton de Lanouaille.  
 21. Mavaleix, fief dans la paroisse de Chalais, canton de Jumilhac.  
 22. La Barde et la Mousnerie, fiefs dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Frugie, aujourd'hui La Coquille, canton de Jumilhac.

de la châtellenie de Courbefy <sup>23</sup>, dont il se tirera baron dans les dernières années de sa vie.

En 1579, lorsque le Parlement de Bordeaux eut annulé définitivement l'échange de 1539, Antoine Chapelle était veuf de Catherine Baillot, qui lui avait donné au moins deux filles et un fils. Il pensa qu'au lieu de continuer à payer un fermage aux nouveaux propriétaires, il serait plus avantageux d'épouser leur fille aînée, qui serait riche, car elle n'avait que des sœurs ; c'est ainsi qu'il se maria le 5 octobre 1579 avec Marguerite de Vars, qui lui apporta la seigneurie B de Jumilhac et le château de Bruchardie ; il s'empessa alors de faire agrandir et réparer ce dernier pour l'habiter.

Enfin, par acte du 31 janvier 1601, Jeanne de Coignac, devenue veuve, donna à sa fille Marguerite de Vars le château et la seigneurie de Saint-Jean-Ligoure <sup>24</sup>.

\*  
\*\*

L'évolution de la branche aînée, celle des Salignac, seigneurs de Jumilhac et de Cingé, fut plus simple.

Une « baillette » rapportée par R. de Laugardière, nous apprend qu'en 1443 Marguerite de La Porte et sa fille Marie Robert étaient veuves et que cette dernière avait un fils, Philibert de Salignac, qui gérait leurs domaines. Ce dernier eut plusieurs enfants, dont l'aîné Pons, épousa Françoise de Sully, de vieille souche harrichonne. De cette union ne naquit qu'une fille, Isabeau de Salignac, qui s'allia à François de Crevant et lui apporta tous les biens de ses parents.

Les Crevant étaient tourangeaux ; le fils aîné d'Isabeau avait épousé Louise de Ronsard, la sœur du poète, et son petit-fils s'était allié à Jacqueline de Reilhac, dame de Brigueil <sup>25</sup>. Celui-ci, devenu chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, se souciait fort peu de ses possessions périgourdines. Aussi par acte du 24 juin 1581, vendit-il à Antoine Chapelle la seigneurie A de Jumilhac et les ruines du château des La Porte.

Ce fut ainsi qu'Antoine Chapelle, par son mariage en 1579 et par son achat de 1581 put réunir à son profit les deux seigneuries de Jumilhac, dont la scission remontait au moins au XIII<sup>e</sup> siècle et probablement plus haut.

23. Courbefy, châtellenie dans la commune de Saint-Nicolas, limitrophe du Périgord dans le canton de Chalus (Haute-Vienne) ; Antoine Chapelle et les deux frères Arlot avaient acheté la châtellenie pour pouvoir exploiter sa forêt et avoir le bois nécessaire aux forges.

24. A la mort de Marguerite de Vars — elle testa le 25 juin 1623 — son fils hérita ses biens et fut la souche des Jumilhac-Saint-Jean, dont les deux derniers représentants furent substitués par Louis XVIII au duc de Richelieu.

25. Brigueil, paroisse du canton de La Trimouille (Vienne).

\*  
\*\*

On a vu ci-dessus que le roi Henri IV avait anobli Antoine Chapelle par lettres données en décembre 1597. A ce propos il est amusant de constater que certains auteurs, A. de Froidefond<sup>26</sup> par exemple, se sont étonnés du geste royal, puisque dans des actes très antérieurs Antoine Chapelle était qualifié « seigneur » de Jumilhac. Ce titre de courtoisie le désignait simplement comme propriétaire de la seigneurie de Jumilhac; mais l'acquisition par un roturier d'une terre noble ne l'anoblissait pas.

Enfin un autre petit problème se pose: Antoine Chapelle fut-il protestant? Les services financiers qu'il rendit à Henri de Navarre en sont déjà une présomption. Sa seconde femme, Marguerite de Vars, le fut sûrement, car nous savons qu'en 1600 les exercices du culte réformé avaient lieu dans une salle du château de Saint-Jean-Ligoure et, étant donné leur zèle pour la nouvelle religion, il est permis de penser que ni Jeanne de Coignac, ni Marguerite de Vars n'auraient accepté un papiste pour gendre et pour époux.

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

26. A. de Froidefond, *Armorial de la Noblesse du Périgord*, Périgueux, Imp. de la Dordogne, 1891.

## UN DOCUMENT INEDIT SUR LES ELECTIONS DE L'AN VII EN DORDOGNE

Il nous a paru intéressant de présenter *in extenso* un rapport demeuré jusqu'ici inédit de l'administration générale du département sur les opérations électorales de l'an VII. Nous en avons copié le texte aux Archives Nationales (F<sup>c</sup> III, Dordogne<sup>2</sup>) sur le document original portant les signatures des cinq administrateurs: Galaup, J. Prunis, Grand, N. Beaupuy et Gintrac. Il semble, d'après l'écriture, que le rédacteur en ait été Prunis.

Rappelons, très brièvement, que ces opérations électorales revêtaient une importance particulière en Dordogne du fait qu'elles venaient après trois consultations faussées ou annulées.

Une consultation faussée, celle du 22 vendémiaire an IV, où les deux tiers des places au corps législatif étaient légalement réservées à d'anciens conventionnels.

Deux consultations annulées: celle de germinal an IV par le coup d'état de fructidor, celle de germinal an VI par la loi du 22 floréal.

La Dordogne se trouvait ainsi, depuis germinal an IV, avec une représentation réduite à trois membres: Maleville, au Conseil des Anciens; Noël-Dupayrat et Dalby, au Conseil des Cinq-Cents.

Rappelons aussi que, sous le Directoire, fonctionnait un régime censitaire basé à la fois sur la fortune et sur la capacité, les élections ayant lieu, d'abord, dans les assemblées primaires (une par canton ou par section de canton), puis dans les assemblées électorales (une par département). Ce système avait facilité les scissions. Nous allons voir ce qu'en pensaient les administrateurs du département.

---

1. Voir sur les élections de l'an VII, en Dordogne:  
Henry Labroue, *L'Esprit public en Dordogne pendant la Révolution*, Paris, F. Alcan, 1911 ;  
Jean Lassaingne, *Figures Parlementaires*, Paris, Editions du Globe, 1950 ;  
A. Ruscinski, *Les députés au corps législatif de l'an IV à l'an VII*.  
Publication de la Société de l'histoire de la Révolution, 1905.  
Sur l'Assemblée primaire de Cyprien le 1<sup>er</sup> germinal an VII: Brochure de J.-B. Maraval, *citoyen de ce canton*, à Périgueux chez Dupont, imprimeurs du Département.

## BUREAU DE LA POLICE. — LIBERTÉ - ÉGALITÉ

Périgueux, le 29 germinal de l'an 7  
de la République une et indivisible

L'Administration Centrale du Département de la Dordogne  
au Ministre de l'Intérieur,

Citoyen Ministre,

L'époque de la réunion des Citoyens en Assemblées primaires communales et électorales a nécessairement produit une fermentation dans les esprits et amené des résultats dont il est nécessaire que nous vous donnions connaissance.

La proclamation du directoire exécutif du 17 Ventôse avait porté dans les cœurs républicains le calme et la modération nécessaires dans le choix épuré des magistrats du peuple et dans celui des électeurs.

Votre lettre du 24 Ventôse aux Commissaires du directoire exécutif en rassurant de plus en plus les bons citoyens sur les intentions du Gouvernement, en traçant une route facile aux âmes honnêtes et passionnées pour la prospérité de la République, a aigri et réveillé le ressentiment de ceux qui se sont reconnus aux différents portraits qui y sont tracés et qui ont cru que, si le prestige qu'ils avaient produit ou la terreur qu'ils avaient inspirée disparaissaient, ce serait le tombeau de leurs espérances.

Le département de la Dordogne se trouvait dans une situation particulière. Les élections de l'an V ont été frappées de nullité comme le fruit des manœuvres du royalisme; celles de l'an VI ont éprouvé le même sort comme étant le funeste effet des projets de la sanguinaire anarchie.

C'est dans ces circonstances que nous avons été appelés, par le Directoire, aux fonctions d'administrateurs du Département.

Réunis sans l'avoir prévu mais vieux amis de la Révolution, nous n'avons pas été un seul instant *discords* d'opinion. Depuis le 1<sup>er</sup> prairial de l'an dernier, il n'est pas de moyens de douceur, de justice, de sévère impartialité, dont nous n'ayons fait usage pour calmer les esprits et les ramener à l'amour de la République et de la Constitution de l'an III, dégagés de toutes les méfiances des animosités que le gouvernement révolutionnaire et la réaction royaliste avaient produits.

Un très grand nombre d'administrations municipales, nommées dans le sein de la députation de l'an VI devaient provoquer, non seulement la surveillance la plus exacte mais encore les destitutions; mais ne voulant pas marcher sur les traces de nos prédécesseurs et donner lieu à la plus légère réaction, nous nous étions interdit d'user de ce dernier moyen, persuadés que c'était moins les opinions politiques que les faits administratifs qui devaient nous déterminer. Enfin, nous étions parvenus à nous persuader que l'esprit public était rétabli sur la base constitutionnelle lorsque l'assemblée électorale a été réunie.

Mais la présence d'hommes trop fameux, une majorité presque spontanée, les craintes, les méfiances excessives de la minorité contre cette majorité, ont excité des débats très vifs et dont le funeste résultat a été de déterminer la scission de la minorité de 166 électeurs contre 250 environ.

Nous avons d'abord combattu cette résolution qu'ils nous annonçèrent en demandant un local à l'administration centrale. Nous leur avons fait sentir que cette séparation devait rallumer les brandons de la discorde et former peut être, dans des temps malheureux, des tables de proscription, quoique nous fussions assurés que la Terreur avait disparu pour jamais tant que la constitution de l'an III serait religieusement maintenue. Mais, après qu'ils ont insisté, le local leur a été accordé; cette assemblée a procédé de son côté aux élections ordonnées par la loi.

Les procès-verbaux vous ont été transmis. Vous saurez, sans doute, distinguer de quel côté se trouvent les vrais amis de la Constitution de l'an III. Le Corps législatif saura, également, saisir d'une main hardie et politique le meilleur moyen dans l'intérêt de la République.

Deux administrateurs ont été nommés dans l'assemblée mère; trois l'ont été dans l'assemblée scissionnaire. C'est un motif assez puissant pour nous interdire la moindre observation sur les opérations respectives.

La police dans la circonscription de Périgueux a été sévère et l'ordre maintenu au moyen de l'état de siège et par la fermeté et les lumières du vertueux général Chalbos.

Quant aux assemblées primaires, c'est pour ainsi dire, dans leur sein que sont sortis les éléments de la scission qui a eu lieu dans l'Assemblée électorale.

Il y a eu scission dans 10 assemblées primaires savoir: Domme, Cyprien, Cubjac, Thiviers, Ribérac, Allemans, Sarlat (*intra-muros*), Pardoux-la-Rivière, Cubjac (sic), [Eymet], La Rochebeaucourt.

Dans celle de Domme, il y a eu quelques *voyes de fait*. Elle était présidée par le citoyen Taillefer, ex-conventionnel destitué par arrêté du Directoire exécutif et réélu président de l'administration municipale.

Le trouble a été plus grand dans l'Assemblée primaire de Cyprien. Nous avons envoyé plusieurs pièces relatives à ces troubles. L'administration municipale de ce canton, composée de tous les agents municipaux réunis immédiatement après les troubles, prend un arrêté par lequel elle donne le plus grand éloge à la force armée qui a rétabli l'ordre.

Trois de ces agents municipaux se réunissent cependant trois heures après à plusieurs autres citoyens qui se transportèrent dans la commune de Bézenat et qui se sont formés en assemblée primaire.

Ces mêmes agents municipaux déclarent qu'au contraire la force armée est entrée dans l'assemblée primaire sans réquisition.

Instruits de ces événements, nous demandons à l'administration municipale des renseignements sur les causes de ces désordres ainsi que la désignation de leurs auteurs. Elle nous a fait répondre que les citoyens *Dauré*, agent municipal destitué et le citoyen *Maraval* étaient les provocateurs.

Ce dernier a écrit, une décade avant les élections, une lettre à ses amis et signée de lui dans laquelle il leur trace la conduite qu'ils doivent tenir et désigné nominativement les électeurs à choisir. Copie de cette lettre vous a été envoyée.

Ce citoyen Maraval et plusieurs autres portèrent plainte devant l'accusateur public qui l'a renvoyée au directeur du Jury à Sarlat qui a commis le juge de paix de Belvès et qui, très précipitamment, a lancé une vingtaine de mandats d'amener contre le commissaire du district près l'administration

municipale, les électeurs, les officiers de la garde nationale, l'agent municipal de Saint-Cyprien (*sic*) et plusieurs autres citoyens.

Nous étant aperçus que le directeur du jury n'avait pas commis le juge de paix le plus voisin de Cyprien, nous en conférâmes avec le Président et l'accusateur public et le substitut du commissaire auprès du Tribunal criminel afin d'éviter le scandale de cette affaire et ne pas voir des électeurs arrêtés pendant le cours de l'Assemblée électorale pour des faits relatifs aux assemblées primaires, mais le Tribunal n'a eu aucun égard à nos observations.

Dans l'assemblée primaire de Ribérac, il y a eu une scission, Le Président de l'Administration municipale destitué par arrêté du Directoire a été réélu Président.

L'Assemblée primaire d'Aulaye a nommé pour son président le citoyen Fombelle destitué par arrêté du Directoire.

L'assemblée primaire de Verteillac a réélu pour président de l'Administration le citoyen Dexau-Lagarde destitué dernièrement par le Directoire.

L'une des sections de l'Assemblée primaire de Thiviers a réélu pour Président de l'Administration municipale le sieur Meynard, son président destitué dernièrement.

Dans l'assemblée primaire du canton de Carlux, le citoyen Reynaud, destitué dernièrement a été réélu.

L'Assemblée primaire de Périgueux a été présidée par le citoyen Peyssard ex-conventionnel.

Il y a eu scission dans la section d'Allemans, canton de Ribérac, où se trouve le citoyen Lamartinie, agent municipal destitué dernièrement.

Il semble que l'on ait pris à tâche de monter une opposition ouverte avec l'opinion émise par le gouvernement sur les individus.

D'autres causes de ferments cachés, des mouvements, des demandes, des intrigues qui ont précédé la tenue de l'Assemblée électorale, ne nous sont pas connus, du moins de manière à occuper une place dans un rapport officiel. Des lettres émanées de la capitale ont été produites pour former des opinions, entraîner des électeurs, en un mot l'art et la tactique de ces assemblées ont été mis en usage.

L'esprit et la connaissance parfaite que nous avons des lieux, des hommes et des fonctionnaires publics de notre département nous inspire bien ardemment (quel que soit le parti que prendra le Corps législatif) le désir de voir pour administrateurs des hommes froids, contre les passions, fortement prononcés pour la Constitution de l'an III et qui puissent manier avec courage et dextérité les rênes d'une administration centrale devenue très difficile dans un département où les animosités et la méfiance ont considérablement altéré l'esprit public et fait de la vertu une chimère.

Salut et fraternité.

GALAUP <sup>2</sup>, J. PRUNIS <sup>3</sup>, GRAND <sup>4</sup>, N. BEAUPUY <sup>5</sup>, GINTRAC <sup>6</sup>.

2. *Pierre-François Galaup*, sous-préfet de Ribérac sous l'empire.

3. *Joseph Prunis*, né à Campagnac-les-Quercy le 16 mai 1742, mort à Saint-Cyprien le 5 décembre 1815. Chanoine régulier de Chancelade, puis en 1782 prieur de Saint-Cyprien, il a été historiographe du Périgord et l'intelligent éditeur du « Voyage de Montaigne en Italie ». Ayant successivement livré

mis de la main de monsieur le Cardinal. L'on a été fort étonné car le roi a ôté les sceaux à monsieur le Garde des Sceaux<sup>7</sup> et les a donnés à monsieur de Chateauneuf; tout le monde en est fort aise, principalement tous ceux de longue robe parce qu'ils disent qu'ils gagneront fort à cette heure... Il y a force places vacantes chez la reine. Socoli, qui était femme de chambre, cassée. Le roi n'a été que deux jours dans cette ville à cause de tout ce ravage; il est à cette heure à Versailles et demain s'en ira à Saint-Germain. Monsieur le Cardinal est auprès de lui. Deroche est aussi auprès de lui, et lui donne 2.000 francs de pension, autant que lui en donnait la reine. L'on ne sait point les raisons de tout ce changement. Bélingan<sup>8</sup> vint hier en cette ville pour trouver la reine de la part du roi... Monsieur le Cardinal a dit à la reine que, puisqu'elle se méfiait de lui, qu'elle croirait que sa nièce lui servait d'espion, et, là-dessus, lui demande son congé; il a pris congé d'elle et la reine ne lui a rien dit. Ce fut lundi que cela arriva ».

Quelques visages familiers qui disparaissent, c'est tout ce que Marie a retenu du drame qui vient de se jouer sous ses yeux. Elle n'a que quatorze ans, il est vrai. Mais son noviciat est fort avancé. Et l'esprit, très vite, vient aux filles. Surtout aux demoiselles de la cour, si le roi leur chante la chanson.

Jean MAUBOURGUET.

---

7. Michel de Marillac.

8. Pierre Béringhen.

## LA CAVERNE PREHISTORIQUE DE VILLARS

Le Périgord est par excellence la terre des cavernes. Celle surtout des cavernes préhistoriques: des Eyzies à Lascaux, dans l'espace comme dans le temps, la liste en serait longue à présenter. Tout n'y est pas encore connu en ce domaine. Chaque année, ou presque, de nouvelles trouvailles spéléologiques et archéologiques viennent enrichir le patrimoine déjà si riche pourtant de la Dordogne souterraine. La grotte de Villars est une de ces toutes dernières découvertes.

Villars, jusqu'à ces derniers temps, était une tranquille bourgade périgourdine. Son église massive dominait tranquillement aussi le village resserré. Et le merveilleux Puyguilhem dormait à l'écart sous ses toitures restaurées, trop ignoré sans doute, mais ignoré.

Le Trincou fantasque, ruisseau étrange né en Limousin voisin, parcourait parfois la vallée. Parfois seulement, au temps des pluies d'hiver. Tout au long du reste de l'année, il se perd en effet sous l'escarpement calcaire de Panit, à quelques kilomètres de Villars. Ces eaux mystérieusement enfouies dans le sol ont de longue date intrigué les spéléologues: Martel le Maître y vint ainsi en 1900. Il conclut, ce qui est toujours admis et sera sans doute confirmé, en leur résurgence aux Bouillidoues des Fonts à la Chapelle-Faucher. Mais alors, des cavernes pouvaient exister, jalonnant ce long trajet souterrain?

Pressé par le temps et par ses multiples occupations, Martel ne vit que Janon, et quelques autres cavités secondaires. Il y avait pourtant des anfractuosités au Cluzeau. Le Spéleo-Club de Périgueux devait ainsi découvrir Villars en 1953.

A cette date, la grotte de Villars n'était qu'un infime méat, à peine connu de son propriétaire et des chasseurs. Nous y décelâmes, un soir de fin décembre glacial, l'indice prometteur d'un courant d'air chaud exhalé. Ce pertuis minuscule devait cacher derrière ses blocs éboulés des prolongements importants. Quelques pierres remuées, un peu d'argile sèche dégagée, et nous pénétrâmes ainsi les premiers dans un des plus vastes antres du Périgord...

Car la grotte de Villars est une des plus grandes grottes de Dordogne, après Miremont-Rouffignac, mais combien plus complexe et plus intéressante! Sur trois kilomètres d'étendue topographiée, alors que des prolongements immenses et insoupçonnables existent encore, elle étend sur plusieurs étages le labyrinthe de ses salles, de ses couloirs, de ses boyaux, de ses puits et de ses cheminées, anastomosés au possible. Le calcaire oolithique du Bajocien inférieur, éminemment propice au cavernement dans le district, et la présence d'un jeu serré de diaclases, expliquent le phénomène avec l'itinéraire sous-jacent et correspondant du Trincou souterrain.

Ancienne perte sans doute, aujourd'hui simple regard sub-fossile, la grotte de Villars a eu une évolution compliquée qui se reflète dans sa morphologie. De primitives entrées ont été colmatées, celles empruntées par les ours et les hommes préhistoriques, que nous avons aujourd'hui partiellement retrouvées. Un concrétionnement intense l'a encombrée, pour la plus grande joie des yeux des touristes sans doute, mais qui masque néanmoins trop de dessins paléolithiques s'il scelle par contre irréfutablement leur haute authenticité. Car ce trou du Cluzeau est admirablement concrétionné: stalactites, stalagmites, coulées de parois, draperies, gours, et même concrétions excentriques de tous types y abondent. Aucun plafond, aucune paroi, aucun plancher n'est épargné par la calcite, hormis dans les conduites forcées inférieures qu'emprunte encore le Trincou en crue.

Avant les spéléologues, les ours et les hommes préhistoriques ont donc parcouru Villars, au moins partiellement.

Les ours ont laissé leurs empreintes et leurs griffades sur l'argile du sol et des parois. En maints endroits on retrouve aujourd'hui ces traces calcifiées. On a retrouvé aussi quelques-uns de leurs ossements en divers points.

Les hommes préhistoriques ont laissé quant à eux les traces de leur cheminement parmi les stalagmites brisées et ressoudées, et quelques outils de silex. Ils ont aussi laissé leurs dessins muraux, ce qui est autrement important, et primordial.

Certaines salles de la grotte de Villars sont en effet ornées, avec des peintures et des gravures. Ces œuvres d'art sont peu nombreuses: une trentaine environ actuellement interprétées. Elles sont aussi de petite taille: la plus grande ne dépasse pas une cinquantaine de centimètres. Mais elles n'en sont pas moins intéressantes pour autant. D'abord, elles semblent très anciennes, incontestablement aurignaciennes. Ensuite, certaines fresques sont très belles: l'homme et le bison, les chevaux désormais classiques, le panneau gravé énigmatique. Enfin, de par leur épais recouvrement de calcite

qui masque totalement même plusieurs plafonds indubitablement peints, elles prouvent s'il en était besoin encore l'authenticité irréfutable de l'art paléolithique.

D'autres vestiges anciens ont été recueillis à Villars: des coupelles, peut-être des lampes et sans doute des godets, qui mériteraient d'être mieux sondés.

Aujourd'hui, la grotte de Villars est ouverte aux touristes. Son ampleur au moins régionalement importante, ses concrétions belles et variées, sa décoration pariétale justifient cet état de fait à nos yeux. L'accès facile, les cheminements intérieurs confortables, l'éclairage électrique bien conçu, permettent de faire ressortir ses richesses certaines comme il convient, aux yeux du spécialiste comme à ceux du simple curieux averti. L'essentiel a été fait pour assurer une bonne conservation de l'ensemble.

La caverne préhistorique de Villars s'ajoute donc utilement aux tréfonds célèbres déjà de notre vieux Périgord souterrain.

Bernard PIERRET.

## UNE GRAVURE DE CRO-MAGNON (Dordogne) EXILEE A NEUCHATEL (Suisse)

Le très vieil anthropologiste helvète que je suis, mais attaché au Périgord depuis plus d'un demi-siècle par des liens profonds est certes infiniment désireux de rendre un digne hommage à celui qui a si largement contribué à développer nos connaissances sur cette chère province par son érudition, son sens artistique et son dévouement. Malheureusement, les milliers d'instruments de silex que nous avons recueillis au cours de nos recherches à Brantôme sont une matière ingrate et les restes osseux des hommes qui les ont taillés et utilisés, sujet d'étude plus passionnant, ont totalement disparu, comme il arrive hélas! trop souvent dans les habitations préhistoriques. Comprenant mes hésitations, ma collaboratrice française, la comtesse de Saint-Périer, m'a signalé qu'un de mes compatriotes, médecin à Neuchâtel, le D<sup>r</sup> Moll, était, depuis peu, en possession d'une collection préhistorique originaire pour une part de la Dordogne, qu'elle était allée l'examiner et y avait remarqué un objet d'art, oublié ou même ignoré de la plupart des préhistoriens d'aujourd'hui, qui valait d'être remis en lumière et dont la destinée, depuis sa découverte, fut assez singulière pour être rapportée. Nous pouvons fixer ces petits points d'histoire de la préhistoire grâce, d'abord, à des souvenirs de jeunesse de M. l'Abbé Breuil, qu'il a évoqués pour nous, puis aux aimables indications du D<sup>r</sup> Moll et de M. Minier Le Clech, l'Administrateur général de la Société d'études préhistoriques des Eyzies: nous leur en exprimons à tous trois notre vive reconnaissance.

Il s'agit d'une gravure sur un fragment de diaphyse assez épais, un peu imprécise en deux ou trois points par suite de l'altération de la table externe de l'os, mais très lisible dans l'ensemble: c'est un bison, dans l'attitude de la marche. Elle provient du gisement de Cro-Magnon, aux Eyzies, devenu célèbre depuis 1868 parce qu'on y a recueilli cinq squelettes humains lors de la construction de la route des Eyzies à Sarlat et du chemin de fer de Périgueux à Agen, d'où l'on attribue généralement aux ouvriers chargés de ces travaux la découverte du gisement préhistorique. Or, le véritable inventeur en fut François Berthoumeyrou, habitant des Eyzies et propriétaire du terrain qui recélait le gisement, au-dessous d'un grand abri sous roche: il reconnut et recueillit le premier des outils en silex, des os incisés et des ossements humains, qu'il remit plus tard au

paléontologiste Louis Lartet, lorsque celui-ci vint sur place pour étudier l'ensemble des trouvailles et poursuivre les fouilles.

On sait que cette découverte capitale de cinq squelettes permit aux grands paléontologistes français de l'époque, Broca, Quatrefages, Hamy, d'établir les caractéristiques d'une race fossile nouvelle dite de Cro-Magnon.

Le gisement s'étendait largement au-delà de l'abri, sous la maison, les dépendances et le jardin de la famille Berthoumeyrou et l'on y continuait des recherches de temps à autre. C'est ainsi que fut trouvé notre bison, avec des outils de silex et des os d'animaux, par Gaston Berthoumeyrou, fils de François <sup>1</sup>.

M. l'Abbé Breuil, venant pour la première fois aux Eyzies en 1897 — il avait à peine 20 ans — remarqua, bien entendu, cette gravure et en même temps son outillage, qui n'était pas magdalénien: il le voit encore, nous disait-il récemment, fixé sur des cartons rouges ornant les parois de la salle des Berthoumeyrou (les mêmes cartons qui, aujourd'hui, malgré le temps et l'espace parcourus, sont à Neuchâtel chez le Dr Moll), lames longues et étroites, dans les types de la Gravette, grattoirs larges et épais, pas d'os travaillé, ensemble qui peut permettre *maintenant* d'attribuer à la gravure un âge antérieur au Magdalénien, l'ancien Aurignacien supérieur, c'est-à-dire le Gravélien (ou Périgordien supérieur), en rapport, d'ailleurs, avec celui des squelettes humains et aussi avec le style de la gravure. Mais en 1897, la connaissance de l'Aurignacien, de son industrie et plus encore de son art, était à peu près nulle. Aussi l'Abbé Breuil se montra-t-il fort avisé de discerner les particularités de l'outillage qui accompagnait cette gravure. Il fit, en outre, un dessin de ce bison, dessin qu'il n'a plus, mais qui a si bien fixé dans sa mémoire l'image originale qu'il l'a aussitôt reconnue lorsque plus de soixante ans après, une photographie lui en a été envoyée de Neuchâtel.

Après l'Abbé Breuil, un autre préhistorien prit connaissance de cette gravure, Emile Rivière. Il poursuivait des fouilles depuis de longues années dans les grottes de Grimaldi, près de Menton, et s'était constitué une collection qu'il augmentait volontiers avec des objets d'autre provenance. C'est ainsi qu'il venait chaque année aux Eyzies, où il fouillait également, et qu'il se rendit acquéreur, après 1897, de notre gravure et de l'industrie dont elle était accom-

1. La tradition des recherches préhistoriques n'a cessé de se maintenir dans cette famille puisque la petite-fille de François Berthoumeyrou, toujours propriétaire du gisement de Cro-Magnon, a épousé M. Minier Le Clech, dont on sait le dévouement à la Société et à l'Institut des Eyzies, et que leur gendre, M. Jean Bouchud, attaché au C.N.R.S., s'est déjà fait un nom dans l'étude de la faune préhistorique.

pagnée. Il les emporta chez lui à Menton et présenta la gravure au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences à Lyon en 1906. Il en publia dans le volume du Congrès <sup>2</sup> un mauvais dessin, de dimensions réduites, qui a été reproduit par Salomon Reinach dans son précieux *Répertoire de l'Art quaternaire*, mais avec encore plus de réduction et d'inexactitude <sup>3</sup>. Il faut signaler que ce dernier auteur indique que cette gravure, ainsi qu'une autre de Cro-Magnon, d'un niveau moins ancien que celui de notre bison (une femme debout, au Musée de Périgueux depuis de longues années) sont « suspectes » : ces doutes venaient de Rivière, qui les avait exprimés au Congrès de Lyon. L'expérience insuffisante des préhistoriens de l'époque les explique : ils ne sont plus admissibles aujourd'hui. L'authenticité de ces gravures est certaine.

Emile Rivière mourut en 1922. Il avait auparavant disposé d'une partie de sa collection, qui est demeurée en France, mais la partie restée en sa possession fut vendue après lui, en 1924, à l'hôtel Drouot. Chose surprenante, qui montre combien l'intérêt de l'archéologie préhistorique était encore méconnu, cette importante collection n'attira aucun amateur, aucune rivalité d'enchères, ni parmi les conservateurs de Musées, ni parmi les collectionneurs privés et elle fut acquise à vil prix par un jeune Suisse, Henry Gass, étudiant à l'École dentaire à Paris. Il la transporta dans sa maison familiale à La-Chaux-de-Fonds, où elle allait demeurer ignorée pendant plus de trente ans, dans ses caisses et dans un grenier, le malheureux étudiant étant mort dès 1927. C'est seulement au décès de sa mère, il y a trois ans, que la famille résolut de s'en défaire et le D<sup>r</sup> Moll, amateur de préhistoire, en devint possesseur.

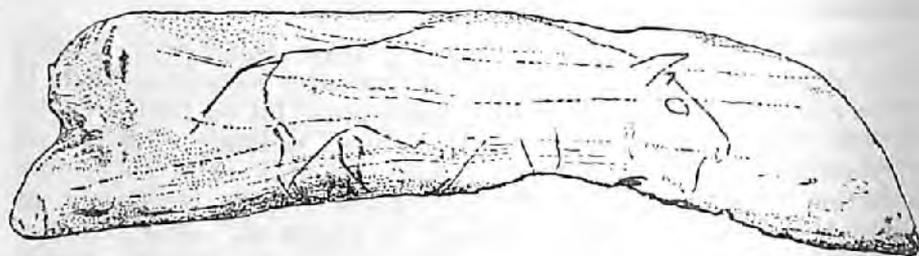
Ainsi revient au jour la collection Rivière dont on avait perdu toute trace depuis 1924. Elle comprend, outre de nombreux objets d'industrie de Cro-Magnon, un important ensemble des grottes de Grimaldi. Il nous paraît utile de le signaler en France et particulièrement dans la province à laquelle appartient *la capitale de la préhistoire* (selon le nom dont nous avons baptisé, au début du siècle, le petit village qu'était alors Les Eyzies) et cela d'autant plus que le D<sup>r</sup> Moll, loin de dérober aux regards ses collections, réserve le meilleur accueil à tous ceux que la question intéresse.

La reproduction ci-dessous, dont nous avons suivi avec soin l'exécution sous divers éclairages (d'après une photographie trop pâle pour donner un bon cliché typographique) est beaucoup plus

2. A.F.A.S., 35<sup>e</sup> session, 1906, t. I, p. 778.

3. P. 62, fig. 2.

fidèle que les deux précédentes publiées en 1906 et en 1913. Elle rend bien l'aspect schématique de la figure et, d'autre part, le mouvement si net de la bête qui marche, la justesse des proportions, de la position des membres, de la queue, de la tête basse. La diversité de ces caractères est frappante, de même l'extrême finesse du trait, encore très aurignacienne, par rapport à sa sûreté, presque sans reprises. Il est permis d'en conclure que nous sommes en présence d'une gravure plus évoluée que celles des premiers stades de l'Aurignacien (ou Périgordien), mais non encore magdalénienne, appartenant à cette belle période du Gravélien, dont l'Homme nous a laissé de si éloquents témoignages de son activité et de ses progrès.



*Bison gravé de l'époque gravélienne trouvé à Cro-Magnon (gronol)  
(coll. du Dr Moll)*

Les gravures de cette époque sont encore rares et d'une qualité très inégale. L'ombre qui enveloppait celle-ci s'est au moins dissipée et nous avons quelque espoir qu'elle regagnera un jour sa province natale, qu'honore grandement celui à qui nous rendons ce modeste hommage.

Professeur PITTARD.

## DEUX CHAPELLES DEPENDANT DE L'ABBAYE DE LIGUEUX

L'abbé Farhier, dans son livre « *Autour de l'Abbaye de Ligueux* », donne la nomenclature des filiales dépendant de la Maison Mère.

Deux nous intéressent car, se trouvant à l'état de ruines, elles sont appelées à disparaître.

Nous avons nommé: Tresseroux et Belaygue.

### CHAPELLE DE TRESSEROUX

Ancien prieuré de Bénédictines, il est situé dans la commune des Lèches. Son nom viendrait de l'appellation « Prieuré des Trois sœurs » (*Tres sorores.*) Au xiv<sup>e</sup> siècle, il aurait eu une certaine importance. Actuellement, il ne reste que des ruines couronnées par une végétation d'arbres et de mousses.

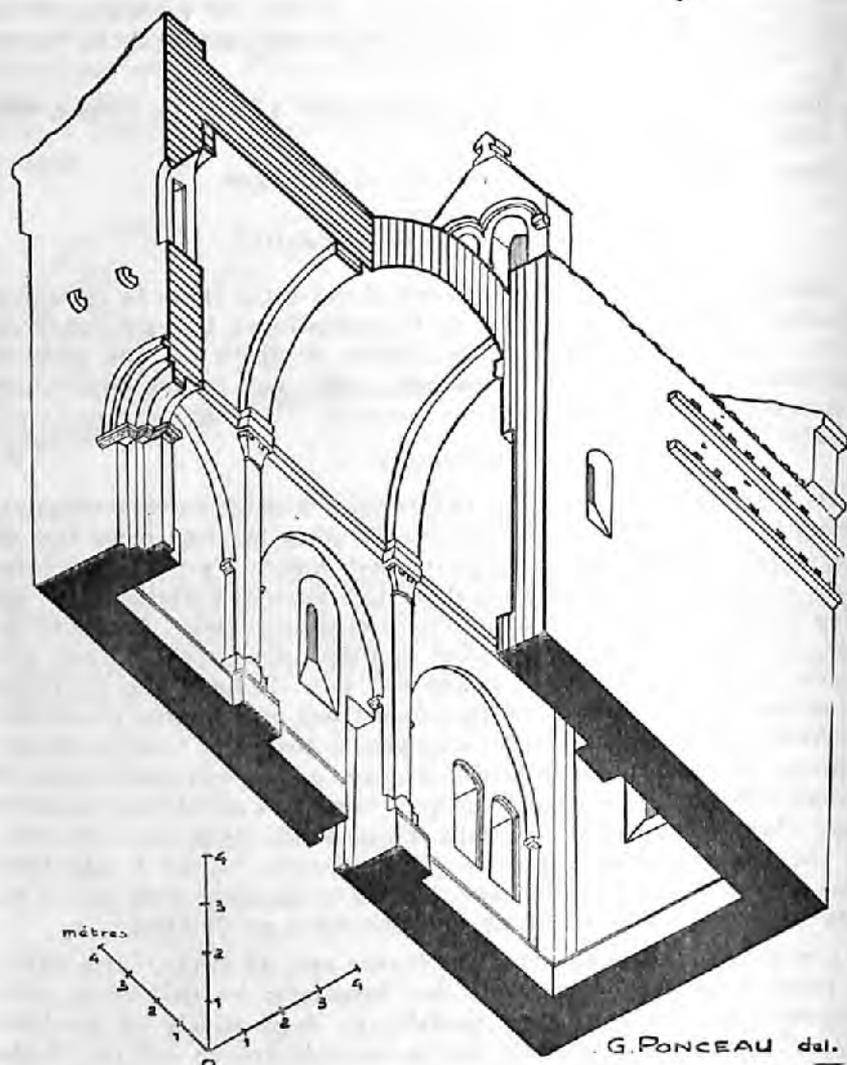
#### *Intérieur*

De plan rectangulaire, sa nef unique a deux travées inégales; la première, de 5,20 mètres, est voûtée d'un berceau brisé fait de blocage; la seconde, de 4,40 mètres, est voûtée d'un berceau brisé fait de voussoirs exactement taillés. Les berceaux naissent sur un cordon d'imposte formé d'un bandeau et d'une échine. Le doubleau Ouest, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, retombe sur des pilastres à arêtes vives, ne possédant pas de base. Le doubleau intermédiaire, à arêtes vives, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, retombe sur des colonnes engagées à dossier. Les chapiteaux comprennent une corbeille fruste décorée à sa partie supérieure de six mortaises, et un astragale torique. Les bases profilées d'un grain d'orge, d'une gorge et d'un grain d'orge entre deux tores de grosseur inégale, reposent sur une plinthe carrée ayant à ses deux angles une griffe à tête de clou. Un socle mouluré d'un tore à sa partie supérieure court autour de l'ensemble de l'édifice.

Les goutterots de la première travée ont été élégés d'arcs aveugles plein-cintre, retombant sur les dossier; les naissances sont soulignées par des impostes formées de deux cavets et de deux grains d'orge. Les goutterots de la seconde travée ont été élégés d'arcs plein-cintre retombant sur des dossier; les naissances Ouest sont soulignées par des impostes formées de deux cavets et de deux

grains d'orge; les naissances Est sont soulignées par des impostes moulurées d'un grain d'orge et de trois cavets. Ils sont également percés de baies. Dans le goutterot Nord est ouverte une porte.

L'arc triomphal donnant accès au chœur, légèrement brisé, à arêtes vives, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, retombe sur



Tresseroux.

des colonnes à dossierets. Elles ont la même décoration que celle du doubleau intermédiaire. Le chœur, rectangulaire, de 5,10 mètres, est voûté d'un berceau brisé fait de voussoirs exactement taillés. Le berceau naît sur un cordon d'imposte formé d'un bandeau et d'une échine.

Le mur goutterot Nord est élégi d'un arc aveugle plein-cintre retombant sur des dossierets; les naissances sont soulignées par des impostes formées de deux cavets et deux grains d'orge. Il possède deux armoires de grandes dimensions sous des arcs bombés; elles sont munies de feuillures.

Le mur goutterot Sud, identique, possède un sacraire. Le doubleau Est, à arêtes vives, ne faisant pas queue dans la maçonnerie, retombe sur des pilastres à arêtes vives ne possédant pas de base. Le chevet plat est ouvert d'une baie plein-cintre dont l'archivolte, décorée d'étoiles, retombe sur le cordon d'imposte.

Sur chaque travée, on remarque de nombreuses croix de consécration. Sur le mur goutterot Nord de la première travée apparaît encore la trace d'une litre portant un écu losangé.

Les joints soulignant les lits sont construits en saillie.

### *Extérieur*

La façade Ouest, à pignon, comprend la porte principale en plein-cintre formée de deux voussures aux arêtes vives, retombant sur une imposte décorée de trois cavets, soutenues par deux colonnes à chapiteau lisse et astragale torique; le fût est décoré à sa partie supérieure et inférieure de deux grains d'orge; la base est décorée de deux tores séparés par deux grains d'orge et une scotie. L'archivolte est décorée de festons et de têtes de clous. Au-dessus de la porte se trouvent quatre corbeaux en pierre. Sous un linteau échancré, une étroite fenêtre à double ébrasement ajoure le pignon. Dans l'ébrasement intérieur Nord existe une porte à feuillures donnant accès, par un escalier, à l'extrados des voûtes.

La façade Sud est simplement percée sous un linteau échancré d'une baie à double ébrasement. A son extrémité Est, existent deux rangées d'un bandeau chanfreiné soulignant les orifices d'accès à un pigeonnier.

La façade Est est ouverte d'une baie plein-cintre à double ébrasement sous une archivolte décorée d'un grain d'orge et d'un chanfrein, retombant sur des impostes décorées de deux grains d'orge et deux cavets. Trois rangées d'un bandeau chanfreiné soulignent les orifices d'accès au pigeonnier; le bandeau inférieur bute contre l'archivolte.

La façade Nord est percée, sous un linteau échancré d'une baie à double ébrasement et sous un linteau, d'une porte à feuillures. A sa partie Ouest, se trouvent cinq corbeaux en pierre. Au-dessus de l'arc triomphal est construit le clocheton. Formé d'un mur pignon, il est percé de deux baies campanaires plein-cintre sous deux archivoltes à chanfrein relombant sur une imposte également à chanfrein. Il est amorti par une croix de pierre.

Cet édifice devait être couvert en tuiles canal. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'on trouve de nombreuses marques de tâcherons.

### CHAPELLE DE BELAYGUE

Ancien prieuré de Bénédictines, il est situé dans la commune de la Gonterie-Boulouneix. Près de lui, coule le ruisseau: « la Belaygue ». Il n'en reste actuellement que des ruines couvertes de lierre. Il était sous le vocable de Saint Jean l'Évangéliste.

#### *Intérieur*

De plan rectangulaire, (13,30 × 6,40 mètres), sa nef unique ne semble pas avoir été couverte d'une voûte.

Le mur Ouest est percé, sous un arc plein-cintre, d'une baie à double ébrasement; à l'angle Nord, sous un arc brisé, se trouve une porte chanfreinée partiellement murée à l'extérieur; dans l'ébrasement, se trouve la cuve baptismale. Le mur pignon, en maçonnerie de moellons, est percé, sous un arc plein-cintre, d'une baie à double ébrasement.

Le mur Sud, dans lequel s'ouvre le portail d'entrée, est percé d'une baie ébrasée, aux impostes décorées d'un bandeau et d'une scotie que séparent un grain d'orge et une scotie; de grèles colonnettes à chapiteau orné de gorges verticales, à astragale torique, à base formée de deux tores inégaux séparés par des listels biais, l'ornent également.

Une piscine de grande dimension, sous un arc plein-cintre, est aménagée sous la baie. De part et d'autre existent deux armoires à feuillures; elles sont de petite dimension.

A droite de la baie, on peut voir les restes d'une litre armoriée. Est encore apparent le contour senestre de l'écu; des armoiries, il ne reste à senestre, que trois burelles et, à dextre, un profil de tête tourné vers la dextre. Le chevet plat est percé d'un triplet de baies ébrasées ayant les mêmes décorations que la baie du mur Sud. Au-dessous, sont percées trois niches dont l'une est à feuillures. Le mur pignon en pierres appareillées est d'épaisseur moindre que le

mur du chevet. Le mur Nord est percé d'une baie ébrasée ayant la même décoration que la baie du mur Sud.

Sous un arc plein-cintre, est aménagée une armoire de grande dimension dont les côtés intérieurs sont percés de deux niches; elle est décorée d'un boudin.

#### *Extérieur*

La façade Sud est décorée d'un portail de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, à quatre voussures ornées de boudins, de têtes de clous, de gorges retombant sur trois colonnettes engagées, au chapiteau décoré de triangles alternés et de scoties. La base est décorée de deux tores inégaux séparés par un listel biais, une scotie et un filet. Le cordon d'archivolte est agrémenté de têtes de clous.

Le portail pris dans un épais contrefort est surmonté d'un clocher-mur dont le pignon est percé de deux étages de doubles baies campanaires. Trois corbeaux sont pris dans la maçonnerie. Le mur du chevet est décoré par les faces externes du triplet, dont les linteaux échancrés sont sculptés en méplat de dessins géométriques. Sous les trumeaux sont encore visibles les traces de deux blasons. On aperçoit le listel, la banderole et à dextre et à senestre, un lion les soutenant. Les angles des murs Sud-Est et Nord sont renforcés par des contreforts plats.

M. et G. PONCEAU.

# L'ARCHIPRETRE DE RIBERAC ELIE BOISSET

## FRAPPE D'INTERDIT

L'abbé Elie Boisset<sup>1</sup> avait accédé en 1829 à l'archiprêtré de Ribérac, sous les auspices les plus favorables. Il était âgé de 29 ans et n'avait été préparé à cette cure de 1<sup>re</sup> classe que par trois années de ministère. Ce prêtre de grande intelligence maniait avec maîtrise la plume et la parole, administrait avec zèle, réservait l'intégralité de ses économies aux pauvres. Mais, conscient de sa valeur, il était allier et frondeur, chatouilleux de ses prérogatives.

Dès la révolution de 1830, il entra en conflit avec Placide Léonardon, notaire et maire de Ribérac. L'abbé légitimiste manifestait sa mauvaise humeur à l'occasion des fêtes patriotiques, non par le refus de célébrer la messe mais par des protestations concernant l'heure des offices et la légalité des sonneries.

La correspondance échangée avec le maire est intransigeante des deux côtés, parfois involontairement blessante mais corrigée d'excuses. Les antagonistes s'estiment et ont des égards réciproques. Le D<sup>r</sup> Emile Dusolier a publié ces lettres<sup>2</sup> de mérites littéraires égaux. Cependant, après une réprimande officielle sur sa désinvolture, l'abbé Boisset avait composé. Mais son culte pour les Bourbons et son opposition à Louis-Philippe lui font commettre une insigne bévue, à l'occasion de la mort accidentelle du duc d'Orléans, héritier du trône, survenue à Paris le 13 juillet 1842.

Le gouvernement a demandé au clergé des prières mais a spécifié qu'aucune oraison funèbre, que nul commentaire ne seront prononcés. A l'issue du service célébré dans l'église de Ribérac, l'abbé Boisset lit des passages d'un long article partisan, publié par un journal parisien, *La France*. Le curé ne dissimule pas son émotion en rappelant les paroles de la reine Amélie auprès du lit mortuaire mais il ne parvient pas à voiler le ton de ce pamphlet qui vise la veuve, de religion protestante :

«... Amis et adversaires peuvent, doivent se rencontrer sur un tombeau, dans une même prière, dans un même sentiment de fra-

1. Elie Boisset né le 20.2.1800 à Périgueux, prêtre le 23.9. 1826 à Sarlat, 1826 : aumônier du collège de Périgueux ; 1827-29 : curé de Terrasson ; 1829-42 : curé de Ribérac ; 1835 : chanoine honoraire ; 1842 : en congé, 3.9.1884 : décès à Ribérac.

2. *L'abbé Elie Boisset, curé de Ribérac de 1829 à 1843*, par Emile Dusolier (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LXXI, pp. 93 à 117).

ternité chrétienne; mais elle, la compagne bien-aimée de sa vie, ne lui donnera que de stériles regrets (...) Ah! puisse-t-elle comprendre qu'un culte sans entrailles pour des morts qui nous sont chers, n'est pas le culte d'un Dieu tout amour. Et vous, fils de saint Louis, dites si, comme naguère à la tribune, vous vous applaudissez de cette liberté des cultes que vous invoquiez alors! Dites si les prières d'une épouse, en se mêlant à ses larmes, les rendraient moins douces à votre cœur. » Suivent des considérations politiques mettant en cause le libéralisme. La conclusion applique à la France la citation de Moïse dans l'*Exode*: « Souviens-toi du Seigneur ton Dieu qui t'a fortifiée pour que tu sois fidèle au pacte qu'il a juré avec tes frères. Mais si tu oublies le Seigneur ton Dieu, voici qu'aujourd'hui je t'en fais la prédiction, tu seras entièrement détruite! »

Cette incartade, en présence des autorités civiles, provoque l'indignation. La presse proteste, notamment l'*Echo de Vésone*, contre la transformation de « la chaire évangélique en une tribune d'estaminet. »

Le ministre de la justice et des cultes, prévenu, mande à Paris Monseigneur George, évêque de Périgueux<sup>3</sup>, pour arrêter ensemble les mesures coercitives. Le jeune prélat qui, pendant les dix-neuf années de son pontificat, fulminera de nombreuses et sévères censures contre ses prêtres, convoque le curé de Ribérac. Celui-ci prétexte d'une maladie pour différer l'entrevue.

L'*Echo de Vésone*, en conflit avec l'évêque depuis plusieurs semaines, encourage l'abbé Boisset dans sa résistance: « Quelques mois de séminaire ou, à leur défaut, un procès en police correctionnelle, voilà (...) une peine en rapport avec la faute; mais une *déposition*, masquée sous une démission, serait une punition exorbitante, contre laquelle nous nous élevons de toute la force de notre conviction. »

L'agitation trouble Ribérac où la quasi unanimité est en faveur de ce prêtre bourru mais si charitable.

Fin août, l'évêque, dans l'attente de la démission, n'a pas encore publié sa décision. Auprès de lui le maire va plaider une cause perdue. Monseigneur reconnaît la haute capacité, les précieuses qualités, les mérites, la conduite irréprochable du curé mais reste intraitable; Placide Léonardon prévient de son échec Boisset, le 27 août: « Si j'ai bien jugé les intentions de votre supérieur, je crois que c'est un parti-pris et qu'il frappera aussi fort qu'il pourra. »

3. Mgr Jean-Baptiste-Amédée George-Massonnais, né le 17.4.1805 à Saint-Denis-de-Gatines (Mayenne), sacré évêque de Périgueux le 21.4.1841, décédé le 20.12.1860.

Sachant les ordres de poursuites judiciaires, le maire s'adresse, le 28 août, au ministre des cultes. Il note le désarroi des magistrats de Ribérac qui en ont déferé à Paris; « s'ils avaient pu prévoir ce qui arrive aujourd'hui, ils se seraient abstenus de toute plainte. » Il souligne les résultats que provoqueraient une condamnation et un interdit, devant la population qui considérerait toute action comme persécutrice.

Le 26 septembre 1842, l'abbé Boisset est frappé d'interdit pour un temps indéterminé. Un vicaire régent sera envoyé qui recevra 1.100 francs de traitement, alors que 400 francs seront alloués au récalcitrant, dépouillé par surcroît de son camail de chanoine honoraire, dont se revêtera son successeur en compensation des difficultés d'une indésirable situation.

L'arrivée de l'abbé Guines<sup>4</sup> excite les passions. Il débarque le 22 octobre 1842. Malgré la présence des gendarmes, un infernal charivari salue l'envoyé de l'évêque et se renouvelle plusieurs soirs.

En février 1843, l'abbé Boisset tente de se faire relever de l'interdit mais il se butte à « l'opiniâtreté » de l'évêque. Il en écrit au maire de Ribérac: « L'orgueil est une passion si inflexible et si ardente. Nous verrons bien. Attendons. Ne perdons pas courage. »

Pour vivre, l'abbé Boisset s'engage comme précepteur chez un légitimiste, le marquis du Lau, propriétaire du château de Montardy sur Grand-Brassac, en Ribéracois. Il obtient, au début d'avril 1843, une audience du ministre des cultes qui, « reconnaissant le mauvais résultat de la mesure prise », se propose de demander à l'évêque la réintégration. Monseigneur George maintient sa rigueur et l'aggrave en refusant les lettres testimoniales. Sa réponse à l'archevêché de Paris est trouvée si « vague, entortillée, dépourvue de sens », que l'abbé privé de *celebret*, ne peut dire la messe.

A Ribérac, pour pacifier les esprits, l'abbé Guines organise de Pâques à l'Ascension 1844, une mission de six semaines, prêchée par le chanoine Vermot, de Bordeaux. Bien que la prédication ait été discutée pour ses allusions politiques et sa condamnation des bals, les exercices ont connu de beaux résultats: en clôture 1.000 communions de femmes et 700 d'hommes de toutes classes. L'évêque préside la fête. Pendant la procession de l'après-midi, le missionnaire prend à partie des jeunes gens qui, assis à la terrasse d'un café, ne s'incorporent pas à la paroisse en prières. Ceux-ci provo-

4. Guines Paul-Armand-Joseph, né le 8.9.1805 à Bergerac, prêtre le 13.6.1829 à Sarlat; 1829-1830: vicaire à Bergerac; 1830-1834: curé de Maurens; 34-35: vicaire-régent de Terrasson; 35-36: Brive; 36-41: vicaire-régent de Terrasson; 41-42: curé de Marcuil; 42-47: vicaire-régent de Ribérac; 42: chanoine honoraire; 47: entrée chez les capucins sous le nom de R.P. Ambroise; 12.7.71: mort à Périgueux.

quent à la nuit un rassemblement qui hue le missionnaire pendant le repas, auquel assistent Monseigneur George et les officiels ribéraçais. La gendarmerie tente d'apaiser le tumulte qui provoque une sortie intempestive du missionnaire hors du presbytère. Le chanoine Vermot, blâmé par l'évêque, le sous-préfet et tous les convives, partit le lendemain à la première heure, mais, sur l'ordre du garde des sceaux, des poursuites en police correctionnelle furent engagées contre lui.

L'abbé Boisset écrit de Paris, le 28 mai 1844, à ses ex-paroissiens une lettre pour leur recommander le calme et la paix et, pour que l'intervention ait un plus ample retentissement, il confie sa lettre au journal parisien, *Le Bien Social*:

« Ne craignez rien; le moment de la justice arrivera, l'usurpation ne sera pas toujours assise en triomphe dans la chaire du pasteur légitime. Un jour il me sera permis de vous nourrir encore du pain de la parole, de m'entretenir familièrement avec vous tous, d'instruire vos enfants, de visiter vos malades, de consoler ceux qui pleurent et qui sont affligés parmi vous (...) La meule de la persécution peut le broyer (le prêtre), elle ne saurait le vaincre. »

L'abbé Boisset fait suivre sa signature de ses anciens titres: chanoine honoraire, curé de Ribérac, au diocèse de Périgueux. *Le Bien Social* est le seul organe parisien qui a consenti à défendre sa cause, en raison de l'influence... des jésuites qui auraient imposé partout leur veto. *Le Bien Social*, mis à la disposition du bas clergé contre les empiétements de l'autorité des évêques, continue à tenir ses lecteurs au courant des déboires de l'abbé Boisset. Il est dirigé par l'abbé Clavel, chanoine de Sens, qui fut curé de Saint-Geniès, près de Sarlat. Le journal est censuré, le 26 mai 1845, par Monseigneur Affre, archevêque de Paris: son rédacteur en chef est « privé de tous les pouvoirs spirituels »; sera suspens tout ecclésiastique qui « participerait ostensiblement ou secrètement à la rédaction du dit journal ou en favoriserait d'une manière quelconque la propagation. » Ainsi l'abbé Boisset serait à nouveau indirectement atteint s'il s'obstinait, mais l'abbé Clavel se soumettra..

Avec les années le calme s'installera, l'abbé Boisset sera admis à célébrer la messe mais, jusqu'à la fin de ses jours, sera « en congé ». Il habitera au Puy-du-Cros, aux portes de Ribérac et sera prêtre habitué de son ancienne église Notre-Dame. Entouré de la vénération générale, il y mourra le 3 septembre 1884. Il reste une figure de légende pour sa bienfaisance et surtout ses malheurs que la population ne s'explique pas.

Georges ROCAL.

# EN PARCOURANT LES VERS DE LA PRESIDENTE DE CHATILLON

## Dame de Périgueux au XVII<sup>e</sup> siècle

Au XVII<sup>e</sup> siècle, à Périgueux, les dames de la société paraissent avoir voulu comme à Paris se piquer de bel esprit et de poésie.

C'est en pensant à elles, sans doute, que Jean Charon, seigneur de Sencenac, garde des sceaux au siège présidial de Périgueux, dans la préface d'une traduction qu'il fit imprimer en 1661 chez le périgourdin Dalvy, justifiait son œuvre<sup>1</sup> : « parce que, dit-il, il y a « beaucoup de dames sçavantes qui ayment la lecture, qu'il y a » une partie de la noblesse et d'autres personnes de condition à » qui le latin est inconnu ».

Ce livre ennuyeux et prétentieux était dédié à Messieurs les Membres du Présidial de Périgueux.

\*  
\*\*

C'est justement des œuvres poétiques de l'épouse du président du Présidial dont nous voudrions parler.

Elle signe modestement « Jeanne de Martin de Châtillon, première présidente de Périgueux ».

Voyons donc son identité.

Le 29 janvier 1647 avait eu lieu le mariage en la paroisse Saint-Silain de Périgueux de François de Simon, écuyer, sieur de Châtillon, et de Jeanne Martin.

En 1655, un autre acte des Archives municipales de Périgueux intitule François de Simon, chevalier, seigneur de Châtillon, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, président au siège présidial de la présente ville. Jeanne Martin y était toujours portée sans la particule qu'elle s'octroie dans ses écrits, sans doute comme noble bourgeoise de Périgueux. Il semble qu'elle appartenait à la parenté de Mgr Jean Martin, évêque de Périgueux de 1600 à 1612, lequel avait pour frère un conseiller au Présidial, Joseph Martin.

---

1. *Traité de la Méthode du sieur Duhamel, docteur en médecine*, traduit du latin en français par Jean Charon, escuyer, seigneur de Sain Senac, conseiller du Roy et garde des sceaux au siège présidial de Périgueux. A Périgueux, Dalvy, 1661, petit in-4°.

Sain Senac pour Sencenac qui, avec Puy-de-Fourches, forme la commune du canton actuel de Brantôme. Ce Jean Charon fut maire de Périgueux en 1657.

La famille périgourdine de Châtillon portait un nom impressionnant. Il n'a rien à voir avec celui de la puissante maison alliée des cours de France, Jérusalem et d'Autriche ou avec une autre branche du même nom célèbre par ses ducs, cardinaux et maréchaux. D'après le *Livre Vert* de la Ville de Périgueux, nous savons que François de Simon s'était déclaré seigneur d'un fief dénommé de Châtillon, sis dans la paroisse ribéraçoise de Saint-Paul-Lizonne. Il fut maire de Périgueux à des époques difficiles en 1653, 1654, 1676, 1677, 1678. On vante son savoir, ses talents de diplomate auprès du Roi ou de ses lieutenants en Guyenne.

Rappelons que le Présidial de Périgueux<sup>2</sup> fut créé par édit royal de 1552. Il avait un rôle analogue aux tribunaux de première instance du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il avait une juridiction criminelle et aussi une juridiction civile, jugeant sans appel bien des procès et des délits.

Les charges de maire ou de capitaine de son quartier de « l'Aiguillerie » n'empêchaient pas François de Simon de Châtillon de remplir les fonctions de premier président au Présidial de Périgueux qu'il occupa de 1653 à 1707. Son rôle était des plus importants ; il était hautement considéré et son épouse pouvait bien être appelée : Madame la Présidente.

Les œuvres de Madame Jeanne de Martin, présidente de Châtillon, n'ont pas été imprimées. Elles sont restées manuscrites. L'auteur a pu hésiter à faire les frais d'une impression. On a pu la décourager de le faire. Le manque de notoriété pour une diffusion rémunératrice et une valeur littéraire contestable en sont peut-être les raisons.

Il reste, en deux volumes, plus de mille pages toutes en vers.

Nous ne découvrirons pas l'originalité et la verve poétique, mais, en cherchant bien dans ces ouvrages oubliés, nous avons trouvé des renseignements d'un certain intérêt pour le Périgord.

Sans que je puisse préciser l'origine de la venue de ce manuscrit dans ma famille, je possède, contenant des « *Sonnets sur les Epîtres et Evangiles des messes de toute l'année* », un assez gros volume in-4°. Il comprend, relié en veau d'époque, 643 pages manuscrites, sans compter, non paginées, 10 pages au début pour dédicace et préface, et 24 à la fin pour tables et autres adjonctions. L'ouvrage a perdu ou n'a jamais eu de frontispice portant titre.

La dédicace faite à « Monseigneur l'illustrissime évêque de Périgueux », qui était alors Mgr Le Boux, rappelle que l'évêque a

2. Sur les présidiaux et le présidial de Périgueux, voir par F. Villepelet l'introduction de *l'Inventaire sommaire* des Archives du département de la Dordogne, Périgueux, Dupont, 1865.

été attaché particulièrement au Périgord après avoir « fait tant d'esclat à la Cour ».

Notre *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* a inséré dans ses premiers travaux, en 1874, une étude de l'abbé Riboulet sur Mgr Guillaume Le Boux.

Après avoir rappelé que ce prédicateur, célèbre à Paris et devant le roi, avait très bien su adapter son éloquence aux milieux populaires de ses paroisses ravagées par les luttes des guerres civiles, il note que les textes de ses sermons parisiens et périgourdiens ont été perdus à la Révolution ; un recueil paru à Rouen en 1776 étant apocryphe.

Or, M<sup>me</sup> la Présidente de Châtillon commence par parler avec admiration du sermon sans préparation prononcé par l'évêque en l'honneur de St Jean-Baptiste le jour de sa fête en 1681, « dans l'église des Pénitens Blancs de la Cité ». De plus, elle consacre à la fin de son livre 24 pages à reproduire ce sermon qui est tout en l'honneur, en effet, de son auteur par l'élévation de la pensée et un style ordonné et vigoureux.

Autre remarque, les Pères jésuites apparaissent tenir une place importante dans la vie religieuse périgourdine en cette fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Plus de 20 pages de sonnets et réflexions sont réservées avec soin à tous les saints et bienheureux ayant jusqu'alors honoré la Cie de Jésus.

Trois pages, que l'auteur avait sans doute disponibles à la fin de son volume, sont remplies par une « Lettre en vers libres adressées au R. P. Meslereau, de la Compagnie de Jésus, au sujet d'un sermon qu'il fit de l'enfer estant en mission au bourg de Celle<sup>3</sup>, auquel sermon assista Madame la Présidente, sa pénitente ».

M<sup>me</sup> de Châtillon a ajouté aux dimanches et fêtes reconnues certains saints, sans compter ceux des jésuites, méritant d'après elle une particulière dévotion. Par exemple, St Elzéar et Ste Delphine « qui se sont sanctifiés dans l'état de mariage », St Silain « qui est à Périgueux le saint de notre paroisse, martyr fêté le 2 janvier ».

Voici pour donner un exemple de la poésie de l'auteur le sonnet et la réflexion qui l'accompagne :

Silain est couronné d'épines  
que ce diadème me plaît  
à travers j'y vois le portrait  
de ces cicatrices divines

3. Celles, commune du canton actuel de Montagnier, en Ribéracois.

Bourreaux que vos pointes sont fines  
 je vois le sang à chaque trait  
 je le ressois comme un bienfait  
 qui doit couler sur nos poitrines



Ce n'est donc plus ce baladin  
 je ne comprends pas le destin  
 O, la belle métamorphose



Seigneur vostre puissante main  
 a fait ce changement soudain  
 Vous en estes la seule cause



#### Réflexion

Ce saint a changé de théâtre  
 a présent il ne dansse plus,  
 quel plésir de le voir combattre  
 pour la querelle de Jésus.

Voici comment elle rapproche Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, de l'évêque Guillaume Le Boux :

Dedans l'Eglise triomphante  
 Guillaume enfin victorieux  
 Gouste parmi les bienheureux  
 les fruits d'une âme pénitente



Mais dans l'Eglise millitante  
 Guillaume pousse d'autres vœux  
 C'est l'Evesque de Périgueux  
 dont la conduite est différante



L'un a vescu comme caché  
 dedans l'horreur de son péché  
 Combattant toujours sur la terre  
 L'autre y parest comme un flambeau  
 il y donne un esclat nouveau  
 et sa voix ressemble un tonnerre.

Sa poésie s'exerce aussi sur les quatre fins dernières de l'homme et les sept sacrements de l'Eglise. Il y a même des madrigaux sur le Saint Sacrement.

Sur sa manière de voir les saints choisis, elle précise dans sa préface: « Je vous avertis que j'ay fait le caractère de Ste Quirerie, 22 de may, sur l'idée que je m'en suis toujours formée la voyant peinte à l'autel de St Mémoire, qu'elle avait de même que nos trois martyrs, finit sa vie dans notre ville de Périgueux; je la jugeait ainsi la voyant peinte, de même qu'eux, sa tête coupée, et voyant qu'à Périgueux l'on a une dévotion particulière le jour de sa fête et, suivant cette idée, j'avais fait allusion de son martyre à celui de Sainte Valérie ».

St Front n'a que des sonnets sans originalité. Pour Ste Anne, il n'est pas fait allusion à sa qualité de patronne de Périgueux. Sur St Mémoire, voici un préambule avant son sonnet: « Ce même jour, vint et sixième de may, l'on fait dans Périgueux la feste de Saint Mémoire, qui est un des petits innocens, de ceux qu'Hérode fit massacrer dans le dessin de faire mourir le Sauveur dans le temps que le bruit de sa naissance se répandait partout. Tout le Périgord a grande dévotion à ce saint, et il y a toujours très grande affluence de peuple le jour de sa feste; et en particulier ceux qui tombent dans quelque faiblesse et esgarement d'esprit; l'on les y recommande avec bien de la confiance et de la dévotion ».

Après ces citations, notons ce qui a pu être retrouvé sur les divers possesseurs de ce manuscrit. Sur la première page il est écrit « ce livre appartient à Dom Jean Joseph de Châtillon, religieux de Cîteaux, résidant dans l'abbaye de Faise ». Nous serions portés à croire que ce possesseur est un fils de la présidente. D'autres inscriptions portent que ce livre en 1746-1748 appartient à « sieur Elie de Lescure, bourgeois et jurat de St-Emilion ». L'abbaye de Faise étant en Bordelais, non loin de St-Emilion, le livre n'eut pas grand chemin à faire pour aller au sieur de Lescure avant de nous parvenir par des voies inconnues.

Un autre exemplaire des « *Sonnets sur les Epîtres et Evangiles* » a été signalé par M. Barrière, à la Bibliothèque de Périgueux<sup>4</sup>. Il ne se trouve pas au catalogue. Mais deux copies des mêmes textes ne sont pas étonnantes de la part de M<sup>me</sup> de Martin de Châtillon, car elle déclare elle-même avoir fait deux copies d'une autre œuvre dont nous allons parler, et cela au profit de ses deux filles.

On peut consulter ce second volume des œuvres de M<sup>me</sup> de Châtillon à la Bibliothèque de Périgueux. Il provient du fonds Saint-Astier. Il est revêtu de la même couverture en veau que le précédent, est écrit de la même écriture nette et sans originalité. Il est du

4. P. Barrière, *La vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800*, Bordeaux, Delmas, 1936, p. 242.

format petit in-folio et comprend 428 pages toutes manuscrites mais pas toutes paginées.

Le titre porte : « *Histoire de la Sainte Bible en vers dédiée à Madame la Dauphine* ».

Un préambule comprend deux pages de vers signés : Jeanne de Martin de Châtillon, première présidente de Périgueux.

Une lettre dédicacée de trois pages indique l'objet du livre : « Je ne laisse pas de croire que cela paraîtra téméraire à une per-  
» sonne de mon sexe qui n'a nul étude », dit l'auteur à Madame la Dauphine. Plus loin elle parle de « Monseigneur le Dauphin qui a  
» bien voulu honorer de sa protection l'auteur de ce divin livre ».

Après une page de « Madrigal à M<sup>me</sup> la Dauphine » toute la Bible en ses multiples épisodes défile sur plus de 400 pages de sonnets et de madrigaux.

L'épouse de M. le premier Président du Présidial de Périgueux voulait peut-être faire imprimer son livre avant d'en faire hommage. Mais, ayant utilisé au début et à la fin du manuscrit les pages de garde pour écrire en prose et en vers des lettres à sa fille, elle lui signale : « Mon premier dessein n'a pas eu son effet par le déclin  
» et mort de la princesse ». Dans la dédicace, une allusion à la nationalité bavaroise de cette dernière permet de dater la composition de cette seconde œuvre. L'épouse du fils de Louis XIV, le grand dauphin, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière qui, on le sait, vivait à Versailles dans une société très restreinte se plaisant en lectures, musiques et dévotions, étant morte à 30 ans en 1690, la « *Bible en vers* » dut être écrite 2 ou 3 ans avant.

Nous transcrivons le titre de la lettre portée aux pages de garde du début : « Lettre adressée à M<sup>me</sup> de la Gardie au sujet du sermon  
» que fit le Révérend Père Jean Noguérin, de la Compagnie de  
» Jésus, le jour qu'elle fit profession à Saint Benoit qui fut le 6  
» de may 1693, jour du martyre de St Jean l'Evangéliste ».

Et à la fin, sur les feuilles de garde après la table : « Avis donné  
» à M<sup>me</sup> de la Gardie, religieuse de St Benoit, par M<sup>me</sup> sa mère au  
» sujet du présent qu'elle luy fait de ce livre après en avoir donné  
» un semblable escrit de même de sa main à sa sœur Pacifique,  
» religieuse de Sainte Clere <sup>5</sup>. »

Nous concluons que « *La Sainte Bible en vers* » fut établie par l'auteur en deux copies remises par elle à chacune de ses deux filles, religieuses dans des monastères différents de Périgueux. Si, des

5. Nous possédons un acte notarié du 12 octobre 1719 passé chez « les Dames religieuses de Sainte-Claire près la ville de Périgueux, paroisse Saint-Jean de la Cité ». Un des témoins est : Sœur Pacifique de Châtillon.

deux filles de François de Simon et de Jeanne Martin, l'une était appelée humblement, comme le voulait son ordre : Sœur Pacifique, l'autre, à la mode des grandes familles, n'était plus de Simon mais M<sup>me</sup> de la Gardie, du nom d'un fief possédé par la famille dans la paroisse de Mensignac <sup>6</sup>.

\*  
\*\*

Après examen de ces abondantes pages de vers contenues dans ces deux volumes manuscrits, on ne peut que constater que M<sup>me</sup> la Présidente de Châtillon ne devait pas manquer de facilités intellectuelles.

Du reste, dans la dédicace des « *Sonnets sur les Epîtres et Evangiles* », s'adressant à Mgr Le Boux, elle écrit : « Sa grandeur » verra bien des fautes dans cet ouvrage que j'ay fait dans moins » de trois mois sans autre estude que l'application à suivre bonnement les premières pensées qui me sont venue, et sans presque » me distraire des occupations de ma famille ».

Nous nous trouvons en présence d'une dame de Périgueux, fière de son rang, pénétrée de dévotion et heureuse de manifester sa très grande facilité à fabriquer des vers.

M<sup>me</sup> Jeanne de Marlin, présidente de Châtillon, n'est certainement pas un grand poète mais nous avons cru pouvoir la présenter comme un échantillon intéressant de la société périgourdine du XVII<sup>e</sup> siècle.

Joseph SAINT-MARTIN.

6. Le père de François de Simon de Châtillon, conseiller au Présidial avant son fils, s'intitulait Pierre de Simon de Châtillon, seigneur de la Gardie (Cte de Saint-Saud, *Magistrats des Sénéchaussées, Présidiaux et Elections du Périgord*, Bergerac, 1931, p. 84).

En 1710, est lieutenant de Maire perpétuel de Périgueux : M<sup>r</sup> de Simon escuyer, seigneur de la Gardie, conseiller du Roy. (*Le Livre vert de Périgueux*, 1942, p. 566.)

Mensignac, commune du canton actuel de Saint-Astier, Dordogne.

## LES BEAUX VESTIGES DE PAUSSAC

Lorsqu'il me fut aimablement demandé de collaborer à l'hommage que notre Société préparait en l'honneur de son Secrétaire général, j'acceptai aussitôt avec joie dans un élan de sympathie vers lui. Mais à la réflexion, un scrupule me vint, semblable à celui du Professeur Pittard et pour les mêmes raisons : comment offrir à celui qui est, au moins autant qu'un érudit, un artiste et un poète, quelque aride commentaire sur des outils en silex, fût-ce même en bois de renne ?

Pourtant, c'est la préhistoire qui me mit sur la voie d'un sujet plus séduisant et ainsi plus digne de la personnalité que nous désirons honorer.

A 10 kilomètres à l'est de Brantôme, sur un vaste horizon de plaines ondulantes et boisées, qui sont le charme propre de cette région, se dresse le clocher de Paussac. Il n'est pas sans majesté, dans sa forte assise quadrangulaire, et semble évoquer ainsi l'importance ancienne de la petite bourgade. L'église tout entière apporte le même témoignage, par la qualité de sa construction, son agrandissement et l'enrichissement de son décor au XIII<sup>e</sup> siècle, ses trois coupoles, enfin, ses éléments de fortification surajoutée, mâchicoulis et merlons. Mais elle n'est pas le seul témoin monumental d'un grand passé, bien qu'elle semble avoir capté toute l'attention des érudits, des amateurs et du service des Beaux Arts. Un monument d'un autre ordre, d'une époque beaucoup plus ancienne, ainsi très vénérable, le dolmen de Paussac, situé à quelques mètres de la route qui conduit à Saint-Vivien, n'est cependant pas encore classé, en dépit de son intérêt indiscutable, reconnu par tous les archéologues. Au moins, a-t-il été l'objet des soins de notre Société historique et archéologique du Périgord, qui a généreusement pris à sa charge, il y a quelques années, la réparation urgente qu'il exigeait. Mais d'autres monuments de Paussac également dignes d'intérêt semblent être tombés dans l'oubli. Nous avons eu l'agréable surprise de les « découvrir » l'automme dernier, alors que nos démarches en vue d'obtenir le classement du dolmen nous conduisirent plusieurs fois dans le village même.

D'une part, il s'agit, selon la tradition locale, qui n'est peut-être pas exacte comme nous le verrons, d'un ancien monastère, dont une partie, restes d'une église ou d'une chapelle, près de l'église paroissiale, est occupée par la forge du maréchal-ferrant. Il en subsiste un grand mur, d'environ 8 m. de hauteur sur une longueur

de 17 m., assez bien construit avec quelques reprises, qui paraît être du XI<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement celui d'une nef, dans lequel sont creusées, à un mètre du sol, deux niches jumelées (fig. 1),



Fig. 1. — *Crédences probables d'une ancienne chapelle, d'époque romane*

d'une profondeur de 0,55 m., hautes de 1,10 m., larges de 0,60 m. Elles ont nettement les caractères d'une construction romane. Leur place dans cette partie de l'édifice et leur faible élévation au-dessus du sol permettent de penser qu'elles représentent d'anciennes crédences. Une objection peut être opposée à cette hypothèse, c'est le fait qu'elles seraient du côté de l'évangile et non de l'épître, contrairement à l'usage du moyen âge, si l'édifice était orienté, ce qui est probable, comme l'église voisine, mais on connaît maints exemples de transgression à cette règle. A gauche des crédences, à faible distance d'elles, 1 m. et 3,50 m., on distingue deux portes, aujourd'hui bouchées, d'époque différente, l'une en ogive, l'autre en anse de panier. Le mur dont elles dépendent s'élève sur un jardin: la destination de ce terrain n'a pas dû changer au cours des siècles:

un puits, visiblement ancien, se trouve dans le jardin tout près de ce mur, qui présente une ouverture juste au-dessus de la margelle, sans doute pour fournir de l'eau à l'intérieur.

Cette nef est actuellement entresolée par un plancher moderne en fort mauvais état, mais elle dut l'être dès le xv<sup>e</sup> siècle, parce que deux ouvertures ont été pratiquées, vraisemblablement au xv<sup>e</sup> et au xvr<sup>e</sup> siècles, dans la partie supérieure du mur, au même niveau et au-dessus de ce plancher; elles sont bouchées aujourd'hui, mais l'une d'elles a son meneau et son banc latéral parfaitement visibles encore, ce qui suppose évidemment l'accès par un sol (fig. 2), l'au-



Fig. 2. — Fenêtre de l'ancienne chapelle, au-dessus du plancher d'entresolément

tre, qui montre aussi les restes d'un banc, présente à sa partie supérieure deux sortes de petits judas de forme ogivale, légèrement décorés sur le bord (fig. 3). Du côté du jardin, on aperçoit les traces de cinq autres ouvertures dans le mur, non au même niveau et d'époques différentes; elles semblent indiquer des usages divers du bâtiment à travers le temps. Ce jardin est maintenant celui du presbytère et contient cinq piliers carrés à chapiteaux moulurés et à



Fig. 3. — Autre fenêtre murée au premier étage de l'ancienne chapelle

boule, assez élégants, qui doivent remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que le presbytère est une construction du XIX<sup>e</sup>, imitation fâcheuse du XVI<sup>e</sup>.

Il nous est malheureusement impossible de donner une attribution précise à ce vestige d'un édifice religieux. Nous avons espéré trouver aux Archives de la Dordogne au moins la mention d'une abbaye ou d'un prieuré, qui aurait confirmé la tradition locale: mais elle n'existe nulle part. Dans le recueil des *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, aucun établissement monastique n'est signalé à Paussac. La seule indication, que nous avons recueillie dans l'ouvrage du Vte de Gourgues, *Dordogne, noms anciens de lieux du département* (Bordeaux, 1861) est celle d'un pouillé du XIII<sup>e</sup> siècle qui cite *Paussac ecclesia*, ce qui doit s'appliquer à l'église paroissiale. Une recherche au département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, en particulier dans le fonds de l'abbé Lespine pour le Périgord, ne nous a pas donné plus de résultats. M. l'abbé Chaumette, originaire de Paussac, curé-doyen de Montagrier, n'en a pas recueilli davantage d'après un cahier de notes réunies par lui qu'il a bien voulu nous communiquer. On peut donc seulement supposer que cet édifice roman fut une chapelle d'un monastère ou plus probablement d'un château et qu'elle reçut d'autres affectations après la construction de l'église paroissiale. Ainsi s'expliqueraient l'entresollement de la nef au XV<sup>e</sup> siècle et ses ouvertures successives sur le jardin.

D'autre part, nous devons signaler que nous avons retrouvé dans les comptes-rendus des séances de notre Société pour l'année 1880 (t. VII, p. 425) que M. Dujarric-Descombes annonce qu'il a vu à Paussac « dans des maisons particulières des statues qui doivent provenir de monuments religieux ». Le président, M. le Dr Galy, charge alors M. Dujarric « de les acheter pour le Musée ». Nous avons espéré les retrouver au Musée, avec quelques renseignements sur leur origine, mais il n'y a aucune trace de l'entrée de ces statues au Musée de Périgueux.

Les autres monuments de Paussac sont moins sévères et d'époques postérieures du XV<sup>e</sup>, du XVI<sup>e</sup> et peut-être du XVIII<sup>e</sup> siècles. Malheureusement, la plupart ont éprouvé également les atteintes du temps et des hommes.

Une jolie porte du XV<sup>e</sup> siècle, avec un arc en accolade et un écu totalement martelé, au-dessous d'un grand linteau uni en belle pierre (fig. 4) appartient à un bâtiment ancien, qui garde encore une autre porte et une fenêtre où subsiste la trace du meneau.

Une autre porte, du même style, mais de proportions moins heureuses et d'une exécution moins soignée, (où l'écu porte seulement une rosace) (fig. 5) appartient à un petit manoir qui a reçu de nombreuses altérations. Il a été flanqué au XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être au XVII<sup>e</sup>, d'une tour carrée à gracieux rampant, utilisé comme



Fig. 4. — Porte d'une maison ancienne voisine de l'église



Fig. 5. — Ancienne porte du manoir de la fig. 6

pigeonnier (fig. 6). Mais il garde de l'époque antérieure, sur sa façade, outre la porte, une fenêtre encore agréablement ornée de moulures et de légers pilastres, dont le meneau a disparu (fig. 7), ainsi qu'une fenêtre latérale plus modeste.

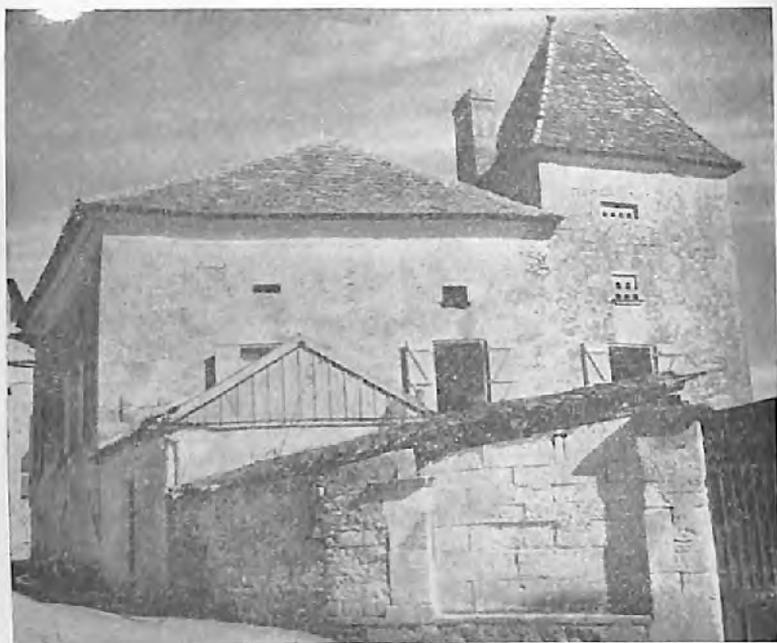


Fig. 6. — *Petit manoir remanié à différentes époques*



Fig. 7. — *Une des fenêtres du manoir de la fig. 6*

Enfin, une demeure, qu'on appelle encore le château, dut être, en effet, la plus importante du lieu. Elle a subi quelques destructions, tous les meneaux de ses fenêtres, l'abaissement de ses hautes cheminées, auquel assista, dans son enfance, la propriétaire actuelle,



Fig. 8. — Gargouille de l'ancien château de Paussac

M<sup>me</sup> veuve Chaumette. Mais les adjonctions modernes lui ont été épargnées et la qualité de son appareil, les encadrements sculptés de ses fenêtres, les moulures variées qui couronnent la partie supérieure de ses murs, sa pittoresque gargouille, figurant un lion à crinière (fig. 8) viennent encore ajouter quelque attrait et une confirmation de date (xvi<sup>e</sup> et non xvii<sup>e</sup> siècle) à la très belle cheminée

d'une salle du premier étage (fig. 9). Les proportions en sont grandes, 3,40 m. de haut sur 2,20 m. de large, et son état de conservation excellent. Elle est sobrement ornée, essentiellement de feuilles



Fig. 9. — *Cheminée d'une salle de l'ancien château*

d'acanthes, traitées avec ampleur et souplesse, dans la manière classique, accompagnées de cannelures et de légers bandeaux où les oves alternent avec de petits motifs floraux à trois lobes. Le même décor se poursuit dans les parties latérales de la cheminée.

La décoration des cheminées par des acanthes semble rare. Nous avons pensé qu'un modèle dans un grand château voisin, comme Bourdeille ou Puyguilhem, ou l'une des belles maisons de Sarlat, avait pu inspirer l'auteur de celle-ci, mais nous n'en avons trouvé ni au cours de nos recherches dans la Dordogne, ni dans les publications telles que *Châteaux et Manoirs du Périgord*, de G. Rocal et de Jean Secret.

D'autre part, nous avons consulté à Paris, à la Bibliothèque du Musée des Monuments français, son fichier-miniature et la collection des photographies et des fiches du centre de documentation des Monuments Historiques: nous y avons constaté avec surprise que, parmi les centaines de cheminées que nous avons examinées, un très petit nombre porte des feuilles d'acanthes en dépit de leur valeur ornementale: à Montauban, à Cornusson (T.-et-G.), à Limoges, à la Rochelle, à Dôle, presque toutes dans la région du Sud-Ouest, mais aucune n'atteint la qualité d'exécution de celle qui demeure dans notre modeste village.

Un autre petit monument, qui constitue le second joyau de Paussac, devait appartenir également au château, dont il n'est séparé que par une centaine de mètres et quelques clôtures modernes. C'est un colombier construit en moellons, encore enduits par places, sur un plan circulaire. Le toit conique est couvert de lauzes, revêtues d'une jolie patine fauve, et couronné d'une boule. La porte est encadrée de pierres appareillées et la lucarne, en pierre, est minutieusement décorée d'un fronton, de pilastres et d'un petit arc entouré de divers motifs, une rosace et d'autres, moins nets, qui sont peut-être un rappel des pièces héraldiques du possesseur: annelets, besants, billettes (fig. 10). Une échancrure dans le bord du toit, à la base de la lucarne, est certainement la marque du petit balcon en saillie qui y était souvent aménagé pour recevoir les pigeons, qui se groupent avant de rentrer au colombier. Un larmier en fort relief ceinture le bâtiment pour mettre obstacle à la montée des bêtes sauvages, rats et belettes. L'intérieur, où nous avons compté 888 boulins, a malheureusement perdu son ingénieuse disposition de potences et d'échelle tournante, devenue si rare aujourd'hui. Nous en avons connu un exemple, il y a seulement quelques années, dans la ferme d'un petit château proche d'Etampes, où coucha Henri IV, lors d'un des sièges de la ville; tout en a disparu aujourd'hui.

Mais un beau et rare spécimen nous en reste, dans les grands pays muets de Beauce; il dépend du château de Talcy, qui a gardé tout son charme ancien, doublement émouvant par le souvenir de deux femmes, devenues immortelles grâce aux poètes qui les ont aimées, la Cassandre de Ronsard et la Diane d'Agrippa d'Aubigné.



Fig. 10. — *Colombier de Paussac, voisin de l'ancien château, sans doute autrefois dans son domaine*

C'est un des plus importants colombiers qui subsiste, avec près de 1.500 boulins et tout son système intérieur, ses deux lucarnes et son double larmier de défense. Deux fois plus grand que celui de Paussac et ainsi moins gracieux, il est néanmoins dans son style, de plan circulaire et de toit conique, mais on hésite sur son époque, comme nous hésitons pour celle de notre colombier, peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle, tandis que sa lucarne pourrait être plus récente.

Nous signalerons un dernier vestige des belles constructions de Paussac, une maison en cours de démolition, dont on ne peut voir, sans regrets, les hautes cheminées découronnées, les moulures qui courent sous le toit, les larges fenêtres privées de leur meneau et les traces de leurs belles lucarnes.

Qui fit construire ces demeures élégantes et qui en furent les possesseurs? Nous n'avons pu recueillir aucune certitude à ce sujet. Nous avons seulement retrouvé dans les comptes-rendus des séances de notre Société (t. VII) d'une part la mention que la famille de Seguy, dont plusieurs membres ont rempli des siècles durant d'importantes charges dans la municipalité de Périgueux, possédait des terres dans la paroisse de Paussac au XV<sup>e</sup> siècle, d'autre part que Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire épousa en 1714 François de Robinet, seigneur du repaire noble de Peignefort, situé dans la paroisse de Paussac. Quelques années plus tard, un abbé de Saint-Aulaire, curé de Paussac, célèbre dans son église, le 12 décembre 1744, le mariage de Madeleine de Saint-Aulaire, demoiselle de Beau-repaire, avec Raymond de Robinet, capitaine au régiment de Beauvaisis, tous deux de la même paroisse.

Les registres paroissiaux nous donnent les noms d'autres familles nobles habitant « au bourg », Lagarde, Bounisson, Camus, Lafaye, Chaumet... mais il n'est pas possible de les rattacher à tel ou tel monument en l'absence d'écussons armoriés, et peut-être ces jolies demeures furent-elles construites par de riches bourgeois, dont quelques noms apparaissent dans les registres.

Ainsi notre documentation actuelle est fort indigente. Si nous ne pouvons la compléter quelque jour, nous espérons au moins qu'elle sera, comme la thèse de Diafoirus, « bonne à prendre pour l'image », la reproduction de ces intéressants ou gracieux témoins du passé, évidemment menacés de destruction dans l'avenir, montrant une fois de plus combien nos plus humbles villages — Paussac ne compte plus, avec Saint-Vivien, que 514 habitants — peuvent révéler d'efforts vers la beauté et l'idéal.

Comtesse de SAINT-PERIER.

## PLAZAC

### LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE PITIE

A la suite d'une visite que nous avons faite ensemble, M. Géraud Lavergne écrivait en 1928 :<sup>1</sup> « A l'extrémité nord du bourg (de Plazac) se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié (propriété particulière). Elle conserve une piéta de pierre du xvi<sup>e</sup> siècle, une peinture murale du xvii<sup>e</sup> siècle, représentant la Mise au Tombeau : le tout assez naïf et malhabile. Devant la porte, deux statues de saints, décapitées, du xiv<sup>e</sup> siècle, proviennent sans doute de l'église ». Dominée par les dernières maisons, bâties sur le rocher, elle occupe, à l'angle formé par la route de Fanlac et par celle qui rejoint, un peu plus loin, la route de Périgueux, l'emplacement d'une ancienne carrière, ce qui lui a valu, dans certains actes anciens, l'appellation de Chapelle de La Peyrière.

\*  
\*\*

Il est difficile de dater cette chapelle, dont la bâtisse ne présente vraiment rien de caractéristique. Rectangle de 11 mètres de long sur 7 mètres de large, elle est, comme l'église, perpendiculaire au coteau, ce qui l'oriente en principe vers l'est, alors qu'elle est, en réalité, orientée sud-ouest-nord-est. La porte principale s'ouvre à l'ouest, d'apparence faussement romane, mais sans aucune ornementation ni moulure. A sa droite, une pierre, percée d'un trou, présente une inscription, invitant les fidèles à glisser leur obole dans ce tronc pour l'entretien de la chapelle. Le pignon triangulaire porte à son sommet une croix de pierre, et au-dessous, dans une niche, il y avait naguère une petite cloche. Une porte simple s'ouvre dans le mur du midi, ainsi qu'une très étroite fenêtre éclairant l'autel. Le mur du nord et le pignon de l'est ne présentent aucune ouverture. Le toit à deux pentes est encore en bon état ; mais, à l'intérieur, la voute lambrissée s'effondre en plusieurs endroits. Le sol est pavé d'énormes pierres, les unes carrées, d'autres rectangulaires, recouvrant des tombes creusées dans le roc. Il est relevé de 20 centimètres sur toute la largeur juste devant l'autel, et parmi les pierres disparates qui forment cette espèce de trottoir, on distingue le remploi d'une magnifique fleur de lys sculptée. La partie supérieure du mur de chevet, au-dessus de l'autel en pierre, est bâtie

1. *Montignac. Les beaux sites de la vallée de la Vézère*, par Géraud Lavergne, p. 31.

en retrait sur toute sa largeur, ménageant une sorte de rétable sur lequel est placée, dans une niche de pierre, ornée de chaque côté d'un serpentín peint en bleu, la Piéta, que le chanoine Entraygues <sup>2</sup>



*Piéta de Plazac.*

2. *Notre-Dame du Périgord*, par le chanoine L. Entraygues, 1928, p. 312.

date de la fin du xv<sup>e</sup>. C'est à la même époque que se multipliaient les confréries de Notre-Dame-de-Pitié, et il pense que « c'est à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du xvi<sup>e</sup> que les ateliers de sculpture ont produit presque toutes les Pitiés qu'on rencontre encore aujourd'hui dans toutes les parties de la France ».

La Piéta de Plazac a subi les conséquences de la Révolution; les bras et les jambes du Christ paraissent avoir été martelés; la tête, détachée du tronc, a été recollée avec du plâtre, maladroitement. Mais la tête de la Madone présente bien l'image de la douleur.

\*  
\*\*

Avant 1789, et peut-être depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, un pèlerinage, fixé au vendredi avant les Rameaux, attirait à cette chapelle des milliers de fidèles.

Il n'est pas possible, dit le chanoine Entraygues, « de déterminer l'époque ou l'événement miraculeux qui a donné naissance à cette dévotion locale et à ce pèlerinage ». Et l'abbé Lygonat, ancien curé de Plazac, ajoute qu'on y recueillait, le jour de ce pèlerinage, « jusqu'à 3.000 honoraires de messes »<sup>3</sup>, à dire sans doute au cours de l'année.

Voici quelques extraits de lettres du xviii<sup>e</sup> siècle qui apportent des précisions intéressantes à ce sujet:

Tibeyrant du Sable écrit, de Lalinde, à son frère aîné, « Monsieur Tibeyrant, bourgeois, négociant, à Plazac », le 9 décembre 1761:

« Je dois conduire ce jour (le jeudi suivant) le Sablou (son fils) jusques à Bergerac pour l'envoyer par le messenger de Tulle à Bordeaux; j'ai obtenu à force d'amis et de protection de le placer dans un vaisseau du Roy, armé à Bordeaux pour l'Amérique; il sera là en qualité de chirurgien, bien nourri et gratis du passage, et je n'ai de temps pour l'envoyer que par toute cette semaine, le vaisseau devant partir le 15 ou le 16. Le voilà donc au comble de ses desirs. Dieu veuille lui donner sa sainte bénédiction. Faites-moi, je vous prie, l'amitié de lui faire dire une messe à Notre-Dame, pour l'intercéder pour lui auprès du Dieu tout puissant »<sup>4</sup>.

La légende attachée à la construction de cette chapelle permet de penser qu'on implorait de préférence la protection de la Piéta à l'occasion d'un voyage sur mer, tel ce départ pour l'Amérique.

Au cours d'une tempête, un noble officier de marine, certains

3. « Manuscrit inédit de l'abbé Lygonat sur la commune de Plazac », p. 43.

4. Papiers Tibeyrant, collection personnelle.

disent un de Rastignac, voyant son vaisseau menacé de perdition, promet à Notre-Dame-de-Pitié de lui élever une chapelle sur ses terres si son vaisseau était sauvé. La tempête s'étant apaisée, il accomplit son vœu dès son retour.

C'est exactement la même légende qu'on retrouve à la chapelle d'Ajat, dans le canton de Thenon; mais on connaît approximativement la date, 1622 ou 1624, et le nom du constructeur, messire de Chatard, noble bourgeois de Périgueux, dont la famille habitait Ajat. Nous n'avons rien trouvé de tel pour Plazac.

Plus explicite était la lettre adressée par le même Tibeyrant du Sable à son frère aîné, le 4 décembre 1750, et que des gens de Lalinde vont porter à Plazac:

« Ces gens porteurs de ma lettre vont trouver Mademoiselle Desbordes pour lui faire toucher leur enfant de la rate (sans doute faut-il lire: qui souffre de la rate); ils veulent faire dire une messe à Notre-Dame-de-Pitié, et ils me prient de vous intéresser pour prier M. le Curé de la leur dire ou faire dire un peu à bonne heure; ils souhaitent l'entendre avant partir et la faire entendre à leur enfant; ainsi je vous prie d'avoir cette bonté: ce sont de fort braves gens ».

Il y avait donc une guérisseuse à Plazac à cette époque, mais il paraissait prudent de seconder les allouchements de M<sup>lle</sup> Desbordes par une intervention de la Piéta.

La cure était-elle de longue durée ou s'agit-il d'un nouveau malade? Un homme de Lalinde va emporter une nouvelle lettre, du même Tibeyrant, qui signe Du Sable, le 13 juillet 1751. Elle est, tout comme les autres, si délicate et si maniérée dans ses expressions que je ne crois pas possible d'en mutiler les premières phrases:

« Monsieur et très cher frère,

» Depuis la réception de l'honneur de votre dernière, je m'étais flatté d'avoir le plaisir de vous voir ici, ainsi que vous me le faisiez espérer; je suis bien mortifié de m'en voir privé; je souhaite qu'aucune mauvaise raison n'en soit pas la cause, et que je puisse avoir bientôt ce plaisir; je vous serais très obligé de me le faire savoir par le retour de cet homme qui me fournit l'occasion, et qui va à Plazac pour mener un enfant qu'il a à M<sup>lle</sup> Desbordes, le faire toucher de la rate ».

Et cela continue, avec cette exquise politesse du XVIII<sup>e</sup>, même lorsqu'il est question de blé naufragé, de marché de bois ou de vendanges, qu'on a « le malheur de les avoir tristes ».

\*  
\*\*

Pendant la Révolution, la chapelle fut transformée en atelier de salpêtre. Une femme emporta la Piéta mutilée et la sauva en la cachant sous le foin, dans le grenier de sa maison, qui existe encore, touchant le portail du cimetière.

Le 27 brumaire an II, le Corps municipal et le Conseil général de Plazac, assemblés à la maison commune, ordonnent la descente immédiate de la cloche de la chapelle, ainsi d'ailleurs que deux sur quatre de celles du clocher. Elles furent transportées à Montignac et envoyées à la fonderie pour être converties en canons.

D'après le manuscrit de l'abbé Lygonat, cette chapelle étant devenue inutile aux impies, fut vendue nationalement le 6 fructidor an IV, pour 180 francs, à Jean-Bernard Dalbavie, dit Nadal, parce qu'il était né le jour de Noël. Le chanoine Entraygues cite la même vente.

En réalité, ce fut le citoyen Sollier Foncroze, marchand, demeurant à Périgueux, qui comparut devant les membres de l'Administration centrale du département de la Dordogne, le 29 thermidor, an IV, à dix heures du matin, « lequel pour lui et en son nom a déclaré se soumettre d'acquérir de la République française, conformément à la loi du 28 ventose dernier, savoir: sur une chapelle appelée de piété, située à Plazac, canton de Rouffignac ». Une estimation devant être faite, conformément à la loi, « a nommé pour son expert le citoyen Tibeyrant, marchand, à Plazac, pour procéder avec celui nommé par l'Administration du département; s'est obligé de payer le prix de ladite vente en mandats territoriaux créés par la loi du 28 ventose dernier », et moyennant le versement d'une somme de 300 francs « qu'il a déclaré devoir être le quart au moins du prix présumé », sa soumission a été enregistrée sous le n° 254<sup>5</sup>.

Le 1<sup>er</sup> fructidor an IV, le citoyen Sollier Foncroze étant le seul soumissionnaire, l'Administration « nomme pour expert le citoyen Fayard, notaire à Plazac, lequel avec le citoyen Tibeyrant, marchand à Plazac, et en présence du Commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration municipale du canton où sont situés les biens, s'occupera de l'évaluation du revenu net », et cette délibération est signée: Roux-Fazillac, Delpit et Belin.

L'expertise a lieu le 5 fructidor. Le procès-verbal porte qu'Antoine Tibeyrant, expert nommé par l'Administration, et François Fayard, expert nommé par le citoyen Soullier Foncroze, ce qui est une double erreur, les rôles des experts étant inversés, accompa-

5. Archives Départementales, Q 138.

gnés du citoyen Hautefort Labrugère, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Rouffignac, et descendant naturel de François, premier marquis d'Hautefort<sup>6</sup>, se sont transportés avec le citoyen Bernard Dalbavie, habitant à Plazac, que Foncroze, soumissionnaire, a chargé de le représenter par sa lettre missive du 2 du courant, « sur une petite maison, ci-devant chapelle, située proche le chef-lieu de Plazac, canton de Rouffignac, appelée de Notre-Dame-de-Piété, consistant en un seul lot, en bas et « arrés chaussés », ayant été dévastée et très délabrée, sans aucun plancher, excepté un coin en lambris sans poutres, la couverture en tuile plat ayant besoin de ressivre. Et confronte du levant au chemin de La Fonpeyre au chef-lieu de Plazac; du couchant de la grande rue de Plazac à La Forge; du nord et autres parts aux possessions de Bernard Dalbavie ».

Les experts, après avoir examiné « ledit local » soumissionné par Foncroze, ont estimé qu'il pouvait produire un revenu net de 10 livres, ce qui correspondait à un capital de 200 livres, et les uns et les autres déclarant « avoir été payés des vacations du susdit expertise et assistance » pour une journée chacun, ont ainsi signé le procès-verbal: Hotefor Labrugère, Dalbavie p<sup>r</sup> Foncroze, Tibeyrant, Fayard.

Le 6 fructidor an IV, l'Administration du département, vu la soumission du citoyen Sollier Foncroze, et l'évaluation de la chapelle par les experts à 10 francs de revenu annuel et en capital à 180 francs, ce qui ne correspond plus aux 200 livres du procès-verbal précédent, arrête que moyennant le versement de la somme de 180 francs, l'acte de vente sera passé par cette administration, pour et au nom de la République française, au citoyen Sollier Foncroze, soumissionnaire, et l'arrêté est signé: Roland Laduerie.

Sollier Foncroze n'était-il qu'un prête-nom? Bernard Dalbavie a-t-il hésité à soumissionner directement? Ce qui est certain, sans que nous puissions donner une date, mais qui dut être très rapprochée du 6 fructidor an IV, Sollier Foncroze, qui ne possédait rien à Plazac, revendit la chapelle à Bernard Dalbavie, qui possédait les terres joutant la chapelle entre les chemins de La Fonpeyre et de La Forge.

\*  
\*\*

Après la tourmente, Dalbavie Nadal, dangereusement malade, fit le vœu de rendre la chapelle au culte si Notre-Dame-de-Pitié obtenait sa guérison. Il guérit; la Piéta retrouva son autel et le vendredi avant les Rameaux son pèlerinage. La chapelle resta

6. Voir *Notice sur la famille et la descendance naturelles de François, premier marquis d'Hautefort*, par Eugène Le Roy.

cependant la propriété de la famille Dalbavie qui en fit sa chapelle mortuaire. Malheureusement, M. Dalbavie Prosper, qui habitait le château de Bellet, et qui était, paraît-il, un quarante-huitard mécréant, y fut enseveli malgré l'opposition du curé Labrue, et le 20 mars 1872, Mgr Dabert interdit cette chapelle.

Une nouvelle statue de Notre-Dame-de-Pitié, sortie des ateliers de M. Viguier, sculpteur, à Toulouse, et payée 250 francs grâce à une souscription, fut installée dans une chapelle de l'église: mais le pèlerinage sombra, et la chapelle, abandonnée, était, au début de ce siècle, entourée de ronces et d'orties. L'abbé Barrière, curé de Plazac, obtint de Mgr Delamaire la levée de l'interdit, et le pèlerinage fut rétabli en 1908. Les descendants de la famille Dalbavie, qui possèdent encore la chapelle, ont peu à peu abandonné leur droit de sépulture. La dernière inhumation date de 1918.

\*  
\*\*

Il serait souhaitable de terminer en donnant une date, au moins approximative, pour la construction de la chapelle et le nom de son constructeur. Une telle conclusion ne nous est pas permise. Mais tout d'abord, il nous faut éliminer la légende. La chapelle d'Ajat, édiflée par messire de Chatard, est restée la propriété de ses descendants, avec droit de sépulture, au moins jusqu'en 1773, date à laquelle le dernier des Chatard y fut enterré; mais, d'après les registres de la paroisse d'Ajat, aucun membre d'une autre famille n'y a été enseveli<sup>7</sup>.

A Plazac, au contraire, aucune famille, noble ou bourgeoise, n'a eu droit de sépulture dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié avant 1789. Les registres paroissiaux ne mentionnent qu'un seul ensevelissement dans cette chapelle, le 1<sup>er</sup> mars 1703:

« A été enseveli Glaude Daurat, ressieur de table (scieur de tables de bordage pour les bateaux?) âgé de 50 ans ou environ, d'un poil roux, d'une bonne taille, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de Plazac, mort le 28 du mois dernier, ayant donné des marques d'un bon chrétien tout autant qu'il a demeuré dans sa paroisse: présents Jean Escabaille, maître chirurgien (du bourg), Anthoine Villeneuve, Simon Blancq, associés et confrères du susdit feu Glaude Daurat, qui m'ont dit et assuré être du bourg de Gleyzoles, diocèse de Clermont ».

Pourquoi le choix de cette chapelle? A Plazac, on ensevelissait nobles, bourgeois et paroissiens ayant acquis droit de sépulture dans l'église; la classe moyenne, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans

7. *Notre-Dame du Périgord*, p. 98.

le cimetière, tout autour de l'église; les manants, les mendiants et, souvent, les gens de passage, dans le cimetière des pauvres. Les associés de ce Daurat, venus de leur Auvergne comme scieurs de long, désirant pour leur mort une sépulture décente, ont évilé le cimetière des pauvres, leur qualité d'étrangers (à la paroisse) ne leur donnant pas droit au cimetière, en choisissant, peut-être même en monnayant, une place dans la chapelle.

Ce qui prouve enfin que cette chapelle n'était la propriété ni d'un noble, ni d'un particulier à l'époque de la Révolution, c'est qu'elle n'a pas été vendue, le 6 fructidor an IV, comme bien national provenant d'émigré; mais dans la catégorie des biens nationaux de première origine appartenant au clergé.

\*  
\*\*

Si le culte de Notre-Dame-de-Pitié ne remonte qu'au xv<sup>e</sup> siècle, si la Piéta de Plazac peut être datée de la fin du xv<sup>e</sup> ou du début du xvi<sup>e</sup>, rien ne permet de faire remonter la construction de notre chapelle sans style jusqu'à cette époque. Une mauvaise fresque décore le mur du midi. D'assez grandes dimensions, avec des personnages mal dessinés, elle est doublée à sa base par des feuillages peints, dont les éléments, mal identifiables, ressemblent aux feuilles de nénuphar. Voici ce que dit à ce sujet le chanoine Entraygues<sup>8</sup>:

« Le mur de droite de la chapelle avait été, à l'intérieur, recouvert de chaux. L'enduit, tombé, a laissé apparaître une Mise au Tombeau peinte sur le mur. L'édifice était donc bien dès l'origine le sanctuaire de la Mère des Douleurs ».

M. Géraud Lavergne pensait que cette fresque était du xvii<sup>e</sup> siècle. Mais alors, où s'abritait la Piéta du xv<sup>e</sup>? Sans nul doute, dans l'église paroissiale. Il existe, de chaque côté et au bas du chœur de cette église, deux chapelles: celle du nord, dite de Sainte-Catherine, en arceau légèrement brisé, est fin xii<sup>e</sup>, en tout cas romane; celle du midi, appelée de Notre-Dame dans les documents du xviii<sup>e</sup>, alors qu'il existait une chapelle distincte pour Notre-Dame-de-Pitié, servait de sépulture à la famille Tibeyrant. On voit qu'elle a été restaurée, remaniée, au xviii<sup>e</sup>; mais certains éléments permettent de remonter au xvi<sup>e</sup>, et peut-être fin xv<sup>e</sup>, alors que le chœur lui-même de l'église est du xv<sup>e</sup>. De très sérieux travaux ont été, en effet, effectués, sur l'ordre de Tibeyrant, à cette chapelle, par un ouvrier qui lui demande (lettre du 7 mars 1743)<sup>9</sup>, le payement de quatorze jours de travail, ne montant qu'à 14 livres, alors qu'il se nourrissait.

8. *Notre-Dame du Périgord*, p. 170.

9. Papiers Tibeyrant, collection personnelle.

Le culte de Notre-Dame-de-Pitié, s'étant intensifié à Plazac, a sans doute nécessité, au xvii<sup>e</sup> siècle, après la fin des guerres de religion, la construction d'une chapelle spéciale, par les soins de la fabrique de l'église, ou de l'évêque de Périgueux, propriétaire de l'ancien château et principal seigneur de Plazac, et la Piéta fut alors transférée de l'église à la chapelle, comme les deux statues de pierre qui s'y trouvent aujourd'hui, et qui proviennent aussi de l'église.

Marcel SECONDAT.

## L'EGLISE ABBATIALE NOTRE-DAME DE LIGUEUX

Parmi les églises romanes monastiques que conserve encore le Périgord, l'une des plus intéressantes est celle de Ligueux<sup>1</sup>. Sa situation sur le flanc d'un coteau, l'architecture d'arbres qui fait le cadre de sa propre architecture, la qualité et la couleur de ses matériaux en bel appareil moyen<sup>2</sup>, le fin profil de son clocher dominant la masse bien équilibrée de ses volumes, le sourire discret de ses modillons sculptés: tout participe à la rendre attachante, ainsi d'ailleurs que le souvenir mélancolique de son passé.

*Historique.* — Si l'histoire religieuse de l'abbaye est relativement bien connue<sup>3</sup>, son histoire monumentale n'a jamais été tentée, et la disparition des archives ne facilite pas son étude. L'abbaye de moniales de l'ordre de Saint Benoît fut probablement fondée vers 1115<sup>4</sup>, mais c'est en 1185 que, d'après Dom Estienne, fut bâtie l'église, sous l'abbatit d'Alaïs de Lastours<sup>5</sup>. En 1188, une bulle de Clément V place l'abbaye sous la protection directe du Saint Siège. Le Père Dupuy<sup>6</sup> écrit que l'abbaye avait été fondée avant cette date. On peut admettre que l'église, commencée vers 1185, était achevée à la fin du siècle. On ignore quel fut son destin pendant les guerres anglaises. Les guerres de religion durent l'endommager, car on sait<sup>7</sup> que des réparations importantes furent exécutées en 1588, et d'ailleurs, le xvii<sup>e</sup> siècle vit restaurer l'ensemble du bâtiment, notamment le bras sud du transept avec son portail. A la Révolution, l'église fut sécularisée. Elle est maintenant propriété privée: les deux premières travées ont reçu une affectation utilitaire, le reste est à usage de chapelle privée. Une généreuse restauration, au siècle dernier, n'a pas affecté la nef: on s'est contenté de réparer largement l'abside et les absidioles, et, à l'intérieur, de ravalier la coupole et les murs du transept, du chœur, de l'abside et des absidioles qui, dans leur blancheur, paraissent suspects, mais probablement à tort.

1. Canton de Savignac-les-Eglises.

2. De nombreuses marques de tâcherons ont été signalées par M. G. Ponceau (*B.S.H.A.P.* 1956, p. 99.)

3. Abbé Farnier, *Autour de l'abbaye de Ligueux*, Périgueux, Ribes, 1931.

4. *Gallia christiana*.

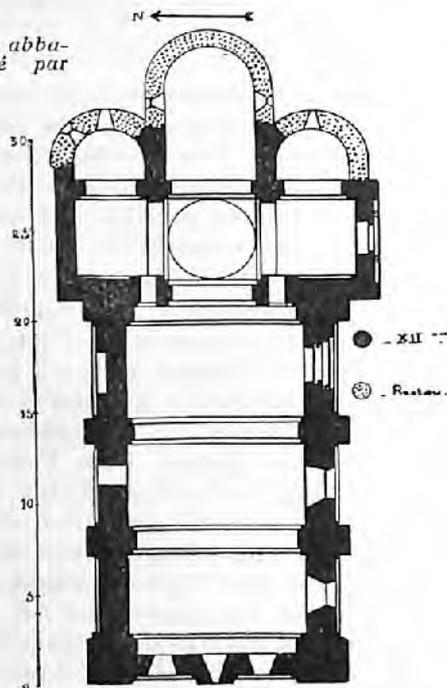
5. Claude Estienne, B.N., ms. lat. 12759.

6. Dupuy, *Etat de l'Eglise du Périgord*, II, 69 et 96.

7. B.N., fonds Lespine. Cité par Farnier (I, 30.)

L'église, parfaitement orientée, se compose d'une nef de trois travées que suit un transept peu saillant, terminé à l'est par une abside profonde encadrée d'absidioles.

Liqueux. — Eglise abbatiale. Plan relevé par Jean Secret.



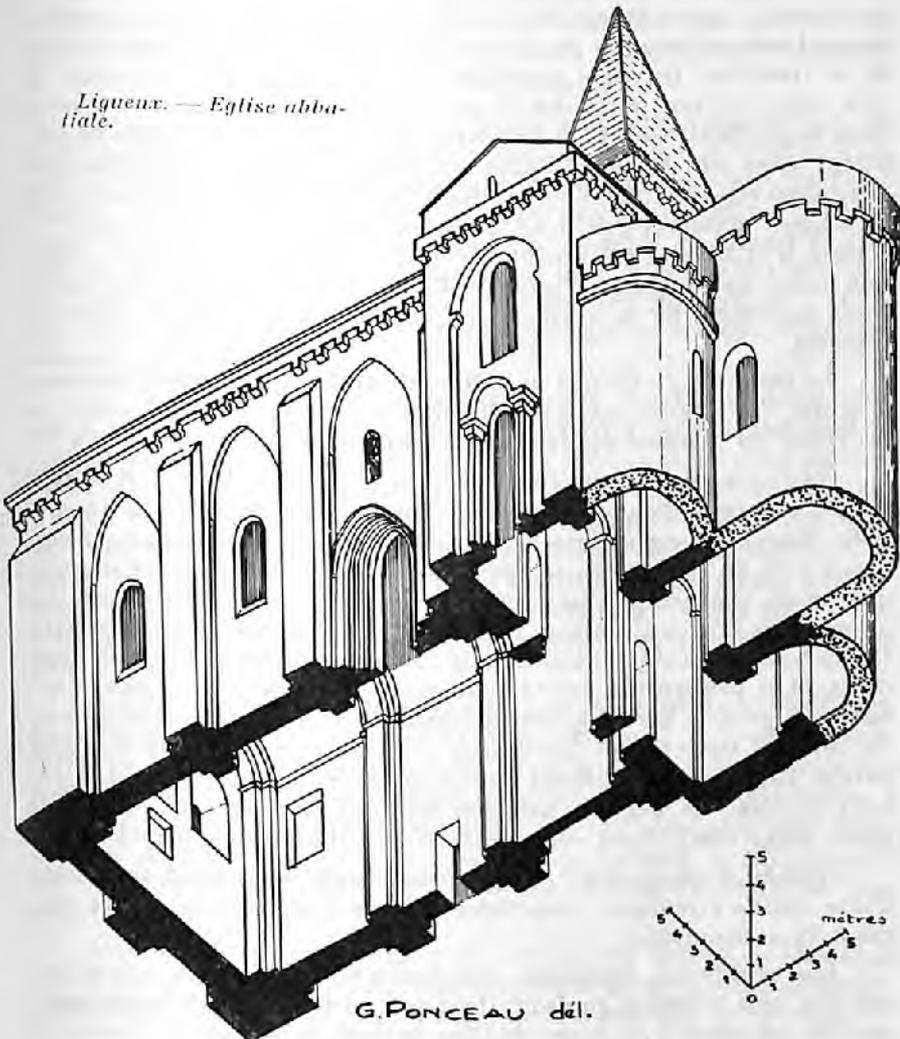
*La nef.* — De 19 m. sur près de 9 m., elle paraît faire partie d'une campagne un peu postérieure à celle du transept. Ses trois travées sont voûtées d'un berceau brisé dont les doubleaux, à rouleau, retombent sur des piles à dosserets. Tous les percements sont suspects: les deux baies du sud ont été retouchées au xvii<sup>e</sup> siècle; la porte du nord paraît du xvii<sup>e</sup> siècle. On relève, au nord, deux portes aveugles à 2,50 m. du sol, qui devaient accéder à un étage du cloître; à l'ouest, les trois baies ont subi des retouches modernes; il semble que seule la baie axiale, percée à travers un contre-fort, ait existé à l'origine<sup>8</sup>. A noter dans le mur sud, près de la pile sud-ouest, un départ d'escalier, à près de 5 m. du sol (au-dessus du cordon d'imposte en quart de rond) et coudé à angle droit, accédant

8. Son ébrasement inférieur est en escalier, ce qui se voit fréquemment en Périgord.

à l'extrados de la voûte, éventuel réduit défensif. (Actuellement, la toiture repose directement sur le rein de la voûte<sup>9</sup>.)

Extérieurement, les élévations nord et sud sont revêtues d'arcs d'applique brisés, proches du tiers-point, dont les naissances ne sont

*Ligueux. — Eglise abbatiale.*



<sup>9</sup>. A noter une litre armoriée qui fait le tour intérieur de la nef, à la hauteur du cordon d'imposte; certaines des armoiries d'abbesses sont encore déchiffrables.

pas soulignées par des impostes, et qui retombent sur les dosserets des contreforts assez saillants, montant à deux assises de la corniche et se terminant par des talutages à larmiers. A l'ouest, des contreforts forment retour d'angle. La façade occidentale présente deux arcs d'applique brisés montés de façon identique, le contrefort du centre étant percé de la baie plein cintre signalée plus haut. Le cloître qui s'appuyait sur le nord de l'église, avait un étage communiquant avec celle-ci par des portes rectangulaires. Le goutterot nord de la troisième travée a conservé une sorte de niche, creusée au xvii<sup>e</sup> siècle, et qui porte des traces de peinture. Le portail s'ouvre dans le goutterot sud de la troisième travée: trois voussures brisées logent dans leur angle rentrant un boudin torique retombant sur des colonnettes (refaites) à chapiteau tourné, mouluré de trois tores, et à bases moulurées de deux tores au-dessus d'un tore érasé. Le cordon d'archivolte est sculpté de têtes de clous. Au-dessus, dans une niche, on a logé une Vierge à l'Enfant, du xvii<sup>e</sup> siècle, en pierre. Nous parlerons de la corniche en même temps que de celle du transept.

*Le transept.* — De peu de saillie, il semble légèrement antérieur à la nef, car sur un arc partiellement visible sur le mur ouest du bras sud, on a accolé après coup le contrefort sud-est de la nef.

La croisée est étroite (6,40 m.) par rapport à la nef (8,90 m.), ce qui a permis d'ouvrir dans les supports occidentaux de la coupole, deux passages irisés, semblables aux « passages berrichons »<sup>10</sup>; du côté ouest, ces passages sont encadrés d'arcs d'applique brisés. La croisée est voûtée d'une coupole, montée sur des grands arcs brisés, à rouleau, retombant sur des piliers à angles vifs. Le cordon d'imposte qui souligne les naissances est mouluré de trois cavets. Les pendentifs, habilement appareillés, imposent leur courbure aux grands arcs. La calotte appareillée (probablement remontée au xix<sup>e</sup> siècle), naît au-dessus d'un cordon mouluré de deux cavets. Les bras du transept sont voûtés de berceaux perpendiculaires à l'axe de l'église, naissant sur des impostes en quart de rond; leurs murs ouest sont ornés d'arcs d'applique brisés.

*Abside et absidioles.* — Le chœur droit, suivi sans transition d'une abside circulaire, s'applique directement au grand arc formant l'arc triomphal.

Les absidioles, beaucoup plus basses que l'abside, s'ouvrent par des arcs brisés, à rouleau, dont les naissances sont soulignées par des impostes à trois cavets. Des culs-de-four voûtent abside et

10 Cf. Desboulrières, *Les églises de France, Cher, et Congrès Archéologique de 1931 (passim)*. On ne trouve de semblables passages, en Périgord, qu'à Saint-Léon-sur-Vézère.

absidioles; ils naissent sur des cordons d'imposte à trois cavets. Ces voûtements sont suspects; s'ils n'ont pas été remontés, ils ont été largement restaurés au XIX<sup>e</sup> siècle. Les fenestrages anciens ont été aveuglés et de nouveaux ont été ouverts dans l'abside.

Extérieurement, si le bras nord du transept est nu (et paraît d'ailleurs avoir été très retouché), le bras sud est orné d'un arc d'applique brisé (dont la naissance est soulignée par une imposte chanfreinée) retombant sur les contreforts d'angle. On y a ouvert au XVII<sup>e</sup> siècle, une baie et une porte plein cintre.

Au-dessus, court une belle corniche à tablette, reposant sur des modillons; elle part de la soudure abside-transept et orne le transept et la nef; tous les modillons sont frustes sauf sur les faces sud et ouest du transept et sur la face sud de la nef, où ils sont remarquablement sculptés de têtes, de masques, de monstres présentant leur train arrière en retournant la tête, de contorsionnistes, et d'une curieuse décoration de cinq têtes de clous posés 2, 1, 2: tout cela d'un ciseau habile<sup>11</sup>, traité avec un art réaliste et délicat, nerveux et incisif<sup>12</sup>.

*Le clocher.* — De plan carré, très sobre, il est posé sur la croisée. D'un volume un peu grêle, et reconstruit très tardivement, il s'ouvre de deux baies brisées sur chaque face, et se termine par une flèche de charpente montée au-dessus d'une corniche à modillons frustes. Sa face sud conserve une pierre sculptée d'armoiries, portant une tour avec une crosse en pal (armes de l'abbesse Alaïs de Lastours, dit-on, sous l'abbatiai de laquelle fut construite l'église, mais les de Lastours blasonnaient de trois tours et non d'une.. Au reste, l'écusson du clocher et le clocher lui-même ne paraissent pas antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle).

*Dates.* — Si nous faisons abstraction des absides et absidioles, trop retouchées pour être datées avec certitude, il semble que le transept date des environs de 1185. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, adoptant un parti qui n'avait peut-être point été exactement prévu à l'origine, on bâtit la nef; la corniche qui est homogène doit dater de cette deuxième campagne. A noter que, partout, la construction est en bel appareil moyen. On relève des croix de consécration d'un dessin assez recherché.

*Mobilier.* — Dans le bras nord du transept, linteau de cheminée ou de porte Renaissance, en pierre, sculpté de deux anges élégants, ailes déployées, encadrant un écu martelé entouré de rinceaux, et

11. La même sculpture apparaît aux modillons de l'église romane voisine de Lempzours. Il y a d'ailleurs de telles ressemblances entre les modillons de ces deux églises qu'on peut les attribuer avec certitude au même atelier.

12. Entre 1905 et 1930, cinq de ces modillons ont disparu.

des inscriptions symétriques: I.H.S. — PAX (?) — FIAT — XRS —; sur un cavet on lit l'inscription: « *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* »

- Buffet d'orgue, boiseries du xvii<sup>e</sup> siècle.
- Une abbesse de Ligueux, crossée, agenouillée devant la Sainte Famille; toile peinte, fin xvii<sup>e</sup> siècle.
- Sainte Cécile au clavier d'un organon; toile peinte, xvii<sup>e</sup> siècle.

#### MOBILIER DÉPLACÉ

- Vierge à l'Enfant, bois doré, xvii<sup>e</sup> siècle; église de Négrondes.
- Autel et chaire, en bois doré et polychromé (xviii<sup>e</sup> s.) et deux statues en bois: saint Benoît et sainte Scholastique (xvii<sup>e</sup> s.); église de Mareuil-sur-Belle.
- Vierge à l'Enfant, pierre, xvi<sup>e</sup> siècle; Musée de Périgueux (1126 A).
- Bras-reliquaire, bois doré, xviii<sup>e</sup> s.; église de Négrondes.
- Boiseries diverses et stalles, conservées dans la crypte de Saint-Front de Périgueux, au couvent de Sainte-Marthe et en l'église de Coulounieix (l'ensemble doit être remonté prochainement dans le chœur de Saint-Front).

N.B. — Le maître-autel de Coulaures, avec son vaste rétable, passe faussement pour provenir de Ligueux. Ses dimensions mêmes interdisent cette hypothèse.

Jean SECRET.